L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1337 - VENDREDI 28 AOÛT 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224





Comme chaque année, retrouvez les conseils pratiques délivrés par les organismes concernés par la campagne Vendanges 2015.

Pages 11 à 18

Mobilisation syndicale

Tous à Paris le 3 septembre

La FNSEA entend mobiliser plus de 1 000 tracteurs et des milliers de paysans lors de la manifestation prévue le 3 septembre à Paris. Cette mobilisation forte, qui concerne tous les secteurs de la production, est un signal vis-à-vis du Gouvernement qui a promis d'apporter des réponses à la crise vécue par l'ensemble de l'agriculture française.

Page. 3

Ce week-end à Venoy (89)



Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne vous donnent rendez-vous les 29 et 30 août à Venoy pour la fête de l'agriculture

Côte d'Or

› Fête du Charolais à Saulieu

On a frôlé la perfection



Nièvre

› Promotion de la viande française

Des éleveurs nivernais à Paris



Yonne

› En visite à Saint-Privé

N. Sarkozy fait sa rentrée





MONGIN Jean-Jacques
n° ORIAS 07009678
> professionnel en assurances agricoles depuis 21 ans
> présent dès 7h00 le matin
> 1 seul interlocuteur pour l'établissement de vos contrats et la gestion de vos sinistres
RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES
AVIVA
6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com

Sommaire

Côte d'Or

04 • Fête du Charolais à Saulieu: On a frôlé la perfection
05 • Bilan moisson: Plus de peur que de mal

Nièvre

06 • Foire-concours de Corbigny: Un concours de qualité
• Foire aux reproducteurs ovins de Decize: Encore une très bonne foire
07 • Action de communication: Des éleveurs nivernais à Paris

Yonne

08 • Ce week-end à Venoy: La fête de l'Agriculture est prête
• Saint-Privé: Nicolas Sarkozy fait sa rentrée dans l'Yonne
09 • Énergies renouvelables: Le photovoltaïque, c'était mieux avant

France

10 • Élevage: Les éleveurs font la promotion du logo Viandes de France

Dossier

11-18 • Dossier spécial "Vendanges"

Infos Services

20 • Firmes et machinisme
22 • Analyses et tendances
24 • Petites annonces
26 • Annonces légales
29 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

Interview de Xavier Beulin, président de la FNSEA

«Nous attendons des annon

Alors que les agriculteurs ont manifesté tout l'été pour alerter les Pouvoirs publics sur la situation catastrophique de l'élevage mais aussi de l'agriculture française dans sa globalité, la FNSEA présente ses propositions pour sortir rapidement et durablement le secteur de la crise. Xavier Beulin, président de la FNSEA, revient sur les demandes qu'il a adressées au Président de la République et au Premier ministre lors d'un rendez-vous à l'Élysée, le 24 août.

Vous avez rencontré ce matin le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'Agriculture, avec le président de Jeunes agriculteurs. Sur quels sujets avez-vous insisté ?

Nous avons tout d'abord voulu exprimer la situation de nos collègues paysans sur le terrain, et la grande souffrance vécue par les producteurs. Cette crise qui pouvait être apparentée à une crise conjoncturelle au début de l'été, avec les problèmes sur les prix, se révèle en réalité une crise beaucoup plus profonde, structurelle et morale, avec une Europe qui s'occupe de moins en moins des problèmes agricoles, notamment en ce qui concerne l'embargo russe, et une situation en France où les réponses de court terme ne sont plus adaptées à ce que nous vivons.

Quelles sont vos demandes à court terme ?

Face à ces problèmes évoqués par la FNSEA depuis des mois voire des années, il nous faut d'abord des réponses significatives, pour les exploitants aujourd'hui en grande difficulté. Par rapport au plan d'urgence annoncé il y a deux semaines, nous demandons des mesures supplémentaires en ce qui concerne les allègements des charges, les exonérations de cotisations sociales, de la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB), et des aménagements de dettes - par exemple avec des rééchelonnements ou pourquoi pas, pour certains, une année blanche. Et surtout, il faut que tout ça aille vite ! Nous avons aussi attiré l'attention du Président de la République sur la sécheresse. Pas loin des deux tiers du territoire national sont impactés par la sécheresse qui handicape toutes les cultures de printemps / été, le bilan fourrager, mais aussi les grandes cultures, les fruits et légumes et la viticulture qui a souffert des derniers coups de chaud. Nous attendons les diagnostics de la situation dans la semaine, mais il faut mettre en œuvre divers moyens d'adaptation, je pense en particulier au fonds d'allègement des charges et à la TFNB. Ceux qui vivent une double pénalité, à la fois économique et météorologique, doivent retrouver de l'oxygène par ces dispositifs.



Photo: Actuagri/Delphine Jeanne

Thomas Diemer, président de JA, Xavier Beulin, président de la FNSEA et Dominique Barrau, secrétaire général de la FNSEA à la sortie de l'Élysée, ce 24 août, après l'entrevue avec le Président de la République.

En matière d'investissement, vous estimez à trois milliards d'euros la somme nécessaire pour relancer la compétitivité de l'agriculture française…

Oui, et il s'agit d'un chiffre réaliste et raisonnable. On ne demande pas ces trois milliards au seul Gouvernement, mais nous avons besoin aujourd'hui de modernisation et d'investissement, notamment dans les exploitations agricoles, en matière de rénovation et de mise aux normes. Il y a des moyens à mobiliser au niveau de la BPI, des conseils régionaux qui gèrent le deuxième pilier de la PAC, le tout dans une recherche d'efficacité. Il faut réfléchir à de nouvelles formes de financement et de portage de ces investissements. Car aujourd'hui, un éleveur qui investit dans un bâtiment, un cheptel ou autre, ne le fait pas pour cinq ans mais pour 20, 25, 30 ans. Quand on décompose l'investissement tout au long de la chaîne alimentaire, le producteur investit jusqu'à trois ou quatre fois plus que les autres maillons. Et quand on sait que sur 100 € de valeur alimentaire, le paysan n'en récupère que 8 €, on constate un vrai déséquilibre. Nous devons adapter les moyens de financement à ces enjeux. Parallèlement à tout ça, le chantier qui nous incombe peut-être le plus est celui de la contractualisation. Nous avons besoin que soient prises en compte les fluctuations économiques, pour non pas s'affranchir de l'impôt, mais permettre une pondération interannuelle. Concrètement, il s'agit de permettre à l'agriculteur qui dégage un revenu une bonne année de mettre de côté en prévision d'une année où le résultat sera plus contraint.

Et sur le long terme, que proposez-vous pour restructurer l'agriculture et sortir le secteur de la crise ?

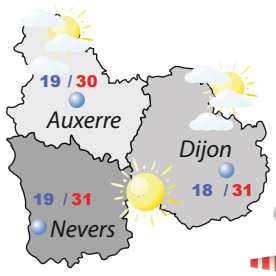
Sur le fond, il nous faut en effet des mesures structurelles. Nous attendons un engagement ferme du Gouvernement sur le sujet de la compétitivité agricole et agroalimentaire. Sur le dossier des contraintes, des normes et de la réglementation, j'ai fait une demande de moratoire au président de la République pour que dans l'année qui vient, toute proposition dans ce domaine soit suspendue. C'est un problème de méthode que nous voulons reposer pour nous remettre dans la norme européenne, ni plus ni moins. Nous voulons également réviser la fiscalité pour

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 28 août au 6 sepembre

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 28 Août

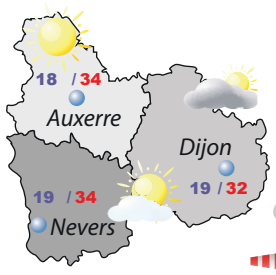


Beau temps
Le temps sera agréable et ensoleillé, avec seulement quelques nuages très localement.

T° mini : 17 à 19 °C
T° maxi : 30 à 32 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Augustin
Soleil : 07:00 - 20:36
Lune : 19:39 - 05:14

Samedi 29 Août

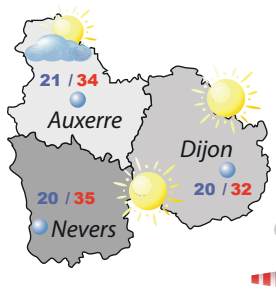


Éclaircies
Quelques nuages et de belles éclaircies en perspective pour ce samedi. Les vents seront modérés.

T° mini : 17 à 19 °C
T° maxi : 33 à 35 °C
Vents : Est 20 km/h

Ste Sabine
Soleil : 07:01 - 20:34
Lune : 20:16 - 06:30

Dimanche 30 Août



Agérable
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps. Les températures seront en hausse.

T° mini : 19 à 21 °C
T° maxi : 34 à 36 °C
Vents : Sud 30 km/h

St Fiacre
Soleil : 07:02 - 20:32
Lune : 20:51 - 07:48

Prévisions à 7 jours

Lundi 31 Août au Mercredi 2 Septembre :
De belles éclaircies et de rares averses en perspective.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini. : 13 à 24 °C T° maxi. : 27 à 29 °C

Jeudi 3 au Dimanche 6 Septembre :
Des averses orageuses sont attendues pour ces prochains jours.
Vents : Sud-Est à 20 km/h
T° mini. : 12 à 19 °C T° maxi. : 22 à 24 °C

ces du Gouvernement»

de contrats qui ne s'arrêtent pas simplement à la relation entre l'agriculteur et l'industriel ou le transformateur, mais qui aillent jusqu'au distributeur, et intégrer la notion de coût de revient et de fluctuation de ces coûts. Aujourd'hui, pour être compétitif, il nous manque 10 à 15 centimes sur le kilo de cochon, 5 à 6 centimes sur le litre de lait… Il faut aller chercher ce delta de compétitivité. Il dépend de l'investissement, des normes, mais aussi de notre capacité à être mieux organisés. Je voudrais préciser ici qu'il ne s'agit pas d'opposer tel ou tel modèle agricole à un autre. L'agriculture française repose d'abord sur la diversité de ses territoires, avec des segments de marché très divers, mais chacun dans son propre segment doit avoir une exploitation compétitive, efficace, sur laquelle il peut investir, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut aussi donner la possibilité aux agriculteurs de se regrouper pour mettre en commun leurs moyens de production, gérer ensemble un atelier d'engraissement, une maternité… Nous voulons une agriculture productive et compétitive, mais pas productiviste.

Le président de la République a-t-il répondu à ces propositions ?

Le 3 septembre, nous serons très mobilisés à Paris, avec au moins un millier de tracteurs et de nombreux agriculteurs. Nous attendons un certain nombre de réponses à cette date. D'ici là, nous travaillons dès maintenant avec le gouvernement pour faire avancer ces dossiers de sorte à obtenir des annonces le 3 septembre, sur les deux dimensions : le court terme et le structurel. Le Premier ministre s'y est engagé. Il rencontrera une délégation le 3 septembre, tandis qu'une autre délégation ira à l'Assemblée nationale. Le chef de l'État et le Premier ministre ont également pris acte de notre demande sur le CICE, dont ne peuvent pas actuellement bénéficier les chefs d'exploitation. Nous aimerions que le dispositif englobe ces derniers.

Vous prévoyez aussi de manifester début septembre à Bruxelles. Quelles sont vos attentes au niveau européen ?

Une action est prévue le 7 septembre à l'initiative du Copa et de la Cogeca. Plusieurs milliers d'agriculteurs européens vont se rassembler avec l'objectif d'obtenir du Conseil des ministres de l'agriculture et de la Commission quelques mesures phares. Il s'agit notamment de traiter l'embargo russe qui nous cause aujourd'hui beaucoup de préjudice. Il faudrait permettre à l'Europe, puisque la Russie se dit prête à importer de nouveau du porc, de répondre à ces possibilités offertes en acceptant que les pays frontaliers de la Russie soient exclus des zones d'exportation, une décision liée au problème de la peste porcine africaine détectée dans ces pays en février 2014. Pour la filière laitière, il faudrait créer les conditions de stockage du beurre et de la poudre à des conditions de marché acceptables. Aujourd'hui, on est autour de 220 euros la tonne, ce qui est largement insuffisant, il faudrait au moins 260/270 euros la tonne. Enfin, il faudrait voir si quelques-uns des dispositifs de crise prévus dans la PAC pourraient être activés pour venir en aide de manière spécifique aux secteurs concernés. Par ailleurs, toujours sur le plan communautaire, nous avons une autre demande qui porte sur l'étiquetage d'origine, tout particulièrement pour les produits transformés et les plats préparés, aujourd'hui dans l'impasse, alors que le dispositif fonctionne pour la viande fraîche.
Il faut vraiment faire en sorte que l'Europe prenne toute la dimension de la crise que traversent actuellement les différents secteurs pour ne pas en rajouter dans les négociations sur le TTIP par exemple, en limitant les importations des pays tiers vers l'UE.

Plus de 1000 tracteurs seront mobilisés le 3 septembre à Paris

La FNSEA entend mobiliser plus de 1000 tracteurs et des milliers de paysans lors de la manifestation prévue le 3 septembre à Paris. Cette mobilisation forte, qui concerne tous les secteurs de la production, est un signal vis-à-vis du Gouvernement qui a promis d'apporter des réponses à la crise vécue par l'ensemble de l'agriculture française. Une délégation d'agriculteurs doit se rendre à Matignon pour rencontrer le Premier ministre, qui s'est engagé à faire des annonces sur un certain nombre de points demandés par la FNSEA et JA le 24 août lors du rendez-vous avec le président de la République, tandis qu'une deuxième délégation se rendra à l'Assemblée nationale.

/Édito

Tenir, jusqu'au bout !

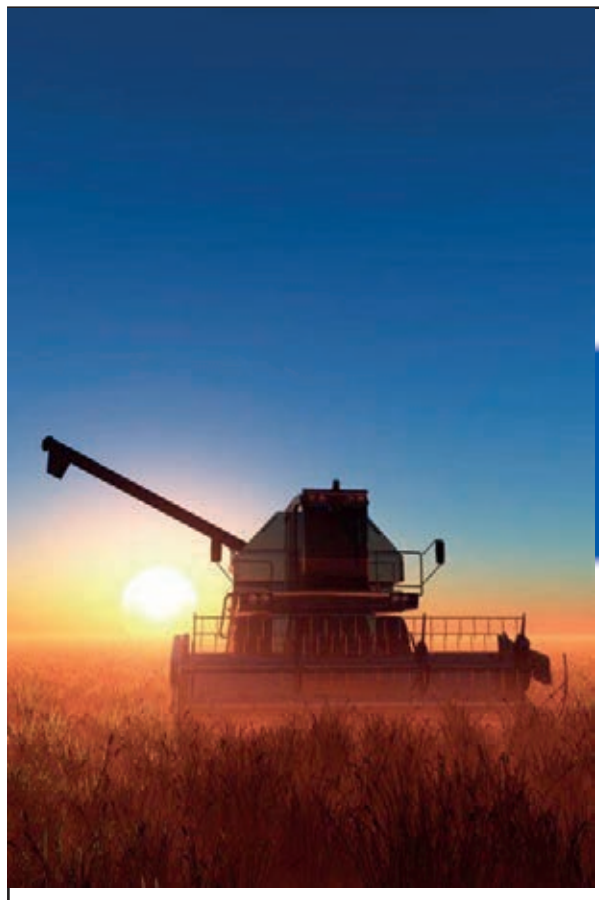


Depuis des mois, nous martelons que l'État français doit cesser la surenchère réglementaire, que la réglementation européenne, même si nous y trouvons aussi parfois à redire, aurait au moins le mérite d'être la même que celle des pays voisins.
Et ce n'est pas nouveau dans nos revendications ! Je ne vais pas retracer toutes les actions menées depuis plus d'un an dans les FDSEA de Bourgogne et à la région, mais la liste est longue depuis février 2014 !!!
Vous nous avez fait confiance pour défendre notre métier, pour porter vos revendications. Nous avons pu compter sur vous pour être présents quand c'était nécessaire. C'est votre mobilisation qui donne toute sa valeur aux revendications que nous portons, qui amène la pression nécessaire pour faire bouger les lignes.
Pour aller jusqu'au bout, nous nous devons d'être présents en masse à Paris le 3 septembre et à Bruxelles le 7 septembre.
A Paris, pour relancer la pression sur nos gouvernants, pour exiger les réformes structurelles indispensables à la remise en compétitivité de nos entreprises.
A Bruxelles, pour demander réparation pour l'embargo par des compensations concrètes, mais aussi la réactivation de dispositifs d'intervention et de régulation dans un contexte si volatil. Plus globalement, pour dire notre attente d'une réelle vision à long terme pour notre secteur agricole.
Je sais que nombreux d'entre nous ne pourront se libérer les deux journées, mais lâcher prise aujourd'hui reviendrait à ruiner tous les efforts que vous avez fournis jusqu'à maintenant. Personne ne viendra nous défendre. Nous ne pouvons compter que sur nous. Une fois encore, soyons solidaires, prenons notre avenir en mains et montrons aux gouvernants et autres décideurs que nous sommes déterminés à aller au bout de nos revendications.
Nous allons chercher non de l'écoute et de la compassion, non des paroles et des promesses, mais bien des réponses. Inscrivez-vous auprès de votre FDSEA !

FRANCIS LETELLIER, PRÉSIDENT FRSEA BOURGOGNE

clin d'œil





FINANCEZ
VOTRE MATÉRIEL
AGRICOLE ET VITICOLE
AVEC ACTIMAT

PROFITEZ
DES TAUX SPECIAUX
FOIRE DE CHALONS
EN CHAMPAGNE

Présent sur la foire
du 28 août au 07 septembre
Votre chargé de développement agricole
Cédric Prost - 06 40 25 19 91

Crédit Mutuel

Fête du Charolais

On a frôlé la perfection

Belle affluence, bonne qualité d'animaux, ventes intéressantes : le bilan était plus que positif le week-end dernier à Saulieu.



Dominique Bizot, avec le prix d'honneur et le meilleur agneau du concours.

Pleine de satisfactions, cette 64ème édition ! La Fête du Charolais des 21, 22 et 23 août a tenu toutes ses promesses chez toutes les espèces. En premier lieu les bovins, où 170 bêtes avaient pris place à l'espace Jean-Bertin. Une fréquentation jugée intéressante par les organisateurs avec la participation de 42 éleveurs venus des quatre départements bourguignons (27 de Côte-d'Or, 9 de Saône-et-Loire, 3 de la Nièvre et 3 de l'Yonne). *«Nous avons eu cinq ou six nouveaux exposants cette année, c'est une très bonne chose»* faisait remarquer Jean-Michel Cap, le président du comice agricole de Saulieu. Le bilan des transactions rempli dimanche soir par les éleveurs donnait un taux de vente *«extrêmement satisfaisant»* de 96 %. Concernant la partie concours, deux élevages côte d'oriens remportaient deux des quatre grands prix de cette grande fête de l'élevage : le Gaec Guenot Père et Fils (Liernais) avec le prix du comice agricole et Laurent Dautrey (Saint-Seine-sur-Vingeanne) pour le prix de l'ambassade du Charolais.

Habitué ou non

Rémi Guenot présentait le bœuf de trois ans lui ayant permis de glaner le prix du comice : *«Nous le préparons à l'engraissement depuis plus de six mois. Ce prix est la récompense d'un travail entrepris à la naissance de l'animal. Celui-ci a été vendu à Clavière Viandes avec une belle valorisation à la clé»*. Le Gaec Guenot présentait dix animaux lors de cette édition : *«Nous venons tous les ans à Saulieu, c'est d'ailleurs notre seul concours annuel pour l'instant»* poursuit l'éleveur de 27 ans, qui travaille au quotidien avec son père Jean-Louis. *«Ce type de bête coûte cher à produire»* rappelle t-il, *«il faut en tirer un certain prix et ici, on ne peut pas dire que l'on perd notre temps... Les plaques sont importantes pour l'acheteur qui les utilise pour vendre la viande»*. Pour leur toute première venue à Saulieu, Laurent et Émilien Dautrey ont été récompensés avec l'une de leurs vaches qui a été jugée la meilleure du concours : *«Nous allons d'ordinaire à Dijon, Autun et Bayon près de Nancy. Nous avons acheté cette bête cet hiver et ça nous a réussi pour notre première participation ici»* commentait Émilien Dautrey, 20 ans.

Le carton des ovins

Pas moins de 48 lots de trois ovins étaient présentés à quelques mètres des stands bovins. «*C'est une excellente année, comme en 2014. Seule l'édition 2012, qui était couplée au mondial Charolais, avait fait mieux avec 55 lots*» relevait Jean-Marc Bidoire, technicien au Syndicat d'élevage ovin, qui se disait *«agréablement surpris»* de la qualité des animaux malgré la sécheresse. Dominique Bizot, de Braux, s'est une nouvelle fois distingué en remportant le prix d'honneur et le prix du meilleur agneau. *«Il est vrai qu'il a fallu complémenter un peu les animaux à cause du manque d'herbe au pré»* admettait l'éleveur lauréat, qui travaille avec le boucher traiteur Jean-François Mitanchey depuis dix ans : *«les distinctions dans ce type de concours sont valorisantes pour les éleveurs mais aussi pour les bouchers qui se servent des plaques pour justifier la qualité de la viande qu'ils vendent aux consommateurs»*.

Deux autres évènements

L'exposition d'aviculture réunissait, pour sa part, un total de 525 animaux, soit une légère hausse par rapport à 2014. Soixante-cinq exposants d'une quinzaine de départements avaient fait le déplacement. Les éleveurs locaux ont brillé, à l'image d'Alain Creusevot qui s'est distingué dans le palmarès lapins en «*Races géantes*» avec son bélier français gris garenne mâle. L'éleveur sédélocien et son équipe se sont réjouis par la même occasion du nombre important de visiteurs. Le concours équin organisé par l'Union nationale du cheval de trait Auxois a quant à lui attiré 18 animaux : une affluence également en hausse par rapport à l'an passé. De bon augure pour une race équine fière de son berceau et qui se donne rendez-vous le 12 septembre pour le concours spécial de Semur-en-Auxois.



Émilien Dautrey, de Saint-Seine-sur-Vingeanne, remporte le prix de l'ambassade du Charolais.



Jean Berrier et sa fille Garance (Provency, 89) s'imposent dans deux des quatre catégories du concours modèles et allures.

Promotion et politique

Michel Bureau, responsable du secteur bovins au comice agricole de Saulieu, soulignait la présence d'un public venu en nombre : *«Le consommateur se rapproche de plus en plus de la production, il cherche à savoir d'où vient la viande et par qui elle est produite. Des journées comme celles-ci remplissent pleinement nos objectifs de communication»*. Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération nationale bovine, retenait *«les échanges et les discussions avec la filière»* : *«C'est un point positif car les opérateurs étaient présents, mais les points divergents restent encore trop nombreux»*.

Aurélien Genest

Tombola Terres de Bourgogne: Votre journal était présent à la Fête du Charolais à Saulieu. Une tombola était proposée avec à la clef deux magnifiques paniers de produits du terroir. Félicitations à Daniel Garnault de Corvol l'Orgueilleux (58) et à Gilles Samson de St Honoré les Bains (58) qui remportent ces lots.



Une dizaine de reproducteurs charolais, propriétés de cinq éleveurs du département, étaient de la partie. *«Il était important de montrer au public la complémentarité de notre race»* commente Éric Bize, vice-président de la Fédération charolaise de Côte d'Or.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

Bâtiments Agricoles et Industriels
Bardage bois
Panneaux préfabriqués
Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

Palmarès Bovins

Prix d'honneur
Prix d'honneur femelle non naisseur : Desloire Gérard. **Prix d'honneur femelle naisseur :** Gaec Flety. **Prix d'honneur cularde non naisseur :** Tarteret Denis. **Prix d'honneur cularde naisseur** : Gaec Loiseau. **Prix d'honneur mulotte :** Gaec Brazey. **Prix d'honneur mulot :** Gaec Guenot. **Prix d'honneur mâle naisseur :** Gaec Guenot
Grands prix :
Prix de l'excellence bouchère : Gaec Brazey. **Prix de la ville de Saulieu :** Gaec Flety. **Prix du comice agricole de Saulieu :** Gaec Guenot. **Prix de l'ambassade du Charolais :** Dautrey Laurent.
Prix d'ensemble
Premier prix d'ensemble culardes : Beno Berthe, **2ème prix d'ensemble culardes :** Gaec Sivry. **Premier prix d'ensemble mâles naisseurs :** Gaec Guenot. **Premier prix d'ensemble mulottes** : Desloire Pierre. **Premier prix d'ensemble femelles naisseur :** Gaec du Thureau, **2ème prix d'ensemble femelles naisseur :** Beno Berthe. **Premier prix d'ensemble femelles non naisseur :** Gaec du Montceau, **2ème prix d'ensemble femelles non naisseurs :** Vollot Étienne.
Prix de championnat
Boeuf 2 ans naisseur : EARL de la Suze, Gaec Berthiot et Fils. **Boeuf 3 ans naisseur :** Gaec Guenot Père et Fils. **Boeuf 4 ans naisseur :** Gaec de Pensière. **Cularde 2 ans naisseur :** Gaec Loiseau. **Cularde 2 ans non naisseur :** Denis Tarteret. **Cularde 3 ans naisseur :** Gaec Sivry, Beno Berthe. **Cularde 3 ans non naisseur** : Gérard Desloire. **Génisse 2 ans naisseur :** EARL de la Suze (2). **Génisse 2 ans non naisseur :** Gaec Pitre Père et fils. **Génisse 3 ans naisseur première section :** Gaec Loiseau, Gaec Flety. *Génisse 3 ans naisseur deuxième section :* Gaec du Thureau, Gaec Guenot père et fils. **Génisse 3 ans non naisseur :** Gaec Brazey, Denis Tarteret. **Génisse 4 ans naisseur :** Michot Damon Aurore. **Génisse 4 ans non naisseur :** Gérard Desloire. **Mulot 3 ans :** Gaec Guenot père et fils. **Mulottes 2 ans :** Gaec Brazey. **Mulottes 3 ans :** Pierre Desloire, Denis Tarteret. **Vaches 5-8 ans naisseur 1ère section :** Anne-Marie Bondoux (2). **Vaches 5-8 ans naisseur 2ème section :** Gaec du Moulin de Champsigny, Gaec de Pensière. **Vaches 5-8 ans non naisseur :** SAS Tarteret. **Vache moins de 5 ans naisseur :** EARL Renon, Gaec de Pensière. **Vaches moins de 5 ans non naisseur :** Dautrey Laurent.
Agneaux de boucherie
Prix d'honneur et meilleur agneau : EARL de Roche Fontaine (Braux). **Premiers prix :** Jean-Paul Fleury (Censerey), Gaec Bertrand (Marcilly-Ogny), Gaec de Pontoille (Blanot). **Deuxièmes prix :** Gaec Sivry (Thoisy la Berchère), EARL de Roche Fontaine. **Troisièmes prix :** Axel Bigeard (Musigny), Gaec de la Croix Cargeot (Saint Martin de la Mer). **Quatrième prix :** Maxime Chambin (Veilly). **Cinquième prix :** EARL Beurton Manière (Censerey). **Sixième prix :** EARL Bizouard Philippe (Allerey). **Septième prix :** Christine Bolatre (Liernais). **Huitième prix :** Gaec Sivry (Thoisy la Berchère). **Neuvième prix :** EARL de Roche Fontaine. **Dixième prix :** Gaec Sivry.
Équins (et qualifiés pour Semur)
Modèles et allures Auxois. Un an : 1) Gaec des Granges de Vesvres. **Deux ans :** 1) Gaec de Marcilly, 2) Bénédicte Bizouard, 3) Aurélien Decaen, 4) Damien Rameau. **Trois ans :** 1) Florian Renon, 2) Damien Rameau, 3) Alain Grillot, 4) Aurélien Decaen. Femelles suitées : 1) Gaec de Marcilly, 2) Aurélien Decaen.

Bilan moisson

Plus de peur que de mal

La Chambre d'agriculture, les instituts techniques, les organismes stockeurs et les représentants professionnels ont dressé le bilan de la moisson 2015. Un bilan établi à partir des données de l'enquête diffusée auprès des adhérents des groupes de développement de Côte d'Or. 217 agriculteurs ont répondu à l'enquête, 535 parcelles sont concernées pour 7391 hectares, toutes productions confondues.

C'est la surprise pour certaines cultures, les prévisions se sont révélées trop pessimistes et les récoltes engrangées ne sont pas aussi mauvaises qu'on pouvait le craindre, compte-tenu des conditions météo de cette campagne une fois de plus atypique. Si la majorité des secteurs s'en tirent plutôt mieux, on ne peut pas en dire autant de certaines zones en terres superficielles, qui se trouvent cette année encore dans le bas du tableau, accumulant les mauvais résultats et se retrouvant de fait dans un impasse sur le plan technique comme sur le plan économique.

Orge d'hiver : une bonne année

Grâce à leur précocité, les orges d'hiver ont globalement esquivé les effets de la sécheresse et de la canicule. La moyenne départementale à 70 q/ha progresse de + 18% par rapport à la moyenne quinquennale. Les calibrages sont élevés et les protéines restent contenues (9 à 10%) par les rendements élevés. A 74 q/ha, la plaine engrange sa meilleure 2ème année, sans que le record absolu soit battu. Les écarts de 57 à 89 q/ha et une bonne qualité en calibrage et protéine. Limité par le potentiel des sols, le plateau enregistre 10 q/ha de moins en moyenne, effet sol et conséquence du stress hydrique. Globalement, la bonne précocité des orges d'hiver a joué en faveur d'un résultat assez satisfaisant.

Orge de printemps : le pire a été évité

Plus tardive, l'orge de printemps a souffert de la sécheresse et des températures élevées enregistrées en fin de campagne. La moyenne départementale s'établit à 50 q/ha (soit une perte de 6% par rapport à la moyenne quinquennale), les calibrages sont moyens et la protéine reste élevée (10,5 à 12%). La plaine s'en sort avec 45 q/ha de moyenne et des écarts de 30 à 60 q en fonction du potentiel. Le calibrage est bon, la protéine contenue, suffisamment pour satisfaire les marchés brassicoles. Le poids de mille grains (PMG) s'avère satisfaisant et compense le manque d'épis et de grains. Sur le plateau, le rendement est au rendez-vous avec une moyenne de 51 q/ha mais le taux de protéines est élevé.

Colza : une récolte dans la moyenne

Si le plateau bénéficie d'un résultat inespéré avec une moyenne de 31 q/ha, considérée comme « un retour à la normale », la plaine déçoit par rapport aux attentes et ses 35 q/ha de moyenne n'ont rien d'exceptionnel. Pas de record en terres profondes donc, mais une bonne résistance en petite terre.

Blé tendre d'hiver : un bon rendement, contre toute attente

En zone plateau, un rendement qualifié d'exceptionnel compte-tenu des conditions de culture et du stress climatique, avec une moyenne de 74,6 q/ha, qui cache des écarts importants. Le rendement plus moyen dans la plaine à 72,4 q/ha, masque également de forts écarts (de moins de 50 q/ha à 105 q/ha). C'est la preuve que l'irrigation a toute son utilité. Côté protéines en revanche, sur la plaine comme sur les plateaux, le compte n'y est pas, ce qui ne facilitera pas la commercialisation de certains lots en blé panifiable. La question de la valorisation de l'azote a été cruciale cette année : quelle quantité d'azote ? à quel moment ? alors que peu de secteurs ont pu bénéficier d'un peu de pluie. Partout le PS est bon à 80. La précocité variétale a joué à plein, quelques jours d'écarts se soldant par 10 q en plus ou en moins. La problématique de la protéine reste donc posée, c'est *«une question complexe et multifactorielle»* mais cela risque aussi de plus en plus comme l'a indiqué Jacques de Loisy, président de la Commission productions végétales de devenir l'enjeu *«d'un droit à vendre»*. Au final, le rendement a quand même bénéficié de l'apport azoté et les protéines se sont maintenues alors que le troisième apport a été difficilement valorisé la plupart du temps, du fait du manque d'eau.



Pois et féveroles : la déception

L'année a été plus favorable au pois d'hiver qu'au pois de printemps. Mais si le rendement en Ph est à la hauteur des espérances, il reste inférieur au seuil de rentabilité économique de cette culture. Les pois de printemps ont été anéantis par le manque d'eau. Le pois conserve des avantages agronomiques : mieux vaut l'utiliser pour augmenter la sole d'une culture à bonne marge comme le blé, au détriment du colza, tout en réduisant à la rotation les nuisances des adventices. Les résultats en féveroles, trop limités en nombre ne sont pas significatifs, mais cette culture reste deux fois moins productive.

Cultures d'été : la double peine

Les résultats des cultures d'été, irriguées et non irriguées, ne sont pas encore tous connus, mais on s'attend à de très mauvais résultats, ces cultures ayant été privées d'eau et exposées à la canicule tout au long de leur période de végétation. Les cultures d'été représentent une surface non négligeable pour les exploitations et l'on s'attend à de très mauvais résultats.

Cultures biologiques : dur, dur... pour le blé tendre

Le blé tendre d'hiver a vu son rendement nettement impacté par la rudesse du climat (29 q/ha de moyenne, de 16 à 36 q en fonction des zones). En revanche, les résultats du blé tendre de printemps (26 q/ha en moyenne avec des écarts de 13 à 29 q) méritent une réflexion plus approfondie. Pour les autres cultures, les références sont insuffisantes actuellement, mais l'enquête bio est lancée.

AMK

Les faits marquants de la météorologie

Le climat doux dans la première partie de l'hiver a été favorable aux insectes. Sur les orges d'hiver de nombreux symptômes de viroses ont été observés et les colza ont également subi une forte pression parasitaire. Ce climat a aussi été favorable à la pousse, amenant beaucoup de talles dans les céréales et beaucoup de biomasse dans les colza. A partir de la mi-janvier l'hiver froid et sec a pris le relais.
En plaine le stade épi 1cm a été atteint au 29 mars (proche de la médiane) ; sur les plateaux au 13 mai, avec 4 à 5 jours de retard sur la médiane. Le stress hydrique a produit ses effets ensuite, courant épiaison sur la plaine et dès le stade 2 noeuds sur les plateaux.

Terres à faible potentiel : le coup de massue

Les cantons de Sombernon, Baigneux-les-Juifs, Saint-Seine-l'Abbaye et Is-sur-Tille se trouvent une nouvelle fois impactés par la sécheresse. Comment sortir ces zones d'une impasse technique qui les vouent à une impasse économique ? La question de la sélection de variétés mieux adaptées à ce contexte pédo-climatique si spécifique est posée par Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, celle d'une réponse plus politique aussi.
«*Ces zones prennent gamelle sur gamelle*» dénonce Vincent Lavier *«c'est une année de trop pour nombre d'exploitations dont la survie est menacée»*. Jacques de Loisy argumente aussi *«on voit là les limites de l'allongement des rotations » si l'on ajoute « la fragilité génétique et la baisse des soutiens PAC, on arrive au bout du bout»*. D'autant que dans les autres secteurs, si les rendements ne sont pas mauvais *«ce n'est quand même pas la joie»* compte-tenu de la situation économique de la majorité des exploitations céréalières de Bourgogne.
La difficulté aussi, c'est de faire passer ce message au plan national, alors que la moisson française est très satisfaisante. Dominique Chambrette, administrateur à l'AGPB, insiste sur la nécessité de *«faire d'autant plus ressortir la problématique des zones à faible potentiel, car même pour ceux qui sont dans la moyenne départementale, ce n'est pas extraordinaire !»*. La solution passe par la reconnaissance de ce handicap naturel et la mise en place de solutions compensatoires. l'APPV 21 a pris ce problème a bras le corps et l'AGPB aussi. Une piste de réflexion se dessine pour ces zones : la recherche de l'optimum qualitatif, au travers notamment de la culture de blés améliorant, ce qui permettrait de compenser le déficit de productivité de ces secteurs. Si des solutions à plusieurs entrées, techniques et agronomiques devront être trouvées, l'ensemble des représentants professionnels s'accordent aussi à réclamer des mesures politiques pour compenser les handicaps naturels et faire en sorte que l'évolution climatique ne transforme pas ces zones en désert économique. Autre volet qui concerne directement les agriculteurs et sur lequel Dominique Chambrette a insisté : l'assurance climatique. *«On ne peut pas se passer d'une assurance climatique, cette année vient encore d'en faire la preuve»* car elle joue un rôle d'amortisseur non négligeable face à la forte variabilité climatique. Les parlementaires vont être interpellés sur la situation extrêmement précaire des exploitations céréalières situées cette zone.



Foire-concours de Corbigny

Un concours de qualité

La 62ème édition de la foire concours de Corbigny s'est tenue le 8 août dernier en marge de la traditionnelle brocante, et de l'exposition d'animaux.

Comme à l'habitude, la qualité des animaux ovins et bovins était présente sur le champ de foire de Corbigny, à l'occasion de la 62ème édition de la foire concours. Pour Pascal Loisy, président du comité des foires de Corbigny, *«la présentation bovine a été, encore une fois, de qualité remarquable. Le concours de viande a un intérêt commercial important puisque cela représente une vitrine de ce que l'on produit dans la Nièvre»*. Les prix obtenus par des plaques sont très recherchés par les bouchers des grandes surfaces et par les boucheries artisanales. *«Les grandes surfaces se sont empressées de mettre leurs enseignes sur les bovins achetés»* constate Pascal Loisy. Cette année encore, il y a eu de nombreux échanges qui seront rapidement suivi par des visites en ferme.


L'édition 2015 comptait une soixantaine de bovins

Un nombre de bovins en augmentation

Une soixantaine de bovins étaient présents, un nombre en augmentation par rapport à 2014. Ce qui fait de la foire de Corbigny une des plus importantes de notre département. L'élevage Jean Simon qui présentait des animaux de qualité exceptionnelle, a remporté le Grand Prix de championnat avec une génisse culardé 4 dents et un bœuf 2 dents. En ce qui concerne le concours ovins, on constate une baisse du nombre d'animaux, notamment de race Charollaise, par rapport à 2014. Le nombre d'animaux vendus suit aussi cette tendance. Néanmoins, de nombreux contacts ont été pris sur place et les clients ont prévu de retourner dans les élevages.

MG – FDSEA 58

Le palmarès du concours bovin

Génisses deux dents : prix d'honneur à Jean Simon (Chaumot), 1er prix à Jean Simon
Génisses quatre dents grasses : prix d'honneur à Jean Simon (Chaumot), 1er prix à Jean Simon, 2ème prix au GAEC du Bourg (Saxi-Bourdon), Prix d'ensemble au GAEC du Bourg
Génisses sans dent : 1er prix au GAEC Nandrot (Saint-Révérien), prix d'ensemble au GAEC Nandrot
Bœufs quatre dents et plus : prix d'honneur à Jean Simon (Chaumot)
Femelles huit dents et plus : prix d'honneur à Guy Perrin (Sermages), 1er prix à Guy Perrin
Génisses six dents : Prix d'honneur au GAEC de l'Auxois (Anthien), 1er prix au GAEC de l'Auxois
Génisses six dents et plus : prix d'honneur au GAEC de l'Auxois (Anthien), 1er prix au GAEC de l'Auxois
Génisses culardes quatre dents maigres : prix d'honneur à Jean Simon (Chaumot), 1er prix à Jean Simon, prix d'ensemble à Jean Simon.
Génisses culardes deux dents : Prix d'honneur à Jean Simon, 1er prix à Jean Simon, 2ème prix à Alexandre Lorré (Sardy-lès-Épiry).
Grand Prix de Championnat : Génisses et bœufs à Jean Simon.

Le palmarès du concours ovin

Agneaux Texel non inscrits : prix d'honneur à Olivier Albert (Magny-Cours), 1er prix à Jean-Pierre Bonnot (La Collancelle), 2ème prix au GAEC Brocard (Cordesse), 1er prix d'ensemble à Olivier Albert (Magny Cours), 2ème prix d'ensemble au GAEC Brocard (Cordesse)
Béliers antenais Texel non inscrits : prix d'honneur à Jean-Michel Blond (La celle sur Nièvre), 1er prix à Guillaume Raymond (Saint Seine), 2ème prix à Jean-Pierre Bonnot (La Collancelle), 1er prix d'ensemble à Jean-Michel Blond (La celle sur Nièvre), 2ème prix d'ensemble à Olivier Albert (Magny-Cours)
Agneaux Charollais non inscrits : prix d'honneur à Laure Rogemont (Alluy), 1er prix à Christophe Chappé (Lormes), 1er prix d'ensemble à Christophe Chappé (Lormes), 2ème prix d'ensemble à Laure Rogemont (Alluy)
Béliers adultes Charollais non inscrits : prix d'honneur à Christophe Hetroy (Pazy), 1er prix à Christophe Chappé (Lormes)
Un élevage Suffolk présent sans concours : Christophe Chevalier

Foire aux reproducteurs ovins de Decize

Encore une très bonne foire

Mardi 18 août, sur la promenade des halles à Decize, se tenait la 38ème foire nationale aux reproducteurs ovins. Cette année encore, le résultat est plutôt positif avec un tiers des béliers présents qui a trouvé preneurs.

Deux cent trente béliers et 77 de vendus. Pour Claudie Vilaine, présidente du comité d'organisation de la foire nationale aux ovins de Decize *«c'est une très bonne foire. Il y a un nombre de ventes et d'animaux présents quasi-identique à 2014, qui était déjà une bonne année»*. Comme tous les ans, pour booster les ventes, le comité de la foire a une enveloppe de 500€, obtenu grâce à de généreux donateurs, qu'il distribue sous formes de primes aux acheteurs tirés au sort. Les primes sont de 50€ pour les agneaux inscrits et 20€ pour les non inscrits.


La foire de Decize est une référence pour l'élevage ovin.

Le concours sur ascendance remporté par le GAEC Marion

La foire de Decize, reconnue au niveau national, attire des éleveurs exposants et acheteurs de la Nièvre mais aussi d'un peu plus loin comme le témoigne la présence d'un éleveur de la Creuse. Pendant la foire, il y a aussi un concours sur ascendance pour récompenser les éleveurs, d'après les index de prolificité et la valeur laitière des mères des béliers exposés. Vingt-cinq éleveurs ont pu concourir avec leurs béliers de races Mouton Charollais, Suffolk, Texel, Ile de France, Berichon du Cher, Charmois et Southdown. Le concours a été remporté par le GAEC Marion à Luzy, qui élève des moutons Charollais.

La foire aux ovins, une occasion de faire découvrir la production aux touristes

Sur la promenade des halles de Decize, les nombreux touristes ont pu découvrir une démonstration de chien de troupeau et de tonte ainsi qu'un stand de transformation de la laine. Une buvette et un stand de dégustation de grillades d'agneaux étaient aussi présents afin de permettre aux visiteurs d'apprécier pleinement leur sortie. C'est aussi un moyen de faire découvrir la filière ovine aux consommateurs. Au moment des discours officiels qui clôturent la foire, Marcel Cottin, Président de la section ovine de la FDSEA de la Nièvre, a rappelé les problèmes de l'élevage français et notamment la perte de compétitivité face à nos homologues européens.

MG-FDSEA58



Rendez-vous

Exposition-ventes aux agnelles à Corbigny lundi 7 septembre

Le comité des Foires de Corbigny organise sa prochaine exposition-vente aux agnelles le :
Lundi 7 septembre 2015 après-midi au marché au cadran Sicagemac. L'inscription gratuite est ouverte aux agnelles inscrites et non inscrites mais également aux mâles reproducteurs inscrits et non inscrits. Les animaux présentés devront être correctement identifiés et appartenir à des élevages ayant la qualification officiellement indemne de brucellose.
Le Document Sanitaire d'Accompagnement Ovin ou un certificat équivalent sera à tenir à disposition du vétérinaire sanitaire.
La réception des animaux aura lieu de 13h30 à 14h00
Les éleveurs intéressés peuvent contacter Christophe RAINON de la Chambre d'Agriculture au 06 72 39 76 43.

Classement sur ascendance
1. GAEC Marion (Luzy - 58) – mouton Charollais
2. GAEC de l'orme (Lafeline - 03) – Suffolk
3. Christophe Chevalier (St Sulpice – 58) – Suffolk
4. GAEC Pariot (Le Theil – 03) – Texel
5. Guillaume Raymond (St Seine – 58) – Texel
6. Elevage Pommier-Lospied (Tronsanges – 58) – Berrichon du Cher
7. Elevage Bonnot Bertrand (Champlecy – 71) - mouton Charollais
8. EARL Poillot Benoit (Thoisy la Berchere – 21) – Suffolk
9. GAEC Broccard (Cordesse – 71) – Texel
10. EARL Deschamps (Poiseul la ville – 71) – Ile de France

Tombola Terres de Bourgogne
Votre journal était présent à la foire aux reproducteurs ovins à Decize. Une tombola était proposée avec à la clef un magnifique panier de produits du terroir. Félicitations à André Terreau de Cordesse (71) qui remporte ce cadeau.

Action de communication

Des éleveurs nivernais à Paris

Mardi 25 août, une centaine d'éleveurs de toute la France s'est mobilisée pour promouvoir la consommation des viandes françaises dans les gares de Paris Montparnasse et Paris Gare de Lyon. Puis, ils se sont rendus au ministère pour un barbecue avec François Hollande, et son Gouvernement.


Les éleveurs à Paris

Devant la crise actuellement traversée par le secteur de l'élevage, des éleveurs bovins, porcins et ovins sont allés à la rencontre des consommateurs pour les sensibiliser à la démarche Viandes de France. Les professionnels ont rappelé l'importance de ce logo car il garantit une viande issue d'animaux nés, élevés, abattus et transformés en France. La Nièvre n'a pas manqué le rendez-vous avec une délégation de sept éleveurs.

François Hollande et Stéphane Le Foll à la rencontre des éleveurs

Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, s'est rendu gare Montparnasse pour aller à la rencontre des agriculteurs. Les éleveurs présents lui ont fait part de leurs inquiétudes concernant: l'embargo russe, les contrôles sanitaires, l'importance des charges et la perte de compétitivité mais aussi quant à l'avenir des filières élevage. Le ministre entend bien travailler à valoriser l'origine et les marchés. Puis, la centaine d'éleveurs s'est retrouvée rue de Varenne, au ministère de l'agriculture, pour un barbecue *«viandes de France»*. Ils ont eu l'occasion de rencontrer le Président de la République, accompagné d'une dizaine de ministres, et de discuter librement des sujets qui les préoccupent. Pour Emmanuel Bernard, président de la section bovine de la Fdsea 58 *«la FNSEA a été précurseur sur le manger français, qui était le thème du congrès 2015, et cela montre bien que le syndicalisme est aussi capable de faire des propositions qui peuvent être reprises par l'État»*.

Comice

Château-Chinon sur le thème du 7ème art

L'ouverture de la saison 2015 des comices agricoles a eu lieu à Château-Chinon les 21, 22 et 23 août dernier. Les festivités ont commencé dès le vendredi avec un marché artisanale et du terroir. Le traditionnel concours de labour s'est déroulé sur la journée du samedi, à Dommartin, au GAEC de Doué. Ce n'est pas moins d'une vingtaine de candidats qui se sont défiés sur la terre. Les nombreuses activités prévues (tonte de moutons, expositions d'animaux, …) a attiré beaucoup de monde, qui s'est ensuite rendu au spectacle *«les duos de l'impossible»*. Le lendemain, malgré la pluie, les spectateurs sont venus en masse au défilé de chars sur le thème du 7ème art. Ce comice est une réussite, une démonstration de solidarité et de motivation.


Concours de labour


Guy Douccot le maire, les miss, Jean Michel Dupuis le président du comice et Cédric Bernier président des JA.

Remerciements

L'équipe des JA de Château et le bureau du comice souhaite remercier l'ensemble des bénévoles qui se sont investis dans ce comice 2015. Ils remercient également les trois miss (Alexia Bazot reine, Lisa Tamizet première dauphine et Aurore Gautherin) pour leur enthousiasme et leur bonne humeur.


Char sur le thème du 7ème art

Concours de labour

Vétérans charrue : 1er : Robert Petit; 2ème: Olivier Laproye; 3ème : Stéphane Prevotat; 4ème : J-Paul Bernier; 5ème : Lionel Bondoux Vétérans brabants :1er: Michel Pauchard; 2ème: Pascal Lebel; 3ème: J-Luc Flory; 4ème : Bruno Sautreau Jeunes charrue : 1er : Baptiste Flory; 2ème: Maxime Petit; 3ème: Julien Marquis ; 4ème : Alexandre Amroune ; 5ème : Alexandre Bondoux ; 6ème : Simon Boulenger Jeunes brabants :1er: Sylvain Trinquet; 2ème : Valentin Jeanguyot ; 3ème: Aurore Gautherin ; 4ème : Quentin Vasseur ; 5ème : Grégoire Bazot ; 6ème : Alexandra Bernier ; 7ème: Nolan Auboussu ; 8ème : Nicolas Brossard
Démonstration de labour à l'ancienne avec André Biller, Didier Blond et Alain Labulle.

▸ Agenda

Août Comices agricoles dans la Nièvre

Les dates et lieux des trois comices agricoles 2015 dans la Nièvre sont fixés. Rendez-vous sont donnés :
les 29 et 30 août, chez Jean-René Doudeau («Le bourg») à Pougny, pour l'arrondissement de Cosne-sur-Loire ;
les 29 et 30 août, chez Robert Merlin («le bourg») à Saint Jean-aux-Amognes, pour l'arrondissement de Nevers.

18/09 Réunion ovine

Le 18 septembre, à 14h, à Châtillon en Bazois (salle de la mairie), la section ovine de la FDSEA 58 organise une réunion pour tous les éleveurs ovins de la Nièvre. Maurice Huet, président d'Interbev ovin sera l'intervenant.

▸ Formations

"Tuteurs : sécuriser son exploitation"

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Tuteurs : sécuriser son exploitation»*, le 1er ou le 24 septembre prochains. Contact : Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

"Réaliser ses vérifications périodiques d'engins de levage"

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation *«Réaliser soi-même les vérifications périodiques de ses engins de levage»*, sur un jour, le 2 septembre prochain à Beaulieu. Contact : Christophe Bossaron au 06 80 17 22 79.

"Utilisation des outils informatiques"

La FDSEA organise une formation sur l'utilisation des outils informatiques les 4 et 14 septembre de 9h00 à 12h30, à la Chambre d'agriculture de Nevers. Contact : Maëla Guegan au 03 86 93 40 96 ou par mail à fdsea58@wanadoo.fr

«Appréhender les prix de revient en grandes cultures»

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation «Appréhender les prix de revient en grandes cultures», sur un jour, en septembre prochain (date non encore fixée). Contact : Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Ce week-end à Venoy

La fête de l'Agriculture est prête

C'est la crise, certes. Mais cela n'empêche pas les agriculteurs de continuer à faire la fête. Les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne vous donnent rendez-vous les 29 et 30 août à Venoy.

Il est des rendez-vous agricole qu'on ne rate pas ! La fête de l'agriculture des Jeunes Agriculteurs 89 fait partie de ceux-là. Et elle arrive à grand pas. Les préparatifs vont bon train au lycée agricole La Brosse. Une équipe de 10 personnes s'est mobilisée pour accueillir environ 5 000 visiteurs. Les JA 89 prennent toujours à cœur leur rôle d'animation du monde rural. Et niveau animation, vous serez servi !



Quoi de nouveau ?

Pour commencer, il n'y aura pas de concours de labours, par manque de participants. En revanche, le Moiss' batt' cross occupera une grande partie du week-end, et régalera les fans de vitesse…modérée. Rappelons que ces machines trafiquées ne peuvent pas dépasser les 50km/h. Autre épreuve très masculine : le lancé de botte de foin. On y mesure la distance. La chanteuse icaunaise Gervaise animera la fin de soirée du samedi avec sa guitare et sa douce voix. Côté danse, deux styles se partageront l'affiche : la zumba et le flamenco. Pour les enfants, cette année, le concours de dessin à pour thème (inspiré du Petit Prince) *«dessine-moi une ferme»*. Tous les enfants pourront participer et seront regroupés par classe d'âge. Les dessins seront exposés sur place. Enfin, un loto bouse sera aussi organisé. Vous avez bien lu. Le but : la vache broute l'herbe. Sans s'en rendre compte, elle se trouve sur une grille de loto géant. Il n'y a plus qu'à attendre qu'elle fasse ses besoins, et le gagnant du loto est connu !

La fête de l'Agriculture 2015 ouvre ses portes dès 14 h à Venoy, près d'Auxerre.

JEAN-BAPTISTE AUDUC



Saint-Privé

Nicolas Sarkozy fait sa rentrée dans l'Yonne

La rentrée politique du gouvernement avait lieu le 19 août, en conseil des ministres. Nicolas Sarkozy se devait de faire sa propre apparition dans les médias.

Les talons des femmes crissent sur le gravier de l'exploitation de Francis Letellier. Le président de la FDSEA 89 accueille à Saint-Privé de nombreux journalistes. Ces derniers trépignent en attendant 11h précise : l'arrivée de Nicolas Sarkozy. L'ancien président est bien décidé à se remettre en selle politiquement. Et cela doit passer par ceux qui ont fait l'actualité cet été, les agriculteurs. Quand l'ancien président se déplace, ce n'est jamais tout seul. Il est pour l'occasion encadré du député de l'Yonne Guillaume Larrivé et de Christian Jacob, ancien syndicaliste agricole. Après l'arrivée en berline noire et un tour de l'exploitation de Francis Letellier, une table ronde d'une heure et demie est organisée.



L'arrivée de Nicolas Sarkozy était attendue par les syndicats. De dos, le président des JA 89, Julien Caillard.

Une table ronde

Les responsables syndicaux FDSEA 89 expliquent alors leurs problématiques. *«On y va M. le Président ?»* demande le président du syndicat. Commence alors l'énumération. En commençant par le maraîchage et le coût de la main d'œuvre, trop élevé. Nicolas Sarkozy écoute, puis déclare : *«Pour nous, un agriculteur est un producteur, je dirais même un industriel. Il doit vivre d'un prix, pas de subventions»* Evidemment, dans les faits le président Letellier rappelle que les agriculteurs sont presque des *«fonctionnaires de l'Europe»*. Car finalement, les aides de la PAC permettent à la plupart des agriculteurs et éleveurs de vivre.

Puis le thème des normes, notamment pour les éleveurs, est abordé. L'ancien président préconise alors d'en faire une liste exhaustive, afin de les modifier ou de les supprimer. Le président FDSEA s'en amuse : *«la liste risque d'être longue»*. Nicolas Sarkozy précise ensuite qu'il faudrait arrêter la sur-transposition des normes (le fait que les lois françaises aillent plus loin que ne demande l'Europe). Une simple idée, en somme. Mais lorsque le président des Républicains répond aux questions des syndiqués, les références et petites phrases ne manquent pas. L'actuel ministre de l'Agriculture est *«un intermittent de l'agriculture»* pour lui. Le FN est *«anti-europe et nous ne voulons pas de cela»* continue-t-il. Les attaques contre François Hollande n'ont pas manqué non plus.

En revanche, avant son départ, Nicolas Sarkozy a reçu un panier garni confectionné par la FDSEA 89. Il y répondra par un simple *«merci»*, sans même avoir lu les messages qui avaient été rédigés par les agriculteurs. Ce premier panier sera suivi par de nombreux autres, envoyés aux différents élus de l'Yonne.

JEAN-BAPTISTE AUDUC



Le député Guillaume Larrivé et Nicolas Sarkozy ont reçu des documents sur les agriculteurs en crise.



Le panier garni était piégé. Voici l'un des messages qu'il était possible de lire.

Énergies renouvelables

Le photovoltaïque, c'était mieux avant

L'énergie solaire, c'était la mode. Entre 2002 et 2010, le développement de sites de panneaux photovoltaïque a évolué de façon exponentielle, d'autant que ce secteur était soutenu par l'État. Maintenant que l'engouement est passé, que reste-t-il des panneaux installés ?



Deux bâtiments de M. Rousseau sont recouverts de panneaux. Son assurance lui interdit de mettre de la paille sous ces toitures.

Nous sommes en 2011. A cette époque, Christophe Rousseau s'installe sur son exploitation. Aujourd'hui, il ne regrette pas d'avoir installé 1000 m^2 de panneaux. Pour lui, le revenu des ventes d'électricité sont conséquents, *«et sans rien faire»* précise l'agriculteur. *«C'est de l'ordre de 45 000 euros par an, pour un coût d'installation du bâtiment (dans son ensemble) de 600 000 euros»* poursuit-il. Et ce malgré les prix d'achat très inégaux sur la dernière décennie. Les prix de ventes de l'électricité produite par des particuliers sont gérés par arrêté depuis 2002. Et ils ont fait une montée spectaculaire entre 2002 et 2006. Pour motiver l'installation de panneaux photovoltaïque, des tarifs très avantageux étaient proposés. On passe alors de 15 centimes du kWh (le kilo Watt/heure permet de fixer les prix de vente pour l'énergie solaire) à 60 centimes du kWh en 2006 Christophe Rousseau est plutôt satisfait. L'entretien ne lui coûte que 2 000 euros environ, essentiellement pour nettoyer chaque année ses panneaux. Ses cellules photovoltaïques ont été installées à la bonne période. *«Mon contrat court sur 20 ans, et jusque là, le prix de 60 centimes kWh ne bouge pas. Il a même tendance à suivre le coût de la vie»* explique-t-il.
En effet, en 2010, les premiers signes négatifs du gouvernement arrivent. Par peur d'une bulle spéculative sur l'énergie solaire, le gouvernement baisse les tarifs par arrêté. De 60 centimes par kw/h en 2010, l'État décide de descendre à 30 centimes aujourd'hui pour les grosses structures. De plus, il gèle le marché du photovoltaïque en France en bloquant les projets en cours. Aujourd'hui, la donne a changé et le marché est atone.

Les fermes photovoltaïques

Le nouveau pari sur l'avenir (du gouvernement) ne se situe pas à l'échelle d'une exploitation. Dans l'Yonne, une autre terre agricole a profité du photovoltaïque. A Massangis près d'Avallon, de grandes bandes noires étalées au milieu de la forêt peuvent paraître hostile. Mais la commune semble heureuse d'accueillir près de 700 000 panneaux solaires installés par EDF Energies Nouvelles. Ici, l'investissement est colossal : 150 millions d'euros ont été investi pour le projet. Le maire, Xavier Courtois, explique très vite qu'une convention garanti un prix de vente à 32 centimes. Il se dit très heureux d'avoir EDF sur les terres de son village : *«la recette fiscale de la commune est désormais de 400 000 euros. Sans EDF, elle était de 100 000 euros». «On n'est pas dépendant des aides de l'État»* ajoute Xavier Courtois. Dans le contexte des baisses de dotations de l'État, l'idée fait son chemin.

L'énorme structure de Massangis était à son ouverture la 4ème en France. L'État français s'est inspiré de l'exemple de Massangis et cherche maintenant à développer cette ressource, notamment sur des terrains dégradés comme les terrains en friches. Un nouvel appel d'offre a été déposé cet été pour créer de très grosses fermes solaires. *«La France va accueillir la conférence sur le climat, elle doit donc être exemplaire»* déclarait à cette occasion François Hollande.
Les énergies renouvelables ont-elles un rôle à jouer dans la crise de l'agriculture ? *«On ne peut pas mettre des panneaux ou des éoliennes partout. Mais cela pourrait aider les professions agricoles qui détiennent beaucoup de foncier»* évoque Xavier Courtois, lui-même agriculteur. Une partie de la solution, en somme. D'autant que le maire de Massangis n'en a pas fini avec les énergies renouvelables. Xavier Courtois évoque d'autres projets, et l'installation d'autres sources d'énergie renouvelable. Un parc de quatre éoliennes devrait être installé sur le territoire de sa commune. Et neuf autres sont en cours d'études, toujours par EDF.

JEAN-BAPTISTE AUDUC



La ferme solaire de Massangis couvre 141 ha.

▸ Agenda

29/08 La fête de la luciole

Sur le site de l'île de Lucy-sur-Yonne, une drôle de célébration va avoir lieu. Entre la rencontre d'animaux fabuleux (les lucioles) et le cours d'art plastique. Des ateliers de créations sont proposés entre 16 et 19h : de la poterie, des impressions sur végétaux ou des décorations de lanternes sont au programme. A 21h30, les percussions et danse avec Layba Kourouma concluront la fête.

30/08 Balade-exposition de voiture de collection

Environ 200 voitures très anciennes vont se retrouver, de 12 à 17h30 à Laroche-Saint-Cydroine. Près de la salle des fêtes à lieu le plus grand rassemblement du genre dans l'Yonne. Renault Alpine, 4 CV et traction avant seront présentes. Un repas champêtre (10 euros) sera proposé.

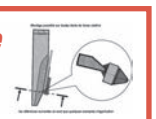
Bourgogne sauvage au Muséum d'histoire d'Auxerre

Les milieux naturels bourguignons sont multiples. Les espèces aussi. Le Muséum a donc rassemblé les très nombreux animaux sauvages présents dans la région : oiseaux, amphibiens, insectes, etc…tous empaillés. A découvrir jusqu'au 30 août.

Formation

Les limaces, ça suffit !

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une formation d'un jour, le 3 septembre, afin de vous donner des clés de gestion durable des limaces. Après un temps consacré à la compréhension de leur biologie et cycle, l'intervenant détaillera sur la base de vos pratiques actuelles les différents leviers mobilisables en grandes cultures pour gérer les limaces. L'après-midi se déroulera sur le terrain afin de vous mettre en situation d'analyse et de diagnostic.
Lieu : Lycée agricole de La Brosse à Venoy. Public : Agriculteurs de l'Yonne et des départements limitrophes Contact : Emilie Riberolles, 03 86 64 33 05
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

cTh.pièces
Opération dent de herse rotative avec plaquettes carbure :

Avec 2 plaquettes profilées :
de 32 € à 45 € *(selon référence et origine du support)*
Avec 2 plaquettes triangulaires et 1 plate (115 mm de carbure), meilleure résistance aux chocs, moins de puissance nécessaire :
de 47 € à 75 € *(selon référence et origine du support)*
INTERROGEZ NOUS POUR TOUT AUTRE PIÈCES AGRICOLES
Tél 06 38 78 62 42 - E-mail : cthpieces@orange.fr

Élevage

Les éleveurs font la promotion du logo Viandes de France

Le 25 août, des éleveurs venus de toute la France ont distribué des tracts présentant le logo Viandes de France aux voyageurs de deux gares parisiennes.



Photo: Actuagri

Si les éleveurs ont manifesté leur colère tout l'été aux quatre coins du territoire, c'est une opération de sensibilisation positive qu'ils ont mené le 25 août à l'initiative d'Interbev. Venus d'un peu partout en France, des producteurs bovins, porcins et ovins ont interpellé les voyageurs gare de Lyon et gare Montparnasse à Paris pour leur présenter le logo Viandes de France. Bleu blanc rouge, avec une forme rappelant celle de l'hexagone français, le petit logo décliné par filière (bœuf, veau, agneau, cheval, porc, volaille et lapin) garantit aux consommateurs une viande issue d'animaux nés, élevés, abattus et transformés en France. S'il existe depuis 2014, la profession et le ministère de l'Agriculture souhaitent en intensifier l'utilisation. 8 400 grandes surfaces ont ainsi pris part à l'opération en mettant en avant le logo dans leurs rayons.



Photo: Actuagri
Stéphane Le Foll discute avec un éleveur participant à l'opération, gare Montparnasse

Garantie de traçabilité

Pour Stéphane Le Foll, venu à la rencontre des éleveurs à la gare Montparnasse, l'objectif de l'opération est de *«faire savoir que ça existe»*. Derrière le logo, les éleveurs défendent surtout *«une qualité, une traçabilité et des conditions de productions environnementales qui sont, n'ayons pas peur de le dire, les meilleures au monde»*, insiste Pierre Vaugarny, secrétaire général de la Fédération nationale bovine (FNB). Une image de qualité est justifiée, mais *«malheureusement pas universelle»*, poursuit l'éleveur qui souligne l'importance du logo *«pour pérenniser la qualité de notre alimentation»*. Si le ministre rappelle que les choses avancent, que ce soit en grande distribution ou dans la restauration hors domicile, les éleveurs veulent aller plus loin en matière de traçabilité. Une marge de progression importante existe dans la restauration hors foyer. *«Bientôt c'est la rentrée, et trois quart des élèves ne consommeront pas notre viande dans les cantines»*, déplore un éleveur de porc. Stéphane Le Foll lui répond que sur ce sujet, l'accent est mis pour favoriser l'approvisionnement local. Un décret à paraître en septembre doit faire passer de 15 000 à 25 000 euros le seuil avant d'avoir recours à un appel d'offre pour les marchés publics. Sur l'étiquetage de l'origine de la viande transformée, non obligatoire, les éleveurs reprochent l'absence d'avancée au niveau européen, et si le ministre assure faire son possible pour que le dossier avance, *«un certain nombre de pays ne sont pas favorables à cet étiquetage d'origine sur produits transformés»*, précise-t-il.

Des revendications plus larges

Pendant près d'une heure, les éleveurs présents ont fait part au ministre de leurs inquiétudes quant à l'avenir des filières élevage en France, l'exhortant à agir davantage. Stéphane Le Foll entend bien travailler à *«valoriser l'origine et les marchés»*, notamment à l'export en utilisant les 10 millions d'euros débloqués pour la promotion à l'exportation et, pour la Russie, *«rediscuter la partie sanitaire de l'embargo»* sur le porc. Mais quand les éleveurs de porcs citent en exemple l'Espagne, où la production a doublé ces dernières années, le ministre rappelle qu'il s'agit *«d'un modèle intégré : il n'y a quasiment pas de producteurs, essentiellement des salariés, et ce modèle on n'en veut pas»*.

Les éleveurs déplorent également *«un climat de suspicion»* et les nombreux contrôles auxquels ils sont soumis. *«On a l'impression qu'en France, on casse l'envie d'entreprendre»*, s'énerve un producteur, et ce malgré les 40 milliards d'euros du pacte de responsabilité que Stéphane Le Foll ne manque pas de rappeler. Si le logo pourra sans doute inciter les consommateurs à acheter français voire à payer quelques centimes de plus pour une viande française, la sortie de crise nécessite donc d'autres solutions.

Les discussions avec la profession agricole sont en cours, faisant suite à la rencontre entre les présidents de la FNSEA et de JA avec le président de la République et le Premier ministre, le 24 août. En attendant, les agriculteurs restent vigilants et attendent d'autres annonces le 3 septembre, lors de leur manifestation qui prévoit un millier de tracteurs à Paris.



En bref

Prairies La production se dégrade encore

Au 20 août, 80% des régions fourragères présentaient un déficit et la moitié d'entre elles un déficit «important» selon les données issues du système ISOP (Informations et Suivi Objectif des Prairies) du ministère de l'Agriculture, publiées le 25 août. Les pluies du mois d'août ont été insuffisantes pour relancer la pousse de l'herbe. Ainsi, la production cumulée des prairies permanentes, estimée à *«un peu moins de 77% de la production de référence à la même période»*, perd encore 5 points par rapport au mois de juillet. Parmi les régions les plus touchées : Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Alsace-Lorraine, Bourgogne, et une partie de Rhône-Alpes.

Cheval La filière intégrée au plan de soutien

«Un accord de principe vient d'être donné par le cabinet du ministre» de l'Agriculture pour que les éleveurs de chevaux *«les plus fragilisés»* soient intégrés au plan de soutien de l'élevage, selon un communiqué de presse de la Fédération Nationale du Cheval (FNC) diffusé le 25 août. La section cheval de la FNSEA, qui pointe du doigt «la hausse de la TVA non répercutable sur les ventes», *«les nouveaux rythmes scolaires synonymes de perte de clientèle»* ou *«la nouvelle liste négative de la PAC» avait alerté le ministre sur la «grande détresse»* de la filière Cheval française.

Rendez-vous

03/09 Porte ouverte Salers à Sully (71)

L'association Salers de Bourgogne organise une journée porte ouverte le 03/09/2015 à partir de 14h dans l'élevage de M. Lambert Philippe à Sully (71360) au lieu dit "Bouto", un technicien du HBS sera présent . Les personnes intéressés par la race Salers sont les bienvenues à cette journée.



Comme chaque année, retrouvez les conseils pratiques délivrés par les organismes concernés par la campagne Vendanges 2015 :

- **Pôle emploi Bourgogne**
- **Les différents services de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**
- **Le service emploi de la FDSEA**
- **La Caisse Régionale MSA de Bourgogne**

L'objectif : accompagner les viticulteurs qui embauchent du personnel !

Suivez le guide…

Principes généraux d'emploi de main d'œuvre

(1) Tout employeur doit déclarer toute personne travaillant sur l'exploitation quels que soient la nature et la durée du travail, le mode de rémunération, la forme et la validité du contrat. Toutefois, il ne faut pas déclarer de nouveau un salarié permanent ou un salarié déjà déclaré pour la même période d'embauche.

(2) Main d'œuvre familiale ou entraide familiale : la main d'œuvre familiale se compose uniquement des personnes cotisant auprès du régime des non salariés agricoles : conjoint et aide familial. L'aide familial est un ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint, vivant sur l'exploitation et participant à sa mise en valeur. En présence d'un lien de parenté du second degré et au-delà (cousins…) ou sans lien de parenté (voisins, amis…), il ne pourra pas s'agir d'entraide familiale : les individus seront alors requalifiés comme salariés.

(3) L'embauche doit être déclarée préalablement, dans les 8 jours précédent l'embauche : au plus tard la veille par courrier ou par télécopie ou Internet dans les instants qui précédent l'embauche.

(4) Les informations suivantes sont obligatoires : nom, prénom, date et lieu de naissance, l'adresse ainsi que le n° de sécurité sociale si connu. Ne pas indiquer celui du conjoint ou des parents.

(5) Bénévolat : Le statut de bénévole ne peut pas exister lorsqu'il est exercé au profit d'une entreprise à but lucratif surtout si elle est constituée sous forme sociétaire (EARL, SCEA,….) Le bénévolat n'est généralement admis que pour les associations à but non lucratif. A défaut, le faux bénévole sera requalifié de salarié avec toutes les conséquences juridiques que cela comporte.

(6) Le recours à un prestataire de service : Si vous souhaitez faire appel à un prestataire de service pour réaliser vos travaux de vendanges, des précautions s'imposent avant de signer le contrat. SOYEZ VIGILANT ! A défaut, votre responsabilité risque d'être engagée. **MSA Bourgogne**

Déclaration de salaires hors délai = Pénalités de retard

Les employeurs de main d'œuvre agricole sont tenus d'adresser à la MSA les bulletins de salaires des vendangeurs dès la fin des travaux ou plus tard le 31 OCTOBRE 2015.
Tous les bulletins de salaires doivent être envoyés (papier ou WEB), y compris pour les salariés déclarés par volet 0 qui ne sont pas venus (indiquer sur le volet B « n'est pas venu » ou « DPE sans embauche » sur le WEB). Cette information vous évitera des rappels de déclarations.
La non production de ces documents dans les délais requis entraîne une pénalité de 8 euros par salarié, jusqu'à concurrence de 760 euros.
Par ailleurs, toute inexactitude quant au montant des rémunérations déclarées ou omission de salariés peut également donner lieu à l'application d'une pénalité de 8 euros dans la limite de 760 euros par bordereau. Ces deux pénalités sont cumulables.
Le fait de se soustraire intentionnellement aux déclarations relatives aux salaires et aux cotisations sociales auprès des organismes de protection sociale est assimilable à du travail dissimulé par dissimulation de salarié en application de l'article L.8221-5 du code du travail.

Contacts

Vous pouvez contacter votre MSA au numéro suivant :
N° : 0 969 36 20 60
(appel non surtaxé)
Une assistance Internet est à votre disposition pour vous accompagner lors de l'utilisation ou du démarrage des services en ligne au numéro suivant :
N° : 0 969 36 37 04
(appel non surtaxé)

Déclaration Accident du Travail

Si vous envoyez une déclaration Accident du Travail papier, nous vous invitons à joindre une copie de la DPAE papier ou copie du TESA (papier ou WEB) afin de faciliter la prise en compte de l'accident.

Pôle Emploi Bourgogne Partenaire de vos vendanges 2015

En 2014, 758 viticulteurs bourguignons nous ont fait confiance en déposant 5545 postes de vendangeurs, 89% ont été pourvus !

Nos équipes sont à votre écoute pour :
- Enregistrer vos besoins en main-d'œuvre,
- Diffuser vos offres d'emploi,
- Vous renseigner sur la réglementation,
- Vous conseiller sur vos démarches administratives.

Le service est ouvert de juillet à octobre.

Contacts téléphoniques

- **Pour les viticulteurs :** 39 95 (0,15 €/min)
- **Pour les demandeurs d'emploi : 39 49** (gratuit ou 0,11€ par appel depuis une ligne fixe ou une box. *Si vous appelez depuis un mobile, cet appel sera décompté de votre forfait ou facturé au prix d'une communication normale).*

Pour plus d'informations, appelez le 3008, appel gratuit

Les demandeurs d'emploi qui souhaitent postuler aux offres vendanges doivent retourner la fiche de candidature disponible sur http://www.pole-emploi.fr/region/bourgogne/informations/vendanges-en-bourgogne-2015-@/region/bourgogne/article.jspz?id=105639
Ils peuvent aussi se rendre dans une des agences suivantes :

Côte d'Or

- **Pôle emploi de Beaune**
 7B rue Buffon - 21200 Beaune
 Tél. 03 80 25 07 02 - Fax : 03 80 24 95 84
- **Pôle emploi de Dijon Sud**
 93 avenue Jean Jaurès - 21000 Dijon
 Entreprisedijonsud.21013@pole-emploi.fr
 Tél. 03 80 59 61 21

Saône et Loire

- **Pôle emploi d'Autun**
 Rue Eugène Chevalier - 71400 Autun
 entreprises.71056@pole-emploi.fr
 Tél. 03 85 86 90 03
- **Pôle emploi de Tournus**
 7 avenue de la Résistance - 71700 Tournus
 entreprises.71095@pole-emploi.fr
 Tél. 03 85 75 71 80
- **Pôle emploi de Chalon Paradis**
 2 rue du Paradis - 71100 Chalon-sur-Saône
 laetitia.leconte@pole-emploi.fr
 Tél. 03 85 90 46 92
- **Pôle emploi de Mâcon**
 1000 av. du M[al] de Lattre de Tassigny - 71000 Mâcon
 entreprises.71010@pole-emploi.fr
 Tél. 03 85 21 93 37 - Fax 03 85 21 93 22

Yonne

- **Pôle emploi d'Auxerre**
 62 rue Guynemer - 89000 Auxerre
 ape.89002@pole-emploi.fr
- **Pôle emploi d'Avallon**
 2 avenue du Gal Leclerc - 89200 Avallon
 equipeproavallon.89052@pole-emploi.fr
 Tél. 03 86 31 91 06
- **Pôle emploi de Tonnerre**
 5 place de la Gare - 89700 Tonnerre
 equipeprotonnerre.89023@pole-emploi.fr
 Tél. 03 86 75 89 39
- **Pôle emploi de Joigny**
 19 route de Chamvres - 89300 Joigny
 ape.89060@pole-emploi.fr

Lutte contre le travail illégal

L'emploi d'un travailleur de nationalité étrangère est soumis à des règles de législation particulière. L'employeur doit :

- vérifier la régularité des titres de séjour et le travail de la personne qu'il souhaite embaucher. Un titre de séjour n'est pas forcément un titre de travail (il faut que soit mentionné la possibilité de travailler en France).

- transmettre à la MSA l'ensemble des documents justifiant de la régularité du séjour et du travail du salarié. Ces documents sont différents en fonction de la nationalité du salarié embauché.

Ressortissants européens

Il est désormais possible d'embaucher des saisonniers nés à l'étranger au même titre que les travailleurs français sur simple justificatif de nationalité (l'employeur doit en conserver une copie).

Pays concernés : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Pologne Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Slovénie, Slovaquie, Suède, Norvège, Islande, Liechtenstein, Suisse.

Ressortissants hors Union Européenne

Ces personnes doivent disposer d'un titre de séjour avec autorisation de travail :

- carte de résident délivrée en France,
- autorisation provisoire de travailler,
- certificat de résidence (algériens),
- carte de séjour temporaire mentionnant :

- étudiant, étudiant (pour les algériens) + autorisation provisoire de travail
- salarié, travailleur saisonnier + contrat de travail visé
- vie privée et familiale

- récépissé préfectoral de demande de renouvellement du titre de séjour avec la mention *«autorise son titulaire à travailler»*,
- autorisation provisoire de séjour portant la mention *«étudiant»*
- le visa *«vacances travail»* (Australie, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande, Argentine, Russie, Corée du Sud, Hong Kong) + autorisation provisoire de travail.

Si le salarié dispose d'un titre de séjour sans autorisation de travail, il devra demander, auprès de la Préfecture une carte de séjour l'autorisant à travailler.

Les employeurs peuvent utiliser le TESA pour déclarer l'emploi d'un travailleur étranger, sans oublier d'indiquer le numéro de titre de séjour ou récépissé dans la case prévue à cet effet. L'employeur devra joindre ces justificatifs à l'envoi des volets 0 du TESA. En l'absence de régularité de leur séjour ou de leur travail, les cotisations sociales seront appelées, mais aucune prestation ne sera versée, à l'exception des prestations accident du travail. La MSA sera fondée à récupérer auprès de l'employeur les prestations dues au titre de cet accident.

MSA

Contrôle des conditions d'emploi et de travail des vendangeurs

Pour les vendanges 2015, l'attention des responsables d'exploitations viticoles est appelée sur le fait que le respect des règles suivantes sera tout particulièrement vérifié.

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main-d'œuvre.

Il convient alors d'être tout particulièrement prudent, car ces autres types d'emplois de main-d'œuvre sont très encadrés réglementairement, voire impossible pour l'emploi de vendangeurs.

(Cf. Fiche : « Bénévolat, Entraide, prestation de services… », que vous trouverez sur le site internet de la DIRECCTE http://www.bourgogne.direccte.gouv.fr)

Le risque pour le viticulteur qui ne respecterait pas ces règles serait alors de se voir poursuivi pour le délit de travail dissimulé par dissimulation de salarié



Photo: Réussir

Obligations administratives

1 L'embauche des salariés doit être déclarée auprès de la Mutualité Sociale Agricole, préalablement à l'exécution du travail : C'est-à-dire avant tout commencement du travail dans les vignes (et non pas dans la journée ou le lendemain ou autres…) ;

2 Le salaire ne peut être inférieur au minimum conventionnel (cf. barèmes que vous trouverez sur le site internet de la DIRECCTE Bourgogne) :

3 Les horaires journaliers de travail des salariés doivent être comptabilisés ;

4 Il est interdit d'employer des jeunes âgés de moins de 16 ans si les vendanges 2015 ne tombent pas pendant les vacances scolaires. Des règles spécifiques sont applicables pour les salariés âgés de moins de 18 ans en matière de durée du travail et repos (voir fiche) ;

Obligations en matière de sécurité et conditions de travail

1 Fournir de l'eau potable en quantité suffisante ;

2 Prévenir les risques d'hyperthermie ou de coup de soleil en fonction de la météo

3 Il est interdit d'utiliser, pour transporter des salariés, des moyens inappropriés à cet usage (remorques ou autres attelages non équipés à cette fin). Il faut respecter le code de la route.

4 En fonction de l'évaluation des risques, fournir au salarié les équipements de protection individuelle nécessaires et du matériel adapté à la tâche et spécificités concrètes.

Les Contrôles

Le respect des règles ci-dessus et particulièrement celles relatives aux déclarations obligatoires, pourra être vérifié, notamment, par les services suivants, soit dans les parcelles de vignes, soit au siège de l'exploitation :

- Mutualité Sociale Agricole(1)
- Inspection du Travail (agri)(1)
- Gendarmerie et Police Nationale

DIRECCTE Bourgogne

(1) Les agents de contrôle doivent, à votre demande, vous présenter leurs cartes professionnelles.

Contacts

- **UT Côte d'Or**
 19 bis Bd Voltaire, 21078 Dijon. Tél. 03 80 45 78 11
- **UT Nièvre**
 11 rue Pierre Émile Gaspard, Case 66, 58020 Nevers Cedex. Tél. 03 86 60 52 62
- **UT Saône et Loire**
 952 av. Maréchal de Lattre de Tassigny, 71031 Macon Cedex. Tél. 03 85 32 72 29
- **UT Yonne**
 1 rue de Preuilly, BP 13, 89010 Auxerre Cedex
 Tél. 03 86 72 00 07

GAI FRANCE
S.A.S. ALABEURTHE De la Vigne au Vin
GREGOIRE
Tecnoma
BUCHER vaslin

Vous satisfaire est notre priorité !

• 21 techniciens
sont à votre service 7j/7 en période de forts travaux

• 11 véhicules atelier
se déplacent pour vous dépanner où que vous soyez

• 11600 références
en stock pour répondre à vos attentes
Dépannage, révision, conseil…

www.alabeurthe.com
www.alabeurthe-occasion.com

BEAUNE Tél. 03 80 26 25 80 beaune@alabeurthe.com
CHASSAGNE Tél. 03 80 21 90 34 chassagne@alabeurthe.com
MOREY-ST-DENIS Tél. 03 80 34 33 78 morey@alabeurthe.com

SAS au capital de 40 000 € - RCS Beaune 401715693 Ape 4661Z - N° intracom FR 79 401 715 693

FDSEA Durée de travail maximale hebdomadaire

Pour le département de Côte d'Or

La DIRECCTE autorise les entreprises viticoles de Côte d'Or à porter à 60 heures la durée maximale du travail hebdomadaire pendant 5 semaines maximum pendant les vendanges. L'employeur devra accorder un repos payé égal à 25% du temps de travail accompli au-delà de 48 heures/semaine.

Cette dérogation ne concerne que les salariés âgés de plus de 18 ans affectés aux travaux liés à la vendange.

La dérogation et le courrier de l'inspection du travail doivent être portés à la connaissance des salariés concernés par voie d'affichage dans les locaux de travail.

Vous devez également tenir à jour un document mentionnant les noms des salariés concernés par la dérogation, le nombre d'heures de travail effectuées quotidiennement (avec les heures de début et de fin de journée) et le nombre d'heures de travail hebdomadaire.

Pour rappel, si vous souhaitez utiliser cette dérogation vous devez consulter de manière préalable le comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel et transmettre leur avis à l'inspection du travail.

Vous pouvez télécharger la décision de la DIRECCTE sur le site http://www.fdsea21.fr/.

Pour le département de la Nièvre

La demande de dérogation aux durées maximales de travail pour les vendanges 2015 a été déposée auprès de l'administration et est en cours d'instruction.

Pour le département de l'Yonne

La durée maximale hebdomadaire de travail de 48 heures pourra être dépassée dans la limite de 60 heures par tous les salariés d'au moins 18 ans (salariés permanents, salariés embauchés sous contrat à durée déterminée, Tesa, salariés d'entreprise de travail temporaire) médicalement aptes, pendant une période maximale de 4 semaines durant la période des vendanges 2015.

L'employeur devra accorder en contrepartie un repos payé égal à 30% du temps de travail accompli en heures supplémentaires au-delà de 48 heures avant le 15 février 2016.

Pour le personnel temporaire, une indemnité correspondante au droit acquis devra être versée.

Avant leur prise de poste, les travailleurs saisonniers doivent recevoir une formation nécessaire pour l'exécution des tâches à accomplir.

Le nombre d'heures effectuées par chaque salarié sera consigné au jour le jour et récapitulé hebdomadairement. Chaque entreprise devra transmettre le bilan détaillé de l'utilisation de cette dérogation à l'inspection du travail au plus tard le 31 janvier 2016.

Les salariés devront être informés de la décision d'autorisation de dérogation à la durée maximale absolue du travail de la DIRECCTE par voie d'affichage (vous pouvez télécharger la décision sur le site www.fdsea89.fr).

Le contrat vendanges encore en vie !

La loi du 29 décembre 2014 n'a pas abrogé le contrat vendanges mais elle a supprimé l'exonération partielle de la part salariale des cotisations d'assurances sociales à laquelle il ouvrait droit. A compter du 1er janvier 2015, les salariés ne bénéficient plus d'exonération de cotisations sociales salariales.

Le Contrat vendanges est un contrat de travail à durée déterminée et à caractère saisonnier.

Qui peut en bénéficier ?

Le contrat vendanges est ouvert à toute personne susceptible d'être embauchée par un contrat de travail. Ce contrat est ouvert aux salariés en congés payés, par dérogation à l'interdiction générale de travailler pendant ses congés payés. De plus, par dérogation à l'interdiction faite à un fonctionnaire ou agent assimilé de cumuler son emploi avec un poste relevant du privé, les agents publics peuvent également bénéficier de ce contrat.

Ce contrat permet aux employeurs de main d'œuvre d'embaucher des salariés pour la réalisation des travaux préparatifs de vendanges, leur réalisation, les travaux de rangement et de nettoyage du matériel.
Il peut être conclu pour une durée maximale d'emploi ne pouvant excéder un mois. Aucun délai de carence n'est exigé entre deux contrats de vendanges successifs. Aussi, le contrat vendanges peut être renouvelé plusieurs fois mais le cumul des contrats conclus chez plusieurs employeurs ne doit pas être supérieur à deux mois au cours d'une année civile. A la fin du contrat vendanges, l'indemnité compensatrice de congés payés doit être versée au salarié. S'agissant d'un contrat de travail saisonnier, l'indemnité de fin de contrat (égale à 10% de la rémunération brute) n'est pas due par l'employeur.

Quelles activités sont concernées ?

Le salarié doit être embauché pour réaliser des travaux de vendanges (exemples : cueillette des raisins, portage des hottes et paniers, réception et tri). Les préparatifs et les travaux de rangement à la fin des vendanges sont également inclus.
Sont exclues du Contrat Vendanges les activités suivantes :
La réfection des logements des vendangeurs, la préparation des repas, le pressurage, les activités administratives, la taille ou le traitement des vignes, la vinification.
Toutes les formalités obligatoires relatives au CDD sont applicables au contrat vendanges. Ces formalités peuvent être accomplies à l'aide du TESA. Dans ce cas, il convient de cocher la case « contrat vendange » dans le formulaire et de remplir correctement l'ensemble des rubriques.
Le CDD doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit (TESA papier ou informatique ou contrat de travail) et comporter impérativement les mentions suivantes :

- cas de recours : saisonnier ; motif : travaux de vendange
- terme du contrat : date de fin précise si connue ou durée minimale (le terme étant alors la fin de la saison, soit les vendanges).
- période d'essai (clause facultative) : 1 jour par semaine complète prévue au contrat.
- intitulé de la convention collective applicable
- intitulé du poste (porteur, coupeur, ….).
- montant de la rémunération et prestations en nature (frais de nourriture).
- coordonnées caisse retraite et prévoyance.

Le CDD vendanges doit obligatoirement être remis et signé dans les 48 heures suivant l'embauche. Si le TESA n'est pas correctement rempli le contrat de travail peut être requalifié en contrat de travail à durée indéterminée.


Photo: Réussir

Examen médical

Pour les saisonniers agricoles dont la durée d'emploi est au plus égale à 45 jours, il n'y a pas de visite d'embauche obligatoire. Mais ces saisonniers peuvent, à leur initiative, bénéficier d'un examen médical en dehors des périodes effectives de travail.

Les exonérations de cotisations sociales

L'employeur bénéficie des exonérations de cotisations patronales dans le cadre du dispositif en faveur de l'embauche de travailleurs occasionnels et de demandeurs d'emploi. Pour bénéficier de ces exonérations patronales TO-DE pour la main d'œuvre saisonnière vendanges, l'employeur doit en formuler la demande sur le formulaire DPAE ou TESA en cochant les cases «travailleurs occasionnels».

**Avec la suppression de l'exonération partielle de la part salariale des cotisations d'assurances sociales, le contrat vendange et le contrat saisonnier représentent un coût identique pour l'employeur.
Le seul avantage qui persiste à conclure un contrat vendanges plutôt qu'un contrat saisonnier réside dans la possibilité d'embaucher des salariés pendant leurs congés payés.**



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes. 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

Le travail des jeunes de moins de 18 ans

L'emploi dan le secteur agricole de mineurs âgés de 14 à 18 ans est possible sous certaines conditions. Celles-ci sont régies notamment par les articles L.715-1, R.715-1 et suivants du Code rural.

⌦ Articles L.715-1 et R.715-1 et suivants du Code rural

SOURCE: SERVICE INSPECTION DU TRAVAIL AGRICOLE

EMPLOI DES MINEURS DE MOINS DE 14 ANS : INTERDICTION ABSOLUE

EMPLOI DE MINEURS DE 14 ANS A 18 ANS, possible, SOUS CONDITIONS		
	DE 14 ANS (REVOLUS) A 16 ANS	**DE 16 ANS A 18 ANS**
APPRENTISSAGE – STAGES SCOLAIRES	**A partir de 15 ans – Respect des règles spécifiques à ces deux types de contrat. (notamment interdiction des travaux dangereux sauf dérogation)**	
TRAVAIL	**LE TRAVAIL N'EST AUTORISE QUE :** Pour des **travaux légers** pendant les **vacances scolaires** et à certaines conditions et avec **déclaration préalable** à l'inspection du travail (Modèle ci-joint) Les enfants des responsables de l'entreprise agricole peuvent aussi effectuer, à partir de 14 ans, des travaux occasionnels ou de courte durée dans l'entreprise familiale (qui ne nuisent pas à leur scolarité)	**TRAVAIL AUTORISE** Tous métiers, sauf travaux dangereux interdits aux mineurs de 16 à 18 ans (voir liste ci-après)
TRAVAUX LEGERS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES UNIQUEMENT (VOIR CI-DESSOUS POUR LES VENDANGES)	**Travaux légers,** c'est-à-dire des travaux qui, en raison de la nature propre des tâches qu'ils comportent et des conditions particulières dans lesquelles ces tâches sont effectuées ne sont pas susceptibles de porter préjudice à leur sécurité, leur santé ou leur développement. En particulier ils ne peuvent être employés : - *A des travaux exécutés dans une ambiance ou à un **rythme qui leur confère une pénibilité** caractérisée, ou **astreignent à un rendement** ;* - *A des travaux d'entretien, de réparation ou de conduite de tracteurs ou de machines mobiles ;* - *A des travaux nécessitant la **manipulation ou l'utilisation des produits dangereux** au sens de l'article L. 4411-1 du Code du travail (produits chimiques), ainsi que dans les lieux affectés au stockage, à la manipulation ou à l'utilisation de ces produits ;* - *Dans les lieux affectés à la traite ou à la **contention des animaux**, lors de la présence des ces derniers* **Vacances scolaires** comportant **au moins 7 jours** (à condition que le jeune ait un repos continu d'au moins la moitié de la durée totale desdites vacances).	**NON CONCERNÉS** **Ils peuvent travailler à toutes dates, sous réserves des travaux interdits aux mineurs (et autorisation parentale)**
DECLARATION PREALABLE	A **transmettre obligatoirement** au service de l'inspection agricole 15 jours avant l'embauche (Cf. modèle ci-joint), pour les **travaux légers** (sauf pour les enfants d'un responsable de l'entreprise agricole) L'inspection du travail peut **s'opposer** à cette embauche.	Pas de déclaration préalable
DUREE DU TRAVAIL SPECIFIQUE	**- 32 heures** hebdomadaires maximum ou **35 heures** pour ceux qui ont atteint l'âge de 15 ans. - **7 heures** quotidiennes maximum - Une **pause de 30 minutes** doit être accordée après toute période ininterrompue de **4h30** de travail. - **Repos quotidien** de **14 heures** - Aucun travail de 20 heures à 6 heures - **2 jours de repos** consécutif **dont le dimanche**	**35 heures hebdomadaires maximum** - **8 heures** quotidiennes maximum - **Repos quotidien** de **12 heures** - Aucun travail de 22 heures à 6 heures - **2 jours de repos** consécutifs **dont le dimanche** (sauf dérogation de droit, ce qui est le cas pour les travaux de vendanges, qui permettent de donner le repos hebdomadaire deux jours consécutifs ne comportant pas de dimanche)
SALAIRE	SMIC avec un abattement qui ne dépasse pas les 20 %	SMIC avec abattement de 20% de 16 à 17 ans SMIC avec abattement de 10% de 17 à 18 ans
VENDANGES	Uniquement lorsqu'elles tombent pendant les vacances scolaires. Il faut faire la déclaration préalable et respecter les conditions ci-dessus. Uniquement pour les travaux de coupeurs, et à leur rythme. **Pas d'abattement sur les salaires conventionnels**	Peuvent faire les vendanges s'ils ne sont plus scolarisés, à toutes dates. Les jeunes de plus de 16 ans encore scolarisés sont soumis à **une obligation générale d'assiduité** et au respect des règles de fonctionnement et de vie collective des établissements. Attention à leur emploi en semaine et WE **Pas d'abattement sur les salaires conventionnels**

Liste des travaux interdits aux jeunes travailleurs

Certains travaux sont interdits aux mineurs sauf dérogation dûment déclarée auprès de l'inspection du travail, qui ne peut concerner que les apprentis et les stagiaires (la possibilité de dérogations ne concerne que les personnes privées – Les travaux interdits demeurent donc interdits pour les jeunes mineurs en apprentissage pour des communes ou autre personne publique). *Articles D4153-15 et suivants du Code du travail.*

Type de matériel et de travaux interdits aux jeunes de 15 à 18 ans	Dérog. possibles
TRAVAUX PORTANT ATTEINTE A L'INTEGRITÉ PHYSIQUE OU MORALE	
Travaux exposant à des actes ou représentations à caractère pornographique ou violent	NON
TRAVAUX EXPOSANT A DES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX	
Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux	OUI
Travaux exposant à un niveau d'empoussièrement en fibres d'amiante de niveau 1 ou 2	OUI
Travaux exposant à un niveau d'empoussièrement en fibres d'amiante de niveau 3	NON
TRAVAUX EXPOSANT A DES AGENTS BIOLOGIQUES	
Travaux exposant à des agents biologiques de groupe 3 ou 4	NON
TRAVAUX EXPOSANT AUX VIBRATIONS MÉCANIQUES	
Travaux exposant aux vibrations mécaniques au-delà des VLEP	NON
TRAVAUX EXPOSANT A DES RAYONNEMENTS	
Travaux exposant à des rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie A	NON
Travaux exposant à des rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B	OUI
Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels avec possibilité de dépassement des VLEP	OUI
TRAVAUX EN MILIEU HYPERBARE	
Travaux hyperbares et intervention en milieu hyperbare	OUI
TRAVAUX EXPOSANT A UN RISQUE D'ORIGINE ÉLECTRIQUE	
Accès sans surveillance à un local ou emplacement avec pièces nues sous tension (sauf TBTS) et opérations sous tension	NON
Opérations sur les installations électriques ou opérations d'ordre électrique ou non dans le voisinage d'installations électriques, si titulaires d'une habilitation et dans les limites fixées par l'habilitation	*(1)*
TRAVAUX COMPORTANT DES RISQUES D'EFFONDREMENT ET D'ENSEVELISSEMENT	
Travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement	NON
CONDUITE D'ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL MOBILES AUTOMOTEURS ET D'ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL SERVANT AU LEVAGE	
Conduite de quad ou de tracteurs agricoles ou forestiers non munis de dispositifs de protection contre le renversement ou de dispositif de retenue	NON
Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipement de travail servant au levage *(dérogation possible sous réserve d'une formation obligatoire et de la délivrance d'une autorisation de conduite le cas échéant, après vérification de l'aptitude médicale)*	OUI
Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipement de travail servant au levage *(dérogation individuelle permanente pour les jeunes travailleurs non en formation sous réserve d'une formation obligatoire et de la délivrance d'une autorisation de conduite le cas échéant, après vérification de l'aptitude médicale)*	*(1)*
TRAVAUX NÉCESSITANT L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL	
Travaux nécessitant l'utilisation ou l'entretien de machines	OUI
Travaux de maintenance autres qu'à l'arrêt	OUI
TRAVAUX TEMPORAIRES EN HAUTEUR	
Travaux temporaires en hauteur sans mesures de protection collective *Dérogations possibles :* *- Possibilité d'utilisation d'échelles, escabeaux, et marchepieds si impossibilité technique des mesures de protection collective, ou risque faible pour des travaux de courte durée sans caractère répétitif* *- Possibilité d'utilisation d'équipements de protection individuelle si impossibilité technique de recourir à des mesures de protection collective (avec formation et information au préalable)*	OUI
Travaux de montage et démontage d'échafaudages	OUI
Travaux en hauteur portant sur les arbres et autres essences ligneuses et semi-ligneuses	NON
TRAVAUX AVEC DES APPAREILS SOUS PRESSION	
Travaux impliquant des appareils à pression	OUI
TRAVAUX EN MILIEU CONFINÉ	
Visite, entretien et nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs	OUI
Opérations en milieu confiné (puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries)	OUI
TRAVAUX AU CONTACT DU VERRE OU DU METAL EN FUSION	
Travaux de coulée de verre ou de métal en fusion	OUI
TRAVAUX EXPOSANT A DES TEMPERATURES EXTREMES	NON
TRAVAUX EN CONTACT D'ANIMAUX	
Travaux d'abattage, d'euthanasie et d'équarrissage des animaux	NON
Travaux en contact d'animaux féroces ou venimeux	NON
MANUTENTION DE CHARGES	
Autorisation pour les jeunes travailleurs d'effectuer des travaux comportant des manutentions manuelles (levage, pose, poussée, traction, port ou déplacement) excédant 20% de leur poids si leur aptitude médicale à ces travaux a été constatée. En-dessous de ce seuil de 20% le port de charge est autorisé.	*(1)*

(1) Dérogation individuelle permanente ne nécessitant pas de déclaration

Par ailleurs, les jeunes titulaires d'un diplôme ou d'un titre professionnel correspondant à l'activité qu'ils exercent bénéficient d'une dérogation individuelle permanente ne nécessitant pas de déclaration, et peuvent être affectés aux travaux réglementés, sous réserve de l'avis favorable du médecin du travail.



Immatriculation des salariés

Lors de toute embauche de salarié, il convient d'être très vigilant sur la lisibilité et l'exactitude des données d'état civil de ce dernier.

Les informations d'état civil sont indispensables à la MSA pour immatriculer correctement ces salariés. En effet, la réforme des retraites modifie l'âge de la retraite ainsi que la durée de cotisations. Chaque petite activité salariée est importante et peut valider 1 ou 2 trimestres dans l'année. Les données d'état civil sont donc indispensables afin de pouvoir cumuler les activités du régime agricole et celle du régime général ou régime spécial et constituer ainsi toute la carrière de l'individu.

Documents à transmettre à la MSA		Commentaires
Nés à l'étranger		**Pièces d'état civil**
	Copie d'acte de naissance	*Cela concerne la population née à l'étranger, dans les collectivités d'Outre Mer 98 (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle Calédonie) et territoires d'Outre Mer.* *La Pièce d'Etat Civil doit comporter les données suivantes : nom, prénom, date de naissance, sexe, données de filiation (nom et prénom des père et mère)*
	Extrait d'acte de naissance Pièce d'état civil établie par un Consulat	*Extrait d'acte de naissance: pour la population née à l'étranger de nationalité française suite à naturalisation, l'état civil est celui retenu par le Service Central de l'état civil à Nantes.* *En cas de nationalité française suite à mariage, il y a double nationalité et les pièces d'Etat Civil du pays d'origine sont recevables*
	ET	
	Documents d'identité	
	Carte d'identité Passeport	
	Titre de séjour étranger	*Titre de séjour incluant carte de séjour, la carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence de ressortissant algérien.*
	Visa long séjour valant titre de séjour (vignette OFII)	
Nés en France/DOM	Copie intégrale de l'acte de naissance avec mentions en marge, datant de moins de 3 mois.	*Documents acceptés : copie extrait acte de naissance, Copie livret de famille, copie carte d'identité*


Photo: Réussir

Lors de la déclaration d'embauche, compléter les données d'Etat Civil à partir de pièces justifiant l'identité du salarié (carte d'identité, passeport, ….) :

• Nom et prénom : En présence d'une femme mariée, préciser son nom patronymique (= nom de jeune fille) et son nom marital,

• Date et lieu de naissance : préciser le département et la commune de naissance. Pour les personnes nées à l'étranger, indiquer la commune et le pays de naissance,
• L'adresse : Cette information est importante pour contacter le salarié en cas de problème d'identification.

Si le salarié est né en France, il convient de transmettre à la MSA un des documents suivants : Copie de la carte d'identité (en cours de validité), copie du livret de famille ou extrait acte de naissance.

Si le salarié est né à l'étranger, deux pièces sont maintenant obligatoires :
• une pièce d'Etat Civil
• un document d'identité (en cours de validité)

Voir tableau ci-dessous pour plus d'informations

Il est obligatoire de vérifier la situation régulière des personnes nées à l'étranger, hors communauté européenne. Un document justifiant de la régularité de séjour avec autorisation de travail doit leur être demandé. En l'absence de justificatif, d'éventuelles poursuites pour emploi de travailleurs clandestins sont encourrues.

MSA Bourgogne

TESA par Internet

Il est précisé que le TESA ne peut être utilisé que pour les embauches en contrat CDD n'excédant pas 3 mois.
Lors de la saisie des données État Civil, ne pas utiliser les signes particuliers (tréma, accent, apostrophe, etc…)

A l'issue de chaque période de paye (maximum un mois), vous devez établir un bulletin de salaire (BS) et le transmettre immédiatement à la MSA
Si le salarié ne s'est pas présenté et que vous avez transmis le volet 0 du TESA, vous ne devez pas faire un BS à zéro. Vous devez régulariser sa situation en faisant une DPE sans embauche. Cela évitera des relances ultérieures.

Vous disposez sur le site d'un manuel d'aide à la saisie TESA, à l'intérieur du dossier «*Vendanges*» afin de vous guider dans la saisie. Notez que vous pouvez préparer quelques jours auparavant vos déclarations d'embauche TESA sans les transmettre à la MSA. Juste avant l'embauche, vous pourrez ainsi vérifier les données d'État Civil des salariés ainsi que les données du contrat. Vous procéderez à l'envoi des déclarations à ce moment là. Avant de déclarer vos salariés, assurez vous que vous avez toutes les données d'Etat Civil complètes (nom, prénom, date et lieu de naissance). Si vous avez déjà employé certains salariés, vous reporter aux bordereaux de cotisations pour relever les données exactes d'État Civil (nom, prénom, matricule INSEE). Lors de la déclaration, une recherche est effectuée dans le système d'information de la MSA. Si le salarié est déjà connu, les informations détenues par la MSA vous seront restituées. Les données que vous aurez saisies sur le web sont les seules retenues pour la facturation. Nous vous demandons donc une attention particulière aux informations saisies pour un appel de cotisations correct. En cas d'erreur, veuillez vous reporter aux paragraphes suivants :
• Cocher obligatoirement la case Travailleur Occasionnel : lors de l'établissement du bordereau des cotisations, vous ne bénéficierez pas de l'exonération Travailleur Occasionnel
• Si vous avez omis de renseigner un élément, vous avez la possibilité d'annuler votre déclaration en indiquant «*erreur de saisie*». Vous devrez au préalable contacter la plateforme CIC extranaute afin d'annuler votre déclaration auprès de la MSA. Ensuite, vous pourrez refaire la DPAE à la même date d'embauche. Vous aurez un message informatif «*DPE hors délai*», ne pas en tenir compte.
• Si vous avez changé de n° d'établissement, veillez à établir vos déclarations sous le nouveau numéro. Il en va de même si votre entreprise compte plusieurs établissements sur plusieurs départements : vous devez demander votre inscription sur chaque département concerné.
La MSA ne peut intervenir qu'après facturation et sur réclamation écrite de votre part.



Nudant Automobiles Land Rover Dijon
1Ter rue Antoine Becquerel
21300 CHENOVE - 03.80515.002

Taux de cotisations et salaires des vendangeurs

Les taux de cotisations applicables pour l'emploi des vendangeurs sont joints à l'envoi des carnets TESA ou téléchargeables sur le site internet www.msa-bourgogne.fr.

En présence d'heures supplémentaires, nous vous rappelons que seule la déduction forfaitaire patronale sur les HS reste applicable pour les entreprises de moins de 20 salariés.
Concernant les avantages en nature, vous devez indiquer sur la ligne H le montant des avantages en nature : aucune cotisation n'est appelée sur ces avantages. Ils viennent en déduction du salaire net (voir exemple fiche de paye)
Si le salarié perçoit une rémunération comprise entre 1 et 3 plafonds, vous devez obligatoirement établir sa déclaration TESA par le WEB

Le montant de l'exonération patronale varie en fonction de la rémunération perçue :
exonération totale pour une rémunération brute inférieure ou égale à 1.25 SMIC mensuel.
Dégressive pour une rémunération brute comprise entre 1.25 et 1.5 SMIC mensuel.
Nulle pour une rémunération brute égale ou supérieure à 1.5 SMIC mensuel.
La rémunération brute mensuelle correspond à la rémunération versée, déduction faite des HS/HC.
Le SMIC mensuel est égal à SMIC horaire (9.61) x nombre d'heures effectuées sans tenir compte des HS/HC.

• Éxonération Travailleur Occasionnel

Afin de bénéficier des exonération TO, vous devez obligatoirement indiquer la donnée suivante : SMIC RDF-TO
SMIC RDF : 151.67 x SMIC horaire en vigueur x nombre d'heures travaillées / 151.67
Exemple 1: **un salarié travaille 7h par jour et a effectué 56h de travail sans heures supplémentaires sur le mois (SMIC horaire 9.61 au 01.01.2015).**
SMIC RDF = 151.67 x 9.61 x 56 h / 151.67 = 538,16
Exemple 2: **un salarié travaille 9 jours sur un mois pour un nombre d'heures total de travail de 64h (dont 4 heures supplémentaires).**
SMIC RDF = 151.67 x 9.61 x (64-4) / 151.67 = 576,60
SANS CETTE INFORMATION, vous ne pourrez pas bénéficier de l'exonération "travailleur occasionnel".

• Exemple de bulletin de paie



REMORQUES MONOCOQUES
«GIMBRE»
Une tradition de qualité !

Votre distributeur
DAFP MATERIEL AGRICOLE
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud
03 86 44 00 19

Rémunération des salariés

Le barème des vendanges

• Les salaires

Les salaires horaires et mensuels minimum pour la campagne des vendanges 2015 sont fixés, conformément à l'article 22 de la Convention collective du 21 novembre 1997 (IDCC 8262) et ses avenants :

FONCTION	Salaire Horaire	Heures Supplémentaires (au - delà de la durée légale, sur une semaine civile[1])	
		8 premières : +25%	les suivantes : +50%
Coupeur – trieur (N1 Echelon 1)	9,61 €	12,01 €	14,42 €
Porteur (N1 Echelon 2)	9,80 €	12,25 €	14,70 €

• Avantages en nature pour nourriture et logement

La valeur de la nourriture et du logement fourni par l'employeur est évaluée par la convention collective par une multiplication du «minimum garanti», fixé par décret à 3,52 €

Nourriture	14,04 € par jour		
Répartition suivante :	petit-déjeuner (0,8 MG) 2,82 €	déjeuner (1,6MG) 5,63€	dîner (1,6MG) 5,63€
Logement	0,94 € par jour		

Une indemnité de panier, fixée à 5,63€ par jour, doit être versée aux vendangeurs dès lors que :
- **l'employeur demande au salarié d'apporter son repas, pris dans les vignes ;**
- **ou lorsque l'employeur ne procure pas le repas mais déplace une équipe dans un vignoble éloigné du siège ou du dépôt et qu'il ne ramène pas les vendangeurs à midi.**

• Cotisations sociales des salariés 22,772%

Charges sociales salariales déductibles	Maladie, vieillesse, chômage, retraite complémentaire, prévoyance décès prévoyance incapacité, prévoyance invalidité, AGFF (0,80%), ANEFA, CSG déductible	19,906%
CSG et RDS non déductibles		2,866%

• Cotisations sociales des employeurs 9,141%

Cotisations de droit commun => 43,771%. Il existe des exonérations pour l'embauche de travailleurs occasionnels (ex : vendangeurs)
Pour les salaires inférieurs à 1,25 SMIC les cotisations patronales s'élèvent par exemple à 9,141% avec les exonérations TO/DE.
Il faut ajouter la déduction «TEPA» sur les heures supplémentaires, soit 1,50 € par heure supplémentaire effectuée pour les entreprises de moins de 20 salariés.
NB : n'hésitez pas à contacter votre syndicat professionnel, votre cabinet comptable ou la MSA pour toute précision.

• Exemple de bulletin de paie

48 heures de travail sur 6 jours (soit 8 heures par jour), sans repas.

COUPEUR	Explications	Base	Taux	A payer	A déduire	Charges patron.
salaire de base	Taux horaireXnombre heures normales	35	9,61 €	336,35 €		
HS à 25 %	8 heures supplémentaire X taux majoré à 25%	8	12,01 €	96,08 €		
HS à 50%	5 heures supplémentaires X taux majoré à 50%	5	14,42 €	72,10 €		
ICP 10%	Indemnité de congés payés sur le salaire brut	504,53 €	10%	50,45 €		
Total salaire brut				554,98 €		
Charges patronales		554,98 €	9,141 %			50,73€
Déduction patronale HS	1,50€ pa HS (ici 13)	13	1,50 €			-19,50 €
Total charges partonales						31,23 €
Charges sociales déductibles	Cotisations sociales payées par le salarié (à déduire)	554,98 €	19,906%		110,47 €	
CSG et CRDS non déductibles	A ajouter pour le calcul du net imposable (à déduire)	554,98 €	2,866%		15,91 €	
Total charges salariales					126,38€	
Salaire net	Salaire brut - Total des Charges			428,60 €		
Salaire net imposable	Salaire net + CSG non déductibles - Heures supp			444,51 €		
Total coût employeur	Salaire brut + charges patronales					586,21 €

(1) Soit du lundi 0h00 au dimanche 24h00.

SOURCE DIRECCTE BOURGOGNE

Bénévolat, prestation de service, entraide...

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main d'œuvre. Attention, ces autres types d'emploi sont très encadrés, voire interdits.

Pour les vendanges, plutôt que d'embaucher des salariés par le biais d'un contrat-vendange, certains peuvent être tentés de recourir à d'autres formes d'emploi de main d'œuvre.
Il convient alors d'être tout particulièrement prudent, car ces autres types d'emploi de main-d'œuvre sont très encadrés réglementairement, voire impossibles pour l'emploi de vendangeurs.
Le risque pour le viticulteur qui ne respecterait pas ces règles serait alors de se voir poursuivi pour le délit de travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié.

Le bénévolat (ou le coup de main occasionnel)

Il n'existe pas de définition légale du bénévolat. Selon la jurisprudence, le bénévole apporte un concours : non sollicité, spontané, désintéressé.
L'aide fournie doit demeurer sans contrepartie financière (ou en nature).
Les exemples d'aide bénévole sur une exploitation agricole correspondent à des cas d'urgence, comme aider à récupérer les animaux qui se sont échappés de leur enclos et vagabondent, ou aider l'exploitant ou son subordonné en cas d'accident survenu au tracteur. Il s'agit donc de ce qu'on appelle le coup de main occasionnel ou bénévole qui peut être donné par un voisin, un ami, un cousin… Ce coup de main est par nature de très courte durée.
Le bénévole, victime d'un accident de travail, peut engager la responsabilité du bénéficiaire de l'aide. Ce dernier doit alors indemniser l'accidenté. Il appartient à chaque exploitant de se rapprocher de son assureur afin de s'assurer que sa responsabilité civile couvre bien les aides bénévoles et occasionnelles.
Le véritable bénévolat n'est par ailleurs admis que pour les associations à but non lucratif, dans le cadre de l'absence d'utilité économique : association humanitaire, caritative ou d'œuvre sociale, éducative, culturelle sans but lucratif.
La Cour de Cassation, depuis l'arrêt du 14 mars 1973 (Cass Soc 14/03/73 MERCIER c/ URSSAF du Cher) a affirmé l'incompatibilité du bénévolat avec une société commerciale, le bénévolat ne saurait être utilisé pour participer à la réalisation d'un profit recherché par une structure à but lucratif relevant du secteur marchand.
La jurisprudence exclut donc le recours à des bénévoles dans les structures économiques à vocation lucrative qu'elles soient individuelles ou sous forme de sociétés (EARL, SCEA, SCEV…).
L'emploi de bénévoles n'est de fait pas possible pour les vendanges (cela concerne aussi par exemple les clients ou wwoofers…)
En cas de contrôle de l'entreprise, tout agent de contrôle de la DIRECCTE, de la MSA ou de la gendarmerie pourra constater le caractère illégal du recours à «un/des bénévole(s)» sur une exploitation agricole à vocation lucrative, notamment en vérifiant les éléments de requalification de cette situation en contrat de travail (travail, subordination, rémunération).
Les exploitants agricoles qui auraient ainsi recours à «des pseudo-bénévoles» ou ne déclareraient pas des personnes en raison de «leur intervention à l'activité de l'entreprise à titre bénévole» encourent le risque d'un procès-verbal pour travail dissimulé par dissimulation d'emploi salarié, du fait du recours à un faux statut non ouvert à leur profession.
NB: l'établissement de DPAE avec la mention «bénévoles» n'est pas compatible avec la définition même de la DPAE établie pour une embauche de salarié.

Entraide familiale

En dehors des coups de mains occasionnels de très courte durée, l'entraide familiale ne peut exister qu'entre parents au premier degré.
Il s'agit d'une tolérance, sauf à ce qu'elle soit faite sous statut d'aide familial.
Aides familiaux (article L722-10 2° du Code rural). Ce statut est limité à 5 ans. Ce statut qui donne certains droits en termes de retraite doit être déclaré auprès de la MSA
Un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou un allié au même degré du chef d'exploitation ou d'entreprise ou de son conjoint ;
Âgé de plus de seize ans (les jeunes de 14 à 16 ans peuvent donner des coups de main) ;
Vivant sur l'exploitation ou l'entreprise et participant à sa mise en valeur sans y avoir la qualité de salarié (en principe non rémunéré).
L'aide apportée ne doit être ni durable ou régulière, ni accomplie dans un état de subordination, ni se substituer à un poste de travail nécessaire au fonctionnement normal d'une entreprise ou d'une activité professionnelle.
Ainsi, si les relations entre des membres d'une même famille peuvent justifier une aide spontanée, désintéressée et libre, cette prestation de travail ou de service peut cependant, selon les conditions de son accomplissement, établir l'existence d'un contrat de travail dès lors que les critères du salariat, déterminés par le juge, sont réunis.
Pour les vendanges, l'entraide familiale ne pourra donc être tolérée que pour les parents au premier degré.

Entraide entre agriculteurs

A la différence du coup de main occasionnel, l'entraide entre agriculteurs ne concerne pas les cas de coup de main occasionnels, mais peut être plus régulière. Ce système est prévu par le Code rural et correspond impérativement à des échanges de services entre personnes ayant le statut d'agriculteurs, et implique donc gratuité, réciprocité et équivalence des échanges.
Il peut ainsi exister une entraide avec le retraité qui possède une parcelle de subsistance, mais pas avec un exploitant forestier.

L325-1 du Code rural et de la pêche maritime
«L'entraide est réalisée entre agriculteurs par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitation.
Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir d'une manière régulière.
L'entraide est un contrat à titre gratuit, même lorsque le bénéficiaire rembourse au prestataire tout ou partie des frais engagés par ce dernier. […] »
L'entraide entre agriculteurs est donc possible pour les vendanges.

La prestation de services

La prestation de service consiste à déléguer tout ou partie des travaux d'une exploitation à une entreprise spécialisée. Le prestataire de service est un professionnel indépendant, qui signe avec vous un contrat de prestations de service à la carte. Il vous doit une garantie de résultat et des prestations assurées.
La prestation de service comporte des tâches spécifiques et bien définies qui impliquent un apport de savoir-faire, d'équipements et de personnel. La rémunération du prestataire de service doit être fixée en fonction de l'importance des travaux et non pas des heures de travail.
Dans ce cas ce qui est «acheté», c'est bien un service en sa totalité et pas juste la mise à disposition de personnel (contrairement à l'intérim). Ainsi, si le prestataire emploie lui-même du personnel, c'est à lui d'encadrer ses ouvriers et d'avoir autorité sur eux.
Par exemple, le recours au service d'une entreprise de travaux agricole (ETA) pour faire effectuer des vendanges mécanisées, rentre dans le cadre du contrat de prestation de services.
En effet, dans ce cas c'est bien l'ETA qui apporte son matériel (la machine à vendanger) et son savoir-faire (c'est son salarié qui conduit et assure la maintenance de la machine à vendanger).
Le recours à un prestataire de services exonère des démarches administratives d'embauche et de surveillance de main d'œuvre, mais n'exonère pas l'utilisateur de certaines responsabilités (en matière d'hygiène et sécurité).
Ce service est donc forcément plus cher qu'un recours direct à de la main d'œuvre salariée. Il convient d'être très vigilant si des prestataires de services proposent des tarifs anormalement bas.
Il faut impérativement conclure un contrat de prestation de services qui permet d'établir clairement les obligations de chacun et les conditions de la prestation.

• Obligations à respecter :
L'entreprise qui a recours à un prestataire ou un sous-traitant pour un montant supérieur à 3 000 € doit réaliser un certain nombre de vérifications préalables à son intervention.
L'entreprise doit s'assurer, lors de la conclusion du contrat et jusqu'à la fin de son exécution, que celle avec laquelle elle contracte a procédé ou procède:
- à son immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ;
- à la déclaration préalable à l'embauche des salariés ;
- à la délivrance du bulletin de paye et à la déclaration conforme du nombre d'heures travaillées ;
aux déclarations sociales et fiscales.
Obligations de vigilance et de responsabilité du donneur d'ordre *(loi du 10 juillet 2014 et décret du 30 mars 2015)*
En plus des vérifications préalables énoncées ci-dessus vous devez désormais vous assurer que les salariés du prestataire sont logés dans des conditions conformes à la dignité humaine, que la législation du travail est respectée (salaire, durée du travail, congés payés,… etc.). En ce qui concerne les manquements relatifs au salaire, vous-même en tant que donneur d'ordre êtes tenu solidairement avec l'employeur du salarié au paiement des rémunérations, indemnités et charges dues.
De plus, et de manière plus globale en cas de manquement à ces obliga-



tions, le prestataire et vous-même en tant que donneur d'ordre êtes passibles d'une amende administrative de 2 000 € par salarié détaché (ou 4 000 € en cas de récidive) pour un montant total plafonné à 10 000 €.

Attestation de vigilance

Dans, tous les cas, pour vérifier que son cocontractant s'acquitte du paiement des cotisations et contributions sociales pour tous les salariés, le donneur d'ordre doit obtenir du prestataire extérieur une attestation «de vigilance» sécurisée.

L'attestation, qui peut être obtenue auprès de la MSA, mentionne, au titre du dernier mois ou trimestre pour lequel les cotisations ont été versées :

l'identification de l'entreprise,

le nombre de salariés déclarés,

le total des rémunérations déclarées.

Cette obligation de vigilance est à renouveler tous les 6 mois. Elle vaut tant pour des prestataires établis en France qu'à l'étranger.

Vérification de l'authenticité de l'attestation de vigilance

L'authenticité de cette attestation peut se vérifier par voie dématérialisée, au moyen d'un code sécurité obligatoirement mentionné sur l'attestation.

Pour les prestataires extérieurs relevant du régime agricole (ETA), le donneur d'ordre peut vérifier l'attestation de vigilance qui lui a été remise sur le site de la MSA à l'adresse suivante : http://www.msa.fr/lfr/web/msa/verification-attestations.

Pour les prestataires extérieurs relevant du régime général et de l'URSSAF, il suffit d'aller sur le site de l'URSSAF : http://www.urssaf.fr/.

Pour les prestataires étrangers n'ayant pas d'établissement en France, l'authenticité de l'attestation remise peut être vérifiée auprès du Centre National des Firmes Etrangères (CNFE). Si l'entreprise relève du régime agricole, la vérification se fait auprès de la MSA d'Alsace.

Défaut de mise à disposition ou de validité de l'attestation : responsabilité

Si l'attestation n'est pas remise ou n'est pas valide, le donneur d'ordre met en demeure son prestataire de lui remettre l'attestation de vigilance ou une attestation valide. Il peut, le cas échéant, chercher à rompre le contrat conclu avec le prestataire.

Si le donneur d'ordre poursuit malgré tout la relation contractuelle, il pourra être tenu solidairement au paiement des cotisations et pénalités et majorations dues par le prestataire :

verbalisé pour travail dissimulé ;

ou si le donneur d'ordre est condamné pénalement pour avoir recouru en toute connaissance de cause et directement à celui qui exerce un travail dissimulé.

Enfin, le donneur d'ordre peut, le cas échéant, faire l'objet de poursuites pénales s'il n'a pas obtenu l'attestation ou si elle n'est pas valide.

Le recours à un prestataire de service est, a priori, possible pour les vendanges, à condition que le prestataire ne se contente pas de fournir uniquement de la main d'œuvre et réponde à toutes les exigences légales spécifiques à ce type d'emploi.

Cela implique que c'est le prestataire qui a la main sur les horaires de travail des vendangeurs, qui exerce son pouvoir de direction (chef d'équipe), qui leur fournit l'outillage et autres équipements nécessaires au travail…

Détachement transnational

(Prestataire de services ou Entreprise de travail temporaire étrangère)

Si vous faites appel à un prestataire établi à l'étranger (agence d'intérim ou prestataire de services), vous devez en premier lieu, vérifier que celui-ci a désigné un représentant de son entreprise sur le territoire national. En outre, il vous faut également vérifier que celui-ci a bien fait une déclaration de détachement temporaire des salariés qu'il fait travailler en France, auprès de la DIRECCTE du lieu où s'effectue la prestation, avant le début de celle-ci.

Il doit par ailleurs respecter la réglementation française en termes de rémunération, durée du travail, etc…

Votre prestataire doit alors vous fournir une attestation sur l'honneur, certifiant notamment que le travail sera réalisé avec des salariés titulaires de titres les autorisant à travailler en France ainsi que la liste nominative de ses salariés.

Il convient d'être très vigilant, notamment si les prix proposés sont anormalement bas par rapport au coût d'une embauche par CDD, et de bien procéder aux vérifications réglementaires. Le renforcement des obligations de vigilance ci-dessus énoncées s'appliquent également en cas de recours aux salariés détachés dans le cadre d'une prestation transnationale.

Recours à un auto-entrepreneur

Suivre une équipe de vendangeurs, travailler en fonction de leurs horaires, et être sous la responsabilité hiérarchique de l'exploitant, excluent toute possibilité d'auto-entreprenariat, d'autant plus que le statut d'auto-entrepreneur n'existe pas pour le régime agricole.

Le recours à une entreprise de travail temporaire

Il est tout à fait possible de recourir à des salariés saisonniers (vendangeurs), mis à disposition par une entreprise de travail temporaire (agence d'intérim), reconnue comme telle par la loi.

Le travail temporaire est différent de la prestation de service en ce sens qu'il a pour objet exclusif de mettre à disposition de la main d'œuvre salariée, à but lucratif.

Tout entrepreneur de travail temporaire est donc tenu :

de déclarer son activité à l'autorité administrative

de justifier d'une garantie financière assurant, en cas de défaillance de sa part, le paiement des salaires et accessoires, des indemnités et des cotisations obligatoires ;

Il convient d'être très vigilant, notamment s'agissant des entreprises étrangères qui se revendiquent entreprises de travail temporaire. En effet, si une entreprise de travail temporaire étrangère met à disposition des salariés, il faudra alors respecter aussi les règles du détachement transnational.

Si l'entreprise de travail temporaire ne respecte pas les conditions réglementaires, l'utilisateur pourra se voir condamné, par ricochet, pour travail dissimulé.

Le salarié est ainsi recruté par l'agence d'intérim, et mis à disposition du viticulteur via un contrat de mission. Un contrat de mise à disposition est signé entre le viticulteur et l'agence d'intérim.

Cette solution permet au viticulteur de confier à l'agence d'intérim le soin de recruter à sa place les salariés dont il a besoin.

Il faut donc bien comprendre que le coût global du recours à un intérimaire est plus important qu'un recrutement direct, puisque l'agence d'intérim offre une prestation particulière payante.

L'emploi d'intérimaires est possible pour les vendanges, sous réserve du respect de l'application des dispositions réglementaires spécifiques à ce type d'emploi.

Il convient toutefois d'être très vigilant, notamment si les prix proposés sont anormalement bas par rapport au coût d'une embauche par CDD.

Le prêt de main d'œuvre a titre gratuit

Également appelé «mise à disposition», le prêt de main d'œuvre consiste, pour un employeur, à mettre à disposition un ou plusieurs de ses salariés au profit d'un autre professionnel (l'utilisateur).

Contrairement à l'intérim, l'employeur, qui n'est pas une entreprise de travail temporaire, prête son salarié à titre gratuit (sans but lucratif).

Un contrat de travail doit exister entre le salarié et l'employeur qui met à disposition le salarié.

Le prêt de main-d'œuvre doit obligatoirement être à but non lucratif pour l'entreprise qui prête la main-d'œuvre.

Celle-ci facture, pendant la mise à disposition, uniquement les salaires versés aux salariés, les charges sociales qui y sont liées et les frais professionnels remboursés au salarié.

Accord du salarié concerné

Le salarié doit exprimer son accord explicite et, s'il refuse, ne peut pas être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire.

Il doit signer un avenant au contrat de travail, qui indique obligatoirement :

- les tâches confiées dans l'entreprise utilisatrice,
- les horaires et le lieu d'exécution du travail,
- les caractéristiques particulières du poste de travail.

À l'issue de la période de prêt, le salarié retrouve son poste de travail d'origine, sans que l'évolution de sa carrière ou de sa rémunération n'en soit affectée.

Convention de mise à disposition entre les deux employeurs

L'entreprise prêteuse et l'entreprise utilisatrice doivent signer une convention qui précise les éléments suivants :

- la durée de la mise à disposition,
- l'identité et la qualification du salarié (la convention ne peut en aucun cas concerner plusieurs salariés).
- le mode de détermination des salaires, des charges sociales et des frais professionnels facturés à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise prêteuse, et éventuellement la période probatoire, au cours de laquelle il peut y être mis fin à la demande de l'une des parties (période obligatoire lorsque le prêt de main-d'œuvre entraîne la modification d'un élément essentiel du contrat de travail).

Sous réserve de respecter les conditions ci-dessus (les agents de contrôle pourront vous demander les documents requis), le prêt de main d'œuvre est donc possible pour les vendanges. Cette forme d'emploi parait toutefois peu pertinente pour un simple emploi de vendangeur.

DIRECCTE Bourgogne





SPACE L'édition 2015 du Space, qui aura lieu du 15 au 18 septembre à Rennes, sera une nouvelle fois celle de tous les records, que ce soit en nombres de m² d'exposition, d'exposants ou de délégations étrangères.

29e édition du Space sur fond de crise

Marcel Denieul, président et Paul Kerdraon, directeur du salon, estiment atteindre les limites physiques du développement mais sont convaincus que l'intérêt du Space réside plus dans sa technicité et son innovation que dans sa surface au sol. Tour d'horizon.



HÉLÈNE BONNEAU/TERRA

Marcel Denieul (à gauche) et Paul Kerdraon, respectivement président et directeur du salon Space.

■ Le Space va se dérouler dans un contexte agricole très tendu. Comment l'appréhendez-vous?

Marcel Denieul. Nous sentons une très forte nervosité. La conjoncture est dégradée dans trois filières d'élevage, en porc, lait et viande bovine. Le Space est un salon de production animale, située en zone d'élevage alors que les éleveurs vivent mal la période. Je comprends que les agriculteurs souhaitent utiliser la renommée du salon pour faire passer leur message. Cependant, il faut éviter tout débordement. Se défouler sur le Space ne réglera pas le problème.

Paul Kerdraon. Le Space est une caisse de résonance et sera un événement majeur de la rentrée agricole. Il me semble évident que la situation des filières sera sur le devant de la scène. Nous pouvons penser que les élus seront interpellés sur ces questions mais il me semble difficile de croire que certaines annonces pourront attendre le Space. Au vu de la mobilisation, des décisions se prendront probablement avant la mi-septembre.

DES CHIFFRES

- 61 400 m² d'exposition
- 1 407 exposants
- Plus de 100 000 visiteurs attendus sur 4 jours
- 550 animaux en concours, avec 13 races présentes
- 48 lauréats Innov'Space

■ Cette conjoncture difficile des filières d'élevage a-t-elle un impact sur le taux de remplissage des stands?

P. K. Les stands se réservent quasiment d'une année sur l'autre. Même en temps de crise, les entreprises souhaitent être présentes pour répondre aux éleveurs. S'il peut y avoir quelques fluctuations, nous ne notons pas de signal fort du côté des exposants. Par exemple, dans l'équipement bovin sur le secteur laitier, nous avons octroyé 300 m² supplémentaires. L'annulation d'un stand est très rare. La dernière fois c'était le groupe Doux en 2012, en plein cœur de la crise avicole. Aujourd'hui, ils ont retrouvé leur surface historique.

M. D. Les éleveurs n'investissent pas toujours en fonction de la conjoncture actuelle. Ils pensent à l'avenir. En porc, le matériel use assez rapidement, il y a nécessairement du renouvellement, en lait, les investissements se réfléchissent sur du long terme. Nous permettons aux visiteurs de voir une offre très complète et ce dans tous les domaines de l'élevage.

Elevage connecté

Tel sera cette année le thème de la plate-forme R & D du Space. L'objectif : faire la démonstration de la diversité des outils numériques à disposition des éleveurs dans leurs ateliers… et dans leurs champs.



UNE VENTE MULTI-RACES ELITE 100 % GÉNOMIQUE

■ Le Space organise la première vente multi-races 100 % génotypées. Toutes les races laitières, la Limousine et la Charolaise seront représentées. À la grande surprise des organisateurs, il y a eu beaucoup de demande. « Certains éleveurs ont fait génotyper leur animal pour pouvoir y participer », assure Jean-Yves Rissel, responsable des concours du Space. Un choix ambitieux qui « permet de défendre collectivement l'évolution des animaux dans nos élevages ».

■ Aujourd'hui, quelle place tient l'international au Space?

P. K. En 2014, le salon a accueilli plus de 13 300 visiteurs étrangers. Un chiffre qui devrait encore augmenter en 2015, les années impaires étant moins concurrentielles (Eurotier se tient tous les deux ans).

M. D. Si les contrats amorcés au Space sont tenus secrets, plus de 50 % des visiteurs étrangers mettent plus en avant l'intérêt de trouver des partenaires commerciaux et de rencontrer des exposants précis. Si les filières avicoles et laitières sont les plus prisées, plus de la moitié des visiteurs étrangers sont à la recherche d'innovation sur l'alimentation et la santé animale. C'est aussi la preuve que les produits présentés font partie des meilleurs au monde.

■ C'est la 20e année des Innov'Space, qu'est-ce que cela vous inspire?

M. D. Les éleveurs qui visitent le salon sont à la recherche de nouveautés. Les Innov'Space qui trônent sur les stands ne trompent pas. Quand les premières vaches ont été traites par un robot au Space pour une démonstration, cela semblait presque irréel. Aujourd'hui, les robots de traite sont dans bon nombre d'exploitations. C'est une belle récompense de voir les entreprises réserver leurs avant-premières au jury des Innov'Space.

P. K. Nous sommes très heureux que le salon soit un lieu d'innovation. Les Innov'Space sont la démonstration de ces initiatives, qu'elles viennent de la PME bretonne ou de la multinationale. Ces outils toujours plus performants sont la clé du maintien de la compétitivité des élevages.

■ Selon vous, que recherche le visiteur du Space?

M. D. C'est d'abord l'occasion d'avoir un contact avec leurs acheteurs, leurs fournisseurs et les autres collègues éleveurs. Si les échanges sont souvent un moyen de trouver des solutions techniques, le salon est aussi un moment pour se ressourcer, pour recharger les batteries.

PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE BONNEAU – TERRA

La Grégoire G3 avec la tête Arc



GRÉGOIRE

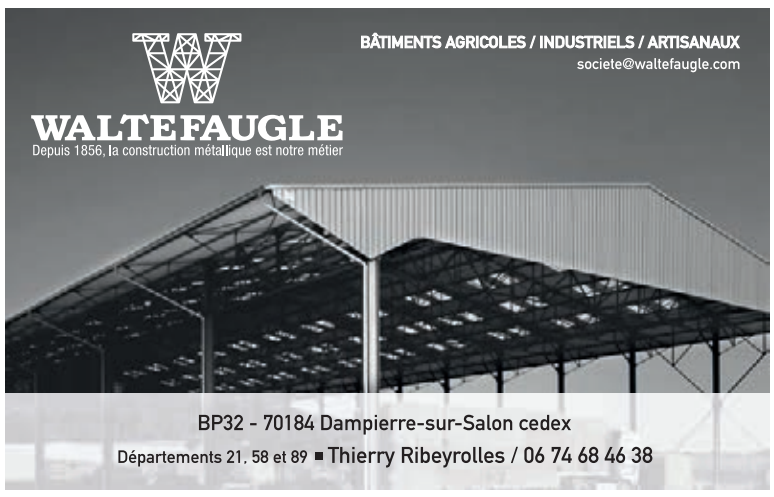
Le constructeur charentais Grégoire lance sa nouvelle génération de machines à vendanger tractée G3. Elle bénéficie de la tête de récolte à suspension pendulaire Arc et d'un système d'écailles à rappel pneumatique (plus adapté aux vieilles vignes). La G3 dispose également d'un nouveau système de commande intégrant un écran tactile couleur pour un accès rapide aux réglages et mémorisations, mais aussi pour un affichage équipant de série cette machine. La transmission a été revue de façon à améliorer la traction, tout en contenant la puissance nécessaire. Une plateforme fait son apparition au sommet de la G3 pour un accès et un nettoyage facilité. On notera également l'arrivée d'un séquençage de bout de rang, simplifiant le pilotage de la machine. L.V.

Une tarière Rabaud orientable



L.VILMOND

Le Vendéen propose une gamme de tarières à destination des tracteurs interlignes, enjambeurs et autres porteurs. Deux modèles sont spécifiquement conçus pour les porteurs Pellenc et New Holland, avec une vrille de 500 mm de diamètre orientable à 180 °. Les deux autres modèles affichent un diamètre de vrille de 600 mm, l'une pivotant à 90° pour les vignes étroites, l'autre à 180 °. S'appuyant sur un parallélogramme à trois positions (2, 2,20 et 2,40 m), tous ces modèles nécessitent une pression hydraulique de 180 bars et un débit hydraulique minimal de 35 l/min (débit conseillé de 50 l/min). En option, ils accèdent à un distributeur hydraulique à trois éléments, à une commande électro-hydraulique, à un levier multifonctions, à une vrille de 400 mm ou encore à un pare-fils. Des béquilles permettent de les dételer facilement. L.V.



Récolte

De nouvelles technologies sur les machines à vendanger

Les machines à vendanger gagnent en automatismes et en performances. Autoguidage par GPS, pesée embarquée sont au programme



Lors des vendanges, certaines coopératives ont mis en place un tonnage journalier attitré par viticulteur pour limiter les afflux massifs lors des horaires d'ouverture pour chaque cépage, mais aussi pour ne pas voir arriver de la vendange manquant de fraîcheur à l'ouverture. *«Cela fait naître un nouveau besoin, explique Alexandre Colmart, de New Holland : celui de la pesée embarquée sur les machines à vendanger. Nous travaillons dessus depuis trois ans, avec pour objectif une marge d'erreur inférieure à 3 %. Deux prototypes ont déjà tourné et seront rejoints par cinq autres pour les vendanges, en vue d'une commercialisation prochaine. Pour une question de facilité technique, cette pesée s'effectue non pas en continu mais à l'arrêt, le conducteur appuyant sur un interrupteur pour peser, juste avant de benner dans les remorques. Cela lui permet de savoir où il en est dans les livraisons et de s'arrêter à temps.»* Mais il n'y a pas que les coopérateurs qui sont intéressés par cette solution. Les vignerons indépendants le sont également. En fonction de la quantité récoltée et des contenances des cuves, le vigneron au volant de la machine à vendanger peut estimer où en est le remplissage des différentes cuves. Cela peut lui éviter de commencer à remplir une nouvelle cuve, qui l'obligera à terminer à la nuit tombée et à devoir des heures supplémentaires à ses salariés.

Travail de nuit

De plus en plus de viticulteurs vendangent la nuit, pour les blancs et les rosés, afin de récolter plus frais et économiser en refroidissement au chai. Sur les machines à vendanger, la mise à l'aplomb automatique de la machine et l'autoguidage par palpeurs aident à la conduite nocturne. Ces systèmes fonctionnent bien dans des vignes bien droites. En revanche, dans les vieilles vignes, éventuellement un peu couchées par le vent, c'est plus délicat. Dans cette situation, l'autoguidage par GPS, voire optique, pourrait à l'avenir pallier ce problème et délester complètement le chauffeur de la conduite, qui occupe aujourd'hui 50 à 60 % de son attention. En outre, sur les machines New Holland, le système RTS dessine sur l'écran Intelliview les rangs qui sont récoltés. Un bon moyen de ne pas oublier de rangs, surtout de nuit dans les cépages blancs.

Des contraintes de main-d'oeuvre

Face à une main-d'œuvre qualifiée de plus en plus rare, la tendance est aussi à une automatisation de plus en plus importante. Il faut aujourd'hui pouvoir proposer plusieurs niveaux de réglage. Un premier niveau où le chauffeur ne touche pas au terminal et rappelle juste les réglages mis en place l'année précédente dans cette même parcelle. Un second niveau dans lequel un chauffeur plus expérimenté va intervenir sur les réglages. Et un troisième niveau, avec une planification d'un nombre d'hectares à récolter sur une plage d'heures et un graphique qui indique au chauffeur s'il est dans les temps, en avance ou en retard.

À l'avenir, des solutions encore plus automatisées sont envisageables, avec pourquoi pas une machine qui propose elle-même des solutions de réglages, comme augmenter l'aspiration lorsque les caméras détectent plus de feuilles. Cela existe déjà en grandes cultures.

LUDOVIC VIMOND



Nouveautés



L.Vimond

Naturagriff : un outil polyvalent

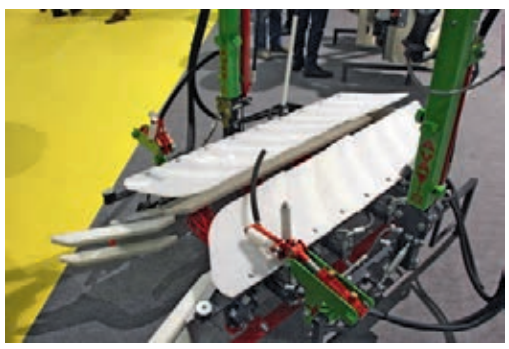
Pour optimiser les passages, le constructeur girondin combine ses disques de rechaussement avec des rotors de tonte et par une rogneuse-écimeuse signée Binger Seilzug. Cet outil dispose de roues de terrage pour un bon suivi du sol et une gestion maîtrisée de la hauteur de coupe.



L.Vimond

Un traîné Hardi compact

La gamme de pulvérisateurs traînés Zaturn est complétée d'un modèle compact de 800 litres pour les vigne de 1,40 m de large, pouvant recevoir un incorporateur. Par ailleurs, un modèle de 1 300 litres vient également compléter l'offre en pulvérisateurs compacts.



L. Vimond

Un guide-fil sur les épampreuses

Le Girondin AVA Tordable propose en option sur les épampreuses un guide-fil hydraulique qui évite aux fils du bas d'être emmenés par les rotors. Ce système évite d'avoir à descendre de cabine en bout de rang ou après avoir passé un complant. Ce système peut rééquiper les machines en fonctionnement de 15 ans et moins. Par ailleurs, AVA Tordable a redessiné le châssis des rogneuses de 2 à 3 m d'interrang.

NOUVEAU

AdBlue®

en toute sérénité...

5 bonnes raisons de choisir la
livraison en vrac avec distribution mesurée
et bénéficier d'un confort unique

- **Un prix plus avantageux qu'en conditionné :** A partir de 259.00 € HT les 1000 litres*
- **Gain de temps :** absence de manipulation d'emballage
- **Simplicité d'approvisionnement :** Gestion simplifiée de vos commandes avec une flexibilité sur la quantité livrée (livraison à partir de 200 litres)
- **Rapidité de renouvellement du stock :** Livraison sous 48 heures. Evitez la rupture avec une livraison et une logistique sur mesure pour l'approvisionnement en vrac.
- **Garantie de la quantité livrée** grâce au véhicule équipé d'un compteur agréé par les Poids et mesures qui permet la distribution mesurée en vrac dans des containers ou dans des cuves.

** Prix valable pour 2000 litres commandés au 21/07/2015, peut varier selon les cours.*

Commandez avant le 30 septembre 2015 et profitez d'une remise de 20% sur votre 1ère commande d'AdBlue avec le code promo PROMOTER

ETS GUILLEMEAU **03 86 32 32 33** **89450 Domecy-sur-Cure**

▶ Des professionnels à votre service

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

L'Eleveur Bourguignon
CLÔTURE ÉLECTRIQUE TEMPORAINE OU PERMAMENTE
Le Plus Grand Choix de Matériel de la Région
PROMO LOT DE 4 PILES
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Avenir motoculture

Nouveau responsable commercial, Michel Laillier

Créée en 1986, Avenir Motoculture commercialise principalement les marques Massey-Ferguson, Chalenger, Väderstad, Caruelle et distribue le matériel Promodis, à travers ses deux sites d'Arc sur Tille et Ménétreux le Pitois (au Nord de la Côte d'Or). Thierry Geeraerts, directeur d'Avenir Motoculture, insuffle une nouvelle dynamique avec l'arrivée de Michel Laillier, fort de son expérience professionnelle sur le secteur de Bourgogne.

Michel Laillier prend le poste de responsable commercial et sera chargé de la commercialisation du matériel neuf et de l'occasion. Cette nouvelle collaboration renforce l'idée qu' Avenir Motoculture devient un acteur incontournable de la distribution de matériels agricoles en Bourgogne.



Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 25/08/2015	Bourg-en-Bresse 25/08/2015	St Christophe-en B. 19/08/2015	National 19/08 au 25/08/15
Vaches viande (V)	U	-	NC	4,20 €	4,09 €
	R	3,70 €	3,80 €	3,93 €	3,72 €
	O	-	3,60 €	-	3,43 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,35 €
	O	3,48 €	3,35 €	-	3,41 €
Vaches lait (L)	O	-	NC	-	3,09 €
	P	2,85 €	2,75 €	-	2,81 €
Génisses VML	U	4,25 €	4,35 €	4,73 €	4,34 €
	R	4,03 €	3,95 €	4,08 €	3,84 €
	O	-	3,40 €	-	3,34 €
Taureaux VML	URO	-	2,45€	2,82 €	2,65 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 25/08/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	3,54	-	
250-300 kg	-	3,27	-	
300-350 kg	-	2,97	2,84	
350-400 kg	-	2,83	2,70	
400-450 kg	-	2,80	2,71	
450-500 kg	-	-	-	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,69	-	
300-350 kg	-	2,77	-	
350-400 kg	-	-	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-		
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	2,63	-	
500-600 kg	-	2,54	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,45	-	
400-450 kg	-	2,42	-	
450 kg et +	-	-	2,23	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,66	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,50	2,13	2,00	1,77
5 -10 ans	-	2,08	1,88	-
+10 ans	-	1,91	1,74	1,52
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,77	2,33	2,02	

Bovins : 924
96% de vendus

Broutards : L'offre est de qualité remarquable, et est très appréciée par les acheteurs. La meilleure ambiance observée la semaine dernière se confirme cette semaine. La totalité des lots prrésentés à rapidement trouvé preneur à des cours fermes.

Taurillons : Meilleure demande en lourds.

Laitonnes : Vente plus active, mais offre insuffisante.

Génisses 18 mois : Sans changement.

Vaches - Génisses 30 mois : Bonne ambiance commercilae. Relève quasi nulle.

Mardi 1er septembre : Vente spéciale de bovins culards et formés en salle n°2 à la suite du marché habituel. Les animaux devront être annoncés la semaine précédente

NB : nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 07/09/2015

Bovins (286)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
240 à 320 kg	800 - 980	2,88 - 3,33
335 à 400 kg	950 - 1120	2,74 - 2,85
410 à 465 kg	-	-
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	1060 - 1180	2,46 - 2,67
Laitonnes		
190 à 335 kg	-	-
Génisses		
300 à 420 kg (16-24mois)	720 - 960	2,25 - 2,43
580 à 585 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
785 à 1195 kg	1170 - 2040	1,49 - 1,71
Vaches		
Vaches légères	800 - 1220v	
Vaches entre deux	1230 - 1400	
Vaches lourdes	1410 - 1790	

En broutards, malgré des apports de bonne qualité les sujets légers voient leurs tarifs fléchirent de quelques centimes, cours facilement reconduits en lourds. Aucun invendu. Vente plus rapide en femelles des tarifs qui progressent légèrement. En taureaux, la demande est toujours présente et plus particulièrement sur les sujets en état. Placement rapide en vaches maigres à des cours fermes. Un seul invendu.

Bovins gras : 20
Génisses de viande : 4,00 à 4,96 € Kg de viande
Vaches de viande : 3,84 à 4,20 € Kg de viande.
Apports plus importants et de bonne qualité, cours fermes exceptés en génisses légères qui voient leurs tarifs orientés à la baisse.

Prochains marchés ovins et bovins le lundi 31 août aux horaires habituels.

Foire aux ovins reproducteurs le 7 septembre

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 01/07/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,95	2,70
350 à 400 kg	2,85	2,65
400 à 450 kg	nc	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	2,60	2,47
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	2,40	2,13
Vaches		
- 5 ans	2,07	1,95
de 5 à 10 ans	2,00	1,77
+ 10 ans	-	1,70

Broutards, Laitonnes : Commerce plus calme en broutards, cours reconduits en laitonnes.

Vaches-Génisses : Cours reconduits, bonne demande en vaches fraiches de bonne conformation.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 25/08/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,10 €	2,80 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,70 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,30 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,35 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	3,00 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,25 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,30 €	2,05 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	-

Tendance : Vente très calme - Peu de demande en toutes catégories.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 10/08/15 au 16/08/15*

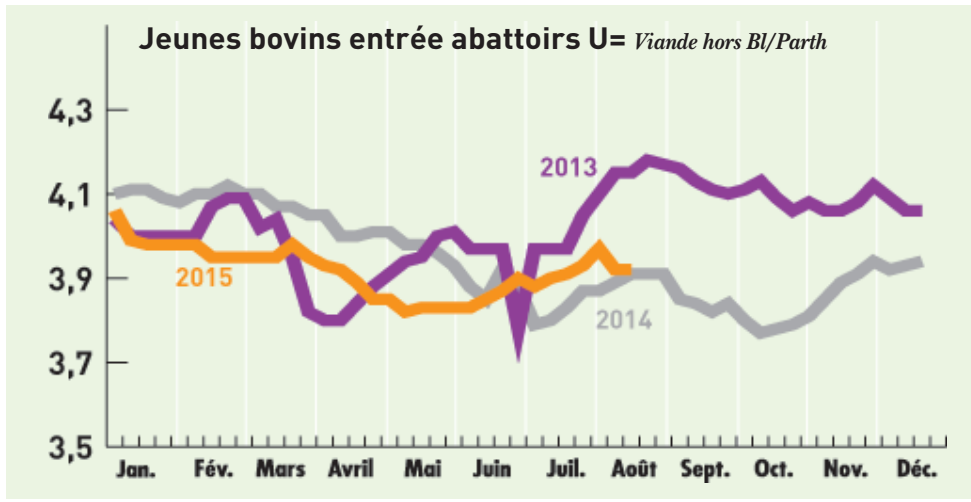
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,86 €	-
350 kg	-	2,68 €	-
400 kg	-	2,60 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,46 €	-
500 kg	-	2,40 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,51 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,28 €	-

Tendance :
QUORUM NON ATTEINT APPLICATION DES CHIFFRES DU RESEAU

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 17/08/15 au 23/08/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,92 €	3,80 €	-			
Races mixte		-	3,52 €	3,52 €	3,48 €	3,41 €	
Races lait					3,40 €	3,38 €	3,33 €
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	3,52 €	3,52 €	3,48 €	3,41 €	-
Races lait	-	-	-	-	3,40 €	3,38 €	3,33 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,36 €	4,28 €	4,20 €	3,80 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,32 €	4,26 €	4,18 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,46 €	4,43 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,62 €	3,57 €	-	-
Races lait				-	-	3,22 €	3,16 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,77 €	4,54 €	4,30 €	4,10 €			

Tendance : MARCHE PLUS ACTIF DU A LA RENTREE



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 17/08/15 au 23/08/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,97 €	3,94 €	3,93 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,73 €	4,39 €	4,21 €	3,80 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		4,32 €	4,18 €	4,09 €				
Races mixte					3,62 €	3,57 €		-
Races lait							3,22 €	3,16 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,77 €	4,54 €	4,30 €	4,10 €				

Tendances SEM. 35 / 2015

Bovins de boucherie

Le commerce de la viande de bœuf est devant un épineux problème, car si les professionnels ne veulent pas se retrouver dans la même situation que dans le porc dans quelques semaines, il est urgent de repenser le problème sur le plan européen, car les écarts de prix entre les différents pays de l'union ne peuvent pas s'écarter indéfiniment. Tous ont besoin à un moment ou un autre de partenaires pour écouler leurs produits. Sur les marchés, l'activité commerciale est assez régulière dans les femelles de qualité bouchère pour le réapprovisionnement des boucheries au retour des vacances. Les tarifs se stabilisent dans les jeunes vaches Charolaises viandées ainsi que dans les allaitantes de choix secondaire. En réformes laitières, le commerce est régulier, mais les tarifs tendent à se stabiliser dans les vaches Frisonnes ou Montbéliardes viandées. Le tri reste marqué dans les animaux maigres. En jeunes bovins destinés majoritairement à l'export, les prix ne se fixent pas en France, mais en Italie. Les tarifs sont stables dans les Charolais. Les difficultés s'accumulent dans les Blonds d'Aquitaine avec des retards de sorties importants.

Bovins d'embouche et d'élevage

Les transactions sont régulières avec des tarifs qui se maintiennent sans trop de difficulté pour les bonnes vaches et génisses lourdes ou proches de la finition. Les engraisseurs sont en revanche plus prudents dans le bétail ordinaire, âgé ou trop maigre.

Broutards

L'activité est plus calme dans les mâles Charolais de moins de 300kg avec une demande plus modeste pour la mise en quarantaine pour la Turquie. La vente est en revanche plus régulière avec des tarifs mieux défendus dans les sujets de 350/ 450kg à destination de l'Italie. Dans les femelles, l'offre est juste suffisante dans les bonnes alors que la vente reste tendue dans les ordinaires à destination de l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les transactions sont assez régulières avec des volumes qui restent modestes pour la saison. Les tarifs se sont reconduits dans les bons veaux Frisons, Abondances, Montbéliards ainsi que dans les croisés laitiers convenables. Le tri reste sévère dans les sujets médiocres. La modestie de l'offre ne permet pas aux acheteurs de couvrir leurs besoins en bons veaux croisés Charolais/Montbéliards qui restent très bien valorisés.

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 24 août) :
«Le niveau soutenu des abattages atteste de la bonne activité de la filière. La tendance à la hausse des prix, conformément aux engagements pris par les opérateurs d'aval, doit donc logiquement se poursuivre, malgré certains stocks d'animaux en ferme en JB ou femelles»

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 24 août) :
«Marché toujours fluide et cours maintenus en mâles et sur femelles de qualité. Léger tassement sur les femelles plus ordinaires»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 24/08/2015*

Agneaux (252)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	**2,97 - 3,29**	**2,81 - 3,17**
Gras (38-44 kg)	-	**2,91 - 3,25**	-
Gras (44-50 kg)	-	**2,85 - 3,07**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (60)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	**1,18 - 1,43**	**0,71 - 0,89**
(+60 kg)	**1,28 - 1,55**	-	-
Divers			
Béliers: 121 à 129 €	**1,29 - 2,30**		
Agneaux maigres : 89 à 105 €		**2,63 - 3,07**	
Caprins :			-
Boucs :			

Ovins : 501
Apports limités. Vente rapide. Aucun invendu.

AGNEAUX : L'offre conserve un très bon niveau de qualité. Par contre, les volumes sont inférieurs aux besoins exprimés par les acheteurs présents. Il en résulte une hausse sensible.

BREBIS : Demande suivie et cours à peu près maintenus. On regrette toujours le déficit d'offre en brebis lourdes.

BELIERS : Peu d'offre.

Effectifs : Agneaux: 357 - Brebis : 140
Béliers : 3 - Caprins : 0 - Divers : 1.

Marché aux ovins chaque lundi jusqu'au 14 septembre.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 24/08/2015*

Ovins : 174	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	**72 - 105**	**2,57 - 2,97**
Agneaux gras	**100 - 141**	**2,21 - 3,11**
Brebis	**22 - 99**	**0,48 - 1,19**
Béliers	-	-

Marché actif avec de bons lots d'agneaux qui se négocient à des tarifs plus fermes. Cours en hausse en brebis.
Prochain marché le lundi 7 septembre aux horaires habituels. Foire aux ovins reproducteurs le 7 septembre.

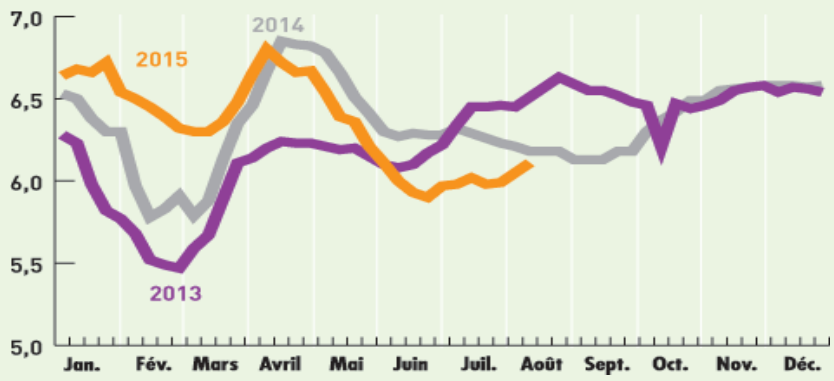
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 17/08/15 au 23/08/15*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,38 €**	**6,07 €**
Couvert	16-19 kg	**6,61 €**	**6,37 €**	**6,03 €**
Gras	13 -16 kg	-	**5,62 €**	**5,41 €**
Gras	16-19 kg	-	**5,40 €**	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer 17/08/15 au 23/08/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,11 €	**5,62 €**	**2,45 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 17/08/2015 au 23/08/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,37 0,06	6,36 0,04	5,51 -0,31	-	-	-	-
	R Var.	6,00 0,09	6,00 -0,01	5,98 -0,04	-	6,41 0,02	6,31 -0,09	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,09 =	6,00 -0,05	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,28 0,03	6,28 0,05	5,50 -0,02	-	6,61 =	6,42 0,06	5,79 0,14
	R Var.	6,03 0,04	6,07 0,02	6,07 0,03	5,44 0,08	6,38 0,02	6,37 0,05	6,18 0,07	5,70 0,01
	O Var.	6,07 0,16	6,26	6,33	5,70	6,07 0,10	6,03 0,08	5,79 0,06	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	4,63 0,05	-		5,62 0,08	5,40 0,04	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,41 =	-	-

Zone nord : Agneaux : Marché dans la continuité de la semaine précédente avec une légère progression des cours en R et U. Prix non représentatif pour la conformation O. En brebis : Marché équilibré avec une offre de moindre qualité . **Zone sud :** L'offre de marchandise limitée dynamise les ventes.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 49 à 52
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues[1]	Prix moyen en €/kg[2]	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
49-50/2014		**204 700**	**0,21**	-	-	**6**
51-52/2014		**9470**	-	-	-	**6**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse du 19 janvier 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5,00 à 6,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 7,80 à 8,40 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,50 euros/pièce
Pigeons : 6,50 à 7,00 euros/paire
Pintades : 8,50 à 9,00 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

Foin de Crau
(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2015

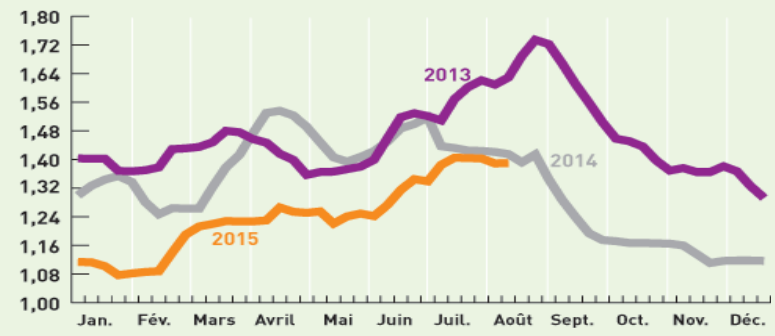
	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	200 €	180 à 190 €
2e coupe	190 à 200 €	180 à 190 €
3e coupe	-	-

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (9863 porcs présentés) *Cotations du Lundi 24 août 2015*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,390 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 14/08 au 20/08/15*
1,63 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

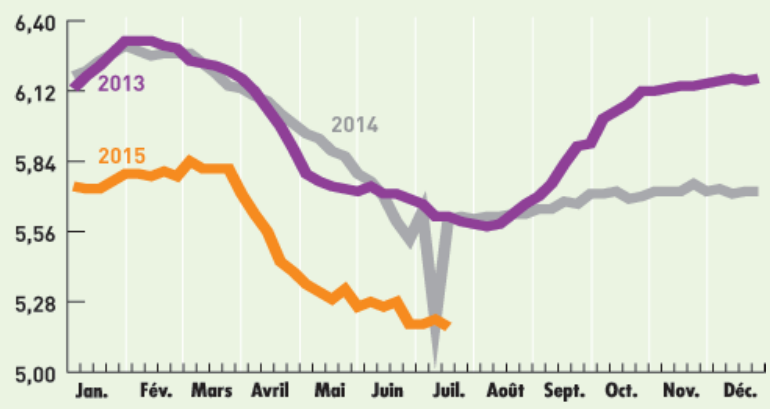
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 17/08/15 au 23/08/15*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	**7,23 €**	**5,76 €**	-
O	-	**5,18 €**	**4,07 €**	**4,00 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 24/08/15 au 28/08/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**101**	**420-610 €**	**270-420 €**	**230-320 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*					
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*					
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*					
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**778**	**200-330 €**	**170-260 €**	**50-150 €**	**20-70 €**

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 17/08/15 au 23/08/15*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,70 €**	**2,44 €**	**1,64 €**	**–**
Bons	**2,39 €**	**2,00 €**		

Céréales

Marché du 20 août 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	76/220/11 mini	4 de sept.	171	N	C
	fourrager	4 de sept.	163	N	C
Aube/Yonne	76/220/11 mini	août-déc.	164	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	août-déc.	147 à 148	N	C
Sud Côte-d'Or	63-64 kg/hl	sept.-déc.	153	V	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saone	50 kg/hl	sept.-déc.	160	N	C
Aube/Yonne	50 kg/hl	août	162.	N	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute-Saône		sept.-déc.	153	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2014**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Sud Côte d'Or/Saône et Loire			inc		C
		août-sept.	157	N	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or/Saone et Loire			inc.		C
POIS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Côte d'Or		août-sept.	225	N	C

Matériel

Tracteur

01 - Vds Same Frutteto 85 II, année 2003, 850 heures, 3 distributeurs, frein hydro Att. auto masse usure pneus 10 % arceau
✆ **06.40.48.69.50. hr**

26 - Cse retr vds tracteur New Holland T4050F 2012 cultivateur Grenier 15dents réductible de 170 à 240 deport hydro atomis0 2000l Agrimaster 2010 control ok 2020 TBE.
✆ **06 07 50 15 62**

38 - Vds som 40 moteur bloqué tracteur Deutz F1L-514/50 de 1951 tracteur Ferguson FF30GS.
✆ **06 75 04 60 70**

39 - Recherche trac. 80 à 90 cv 10 à 20 ans maxi 7 000 h, Case IH JD Mac Cormick cab, 4 rm, 40 km/h
✆ **06 37 07 36 72**

42 - producteur vds maïs ensilage en bottes, qualité extra, livré + orge et blé.
✆ **04 77 36 74 81 ou 06 66 93 88 00**

Travail sol

84 - Vds charrue Huard bissoc retournement hydr. TBE : 2 000 euros – cover crop Huard 20 disques TBE : 3 500 euros.
✆ **04 90 30 23 54**

Récolte

01 - Vds ensileuse journalière 1m35 commandes électriques bon état
✆ **03.85.51.90.25**

01 - Vds épandeur avec réhausses pour distribution en vert 1m3 char 5x2 en fer
✆ **06.11.43.70.47**

07 - Vends remorque roche 4-5 t sur un châssis qui fait plateau pour ramassage 4 palettes 4.25m x 1.20m
✆ **06 85 17 13 08**

21 - RECHERCHE moissonneuses batteuses, presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Arobale, Krone (réf. 350A)
✆ **06 29 81 80 05**

43 - Vds PRESSE balles rondes Claas Rollant 250 an.2002 T.B.E. liage filet/ficelle.
✆ **06 33 42 39 13**

Arbo-viti

38 - Vds cuve à vendange + 2 tonneaux polyester de 500L avec couvercle mouvant.
✆ **04 74 20 20 36**

69 - Vds hottes vendanges, cuves émail 22 et 10 hls, 1 réfractomètre, 1 transfo 24 volts.
✆ **04 74 03 41 17 HR**

Epandage

26 - Vds épandeur compost 3t + chaîne fumier + moteurs + aspirateur industriel, bon état bas prix.
✆ **06 80 73 20 45**

Agri. divers

10 - Vds Sem Monog Nodé Gougis PN2, GR, mixte Bet Maïs Disc CZA Tsol Bet Maïs, Microg méca - 2PN NFS, 1450 € HT.(320A)
✆ **03 25 70 01 68 avant 8h, après 21h**

18 - Vends à démonter, tunnel isolé, 13 m x 22 - trayeuse Melote, 18 places, 8 postes - 2 cellules, 1 de 110 qx , et 1 de 220 qx - 4.000 euros.
✆ **06 81 77 70 23.**

19 - AV TRACTEUR MF 5455 100CV 2230h, 2006, TBE, charrue 3 socs NAUD NSH
✆ **06 89 45 89 51**

19 - V Tract CASE JXU 1090 4RM, clim, 2005, 3700h, TBE + AV bâti QUICKE + fauch/cond. POTTINGER portée 3M-livr poss
✆ **06 73 72 83 37**

21 - Vds cause retraite : Semoir KUHN GC2. 3m. Traceur boitier Hector. - Rouleaux Ondulés JEAN DE BRU Mégapack 6m30. - Tracteur RENAULT ARES 556 RZ 4RM avec chargeur QUICK. - Faucheuse CLAAS Disco 2700. - Presse BR CLAAS Variant 260. - - Vibro KONGSKILDE 3m. (réf. 310A)
✆ **06 08 67 90 76 ou 06 67 09 42 08**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

26 - Vds plateau tournesol pulve 1000 L 12m épareuse SMA 5.2 m laterale decompacteur 4 dents semoirs maïs 8 rgs 3.4 m micro double materiel elevage avicole
✆ **06 75 62 18 15**

30 - A ENCADRER Vds bennes 8- 10- 12 T, cover-crops 24- 28- 32- 36- 40 dis, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, charrues nonstop 3- 4- 5 socs.
✆ **04 66 24 26 11**

55 - Vends semoir Accord 4 m Keenan 14 m3, logettes Jourdain type Europ.
✆ **06 89 74 22 83**

71 - Achète moiss.-batt., presse à foin, semoir à maïs PN, charrue réversible, tracteur 4 x 4.
✆ **06 46 04 37 74**

84 - Achète broyeur à marteaux marque Berti largeur travail 1,80 m.
✆ **06 80 60 81 44**

84 - Vds cse ret. atomiseur 1000L TBE : 800 euros, bac à raisin BE : 200 euros, 2 pompes arros.+ clapet : 1000 euros les 2, charrue rév. hyd. BE : 400 euros.
✆ **04 90 34 53 87**

Elevage

25 - A V. un pipeline 4 griffes Miele complet + 1 ventilateur Law 10 cv pour séchage en grange + 90 m chaîne Albert.
✆ **06 72 39 44 25**

55 - Vends distributrice pailleuse Lucas Abeille 12 + 6 box à bovins avec cornadis + barrières 3-4-6 ml + barrière portefeuille 4-6 ml + abreuvoirs.
✆ **06 87 29 25 13**

58 - VENDS ratelier Agrimat contenant 2 balles rondes ou 1 carrée (réf. 3501)
✆ **09 65 36 95 36 après 20 h**

71 - Vds 3 nourrisseurs sélectifs Jourdain occasion, bon état, cse cessation. EARL Roux.
✆ **03 85 33 90 88 ; 06 72 86 27 38**

Véhicule

Utilitaire

21 - VENDS Partner HDI, 90 CV, 2013, clim. radar de recul, VE, FC, 3 places, regul de vitesse, 68 000 kms (31VB4)
✆ **06 62 32 99 18**

54 - Cause double emploi vends Berlingo utilitaire 3 places HDI 90 toutes options, 2.000 km, 11.500 euros HT.
✆ **06 66 11 86 42**

Tourisme

07 - A vendre BMW 320, année 2003, 99000 km, TBE int et ext, turbo et batterie neufs, pneus TBE. 9000 euros.
✆ **06 78 73 59 21**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin PN année 2013, 200 BR 120x130 prix 90 euros/tonne - foin 2015 BR 120x130 prix 120 euros/Tonne
✆ **06.43.88.62.05**

38 - Vds avoine blanche récolte 2015. Prix en fonction de la quantité.
✆ **06 75 59 31 96**

38 - Foin balles rondes prairie naturelle 1ère coupe
✆ **04 74 59 25 06**

38 - Vends vendange sur pied Saint Chef
✆ **06 24 87 24 49**

69 - Vends maïs ensillage secteur Mont du Lyonnais.
✆ **06 82 65 65 18**

71 - Vds paille 2015, 90x120, 72 €, livrée, press. Big-pack, case LB h33, 2 essx, sup. état, 90x120, 55.000 €.
✆ **06 03 42 06 75**

Fourrage

07 - Vends foin balle ronde de 250kg. Ne livre pas. De bonne qulaité 30 euros pièce.
✆ **06 15 51 58 89 ou 04 75 37 27 94 HR**

18 - Vends maïs sur pied pour ensilage, bonne qualité potentiel grains, 70 qx, la Guerche, 1.100 euros par hectare.
✆ **06 07 09 89 01.**

21 - VENDS 10 balles rondes de foin de 2 ans à Beaulieu (réf. 3502)
✆ **06 89 78 14 38**

58 - VENDS foin année 2013, BR 120 X 130, prix : 80 euros la tonne (réf. 35VB2)
✆ **06 64 10 08 64**

MARGARON
SOLUTIONS FOURRAGES
Maïs ensilage en vrac ou enrubanné, corn gluten feed, divers co-produits…
Livraison + Conseils personnalisés partout en France
Contactez Gilles Lagneau au 06 20 36 74 49

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Bât. Pro.

03 - Vds ferme élevage 44Ha maison habitation et bâtiment agricole.
✆ **04 70 55 55 62**

MSE
TUNNEL
Stockage
Elevage
1992 - 2012
20 ANS
www.multi-service-elevage.fr
Mr THOMAS 04 74 92 05 80 / 06 85 40 02 41

Propriété

39 - Vds ou loue exploi. agricole 100 ha 1er plateau 3 600 m2 bâtiment dispo
✆ **06 81 94 29 10 ou 03 84 51 45 12**

43 - Yssingeaux loue TERRAINS et BATIMENTS, vds troupeaux VA et matériel.
✆ **04 71 65 12 84 ap 20h**

Divers

INVESTISSEZ dans le GÈNE SANS CORNE (SC) pour vous faciliter la vie!
A VENDRE 12 EMBRYONS CHAROLAIS
D'IPAINE (Cabar SC) x Exotic SC. 75% de produits SC attendus dont 1/3 d'homozygotes.
Prix : 250€ l'embryon + frais de mise en place
Produits chez Bernard Detronchet (58) 06 07 81 98 71

tounet
La propreté par la chaleur
Caillebotis, bétons pleins ou rainurés
Vos bétons glissent?
Une solution
Le surfaçage thermique
06 20 01 48 74

01 - Vds cheminée Deville insert bois dimensions 60x35 cm démontée - Prix 55 euros
✆ **06.73.53.09.35**

Maître MOUNTA
Voyant Médium Guérisseur
Résout vos problèmes d'amour. Retour express de l'être aimé, fidèle et soumis. Chance. Protection contre les mauvais sorts (voir ses ennemis à genou). Désenvoutement, etc…
Résultat rapide et garanti. Discrétion assurée.
07 53 18 33 43

18 - Vends foin bottes rondes et moyenne densité, 15 kg - faucheuse conditionneuse à rouleaux, 3 m 20 - enrubanneuse Elho.
✆ **06 88 49 58 45.**

38 - Vends canapé état neuf + lit enfant 1er âge
✆ **04 74 58 61 81**

38 - Achat plus ht cours collections timbres post., archive commerciale, familiale, carte postale.
✆ **04 74 00 12 68**

42 - Vds remorque voiture Damas essieu 750 kg piquet 1.75 M accacia
✆ **06 47 86 67 16 hr**

42 - Vds fût alimentaire 220 L + couvercle vissé, étanche, ouverture totale à partir de 10 € - St Galmier -
✆ **06 16 78 20 65**

Location

Autre

88 - A louer beau gîte à 9 km de Vittel 4 à 5 P. 230 E la semaine
✆ **06 87 59 12 94**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Le spécialiste de la miniature AGRICOLE
www.collect-world.com
Tél. 02 33 96 02 79
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !

TREMIE DE STOCKAGE
+ Rapide + Sûr + Pratique
SAISON 2015
KIT REMPLISSAGE DE BIG BAG
-10% sur les Nouveautés
jusqu'au 30/10/15 dites "REUSSIR"
Tél : 02.37.98.31.22 - info@ticc.fr

Elan
✆ 01 49 84 94 28
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111 € TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC | PRIX total € TTC
239417 | | 111,00 | ,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port ,
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
BAT - Photos non contractuelles

Défi-Mat
ST-FLOUR 15 . Yves PECHOULTRES
04 71 60 70 50 ou 06 08 10 02 02
www.defimat.fr

TRACTEURS

	an	Heures	CV
CASE Maxxum 125, char TBE	2010	4500	125
CASE Puma CVX 145	2011	4300	145
CASE Puma CVX 145 TBE	2012	2800	145
CLAAS Celtis 426 RA, char	2005	2000	74
CLAAS Celtis 436 rx, char	2007	3900	82
CLAAS Celtis 456 Plus RX, BE	2008	5400	102
CLAAS Axos 310, boite 20/20 doubleur	2011	2000	75
CLAAS Axos 330, char, TBE	2011	1900	92
CLAAS Ares 566 RZ,destokage	2005	7500	110
DEUTZ-FAHR Agro.110, BE	1998	6200	110
JD 5070 M, Power renverser, TBE	2012	1800	70
JD 5080 R, char JD 551, TBE	2009	1600	80
JD 6115 m, batis JD-PQ, TBE destokage	2013	1800	115
JD 6150 R AP, char JD H360, TBE	2012	2700	150
JD 6230 P, char, PQ +24/24 TBE	2008	7100	100
JD 6230 P, char, JD 633	2011	3000	100
JD 6430 P, rel av, TLS, TBE	2012	1900	125
JD 6534 PQ+24/24 TBE destock	2011	1800	125
JD 6530 P auto eco 24/24 destock	2009	5200	120
JD 6420 pont&cab. suspendue	2002	8000	110
MASSEY FERG. 3645, TBE boite 24/24	2008	1800	92
MASSEY FERG. 4270, boite 24/24	2000	4200	110
MASSEY FERG. 6255 char. prestige 100	2002	3950	95
MC CORMICK CX 80, char Q 630	2002	6000	80
MC CORMICK CX 85, XS	2007	5200	85
MC CORMICK MC 105, char, destock	2004	7950	105
NEW HOLLAND T 5050, char	2009	3200	97
RENAULT Temis 610 Z, bt 16/16 meca	2000	6800	105
SAME Silver 105, bt 45/45, tripl	2004	4700	100
SAME Silver 100-4, bt 45/45, tripl	2000	8800	100
VALTRA A 82 Chargeur MX T8	2009	3200	80

TÉLÉSCOPIQUES
VAL. DE FERME, 320S Avant Techno, 2002, 966, 2,10 m
TÉLÉSC. CATERPILLAR 407 C, 2009, 4300, 7,3 m

ÉPANDAGE ET TRANSPORT
ÉPAND. PROMODIS KVX 9000, 2004, 12 m³ porte hydraulique
ÉPAND. LEBOULCH, GOLIATH 162, 2011, 16 m³ porte guillotine
ÉPAND. LEBOULCH, HVS 210, 2009, 11 m³ porte guillotine
ÉPAND. LEBOULCH, HVS 210, 2008, centrale hydro
T. À LISIER PICHON TCI 7, 1997, 7000 L, bras pompage REV
T. À LISIER TONALIS RE 810, 1996, 8100 L, bras pompage REV
BÉTAILLÈRE MASSON B 5000, 2000, 7/8 bêtes pose à terre
BÉTAILLÈRE MAÎTRE M A J, 1991, 7/8 bêtes 5 m x 2,40 m

OUTILS DU SOL
ROULEAUX QUIVOGNE ROLMOT 630, 2004, 6,3 m
CHARRUE KUHN VARIE MASTER 120, 1997, 4 corps NSH
COVERCROOP QUIVOGNE 1979, 2,4, système en V
COVERCROOP KUHN Discover XM28, 2002, 3,40 m
HERSE ROT. POTTINGER, Lion 301, relv ar -roul packer, 2007, 3 m
HERSE ROT. KUHN, HRB 303 D, 2004, 3 m, toute révisé, TBE
HERSE ROT. KUHN, HR 3003 D, 2008, 3 m, roul packer, TBE

FERTILISATIONS SEMIS
SEMOIR MONOSEM NCCM-4R, 2007, 4 RGS, Traceur hydro COM/SEMIS AMAZONE ADP 302 STAR, 2003, Herse, Cultimix DISTRIB/ENGRAIS KUHN MDS 935 R2, 2005, 1800L - lève sacs

DISTRIBUTION FOURRAGE
MÉLANGEUSE KHUN EUROMIX 1 1380, 2006, 13 M³, com elect-pesée
MÉLANGEUSE TATOMA, MV 16 DUPLO, 2007, 16 M³, com elect-pesée
MÉLANGEUSE RMH VR 12, 2001, 12 M³, com elect-simple vis
DÉSILEUSE SILODIS 2900, 1996, 2,9 M³, com teleflex-semi porte

La Maison de l'Eleveur
www.lamaisondeleleveur.fr
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
TÔLES NERVURÉES
1ER CHOIX
LIVRAISON GRATUITE**
À PARTIR DE 4,60€/M²
Présent au Space du 15 au 18 Septembre 2015
*Prix HT POUR 500M² soumis à conditions
**Sur France Métropolitaine. À partir de 800€ HT



Offre

Emploi

18 - Entreprise espaces verts, cherche chef d'équipe, logement possible, expérience souhaitée, salaire motivant.
✆ **06 07 09 89 01.**

18 - Recherchons, Pour une exploitation viticole, en appellation Reuilly, un salarié (H/F) vitivinicole Qualifié. Description du poste : Sous la responsabilité du chef d'exploitation, vous effectuerez en autonomie, tous les travaux d'entretien et de protection de la vigne. De même, vous aiderez à la vinification, en collaboration avec l'œnologue du chai. Vous pourrez être amené à transmettre les consignes du chef d'exploitation à une équipe de salariés. Profil : De niveau Bac-Pro viti-œnologie minimum, Vous maîtrisez la conduite des matériels spécialisés, l'ensemble des techniques d'entretien de la vigne et vous êtes attiré par les techniques de vinification. Vous êtes rigoureux, soigneux et vous aimez travailler en équipe. Une première expérience serais un plus - Débutants Acceptés Type de poste : CDI temps plein base 39 heures - Basé à Reuilly (36). Rémunération brute de 11.28 €/ heure – annualisée. Contact Rémy Dubois, fdsea.18@wanadoo.fr
✆ **02 48 23 45 89**

58 - Recherche salarié agricole pour travail du sol à partir du 1er septembre pour 3 mois (3301)
✆ **03 86 39 36 29 HR**

58 - Cosne sur Loire, 500 chèvres, roto, séch. grange, irrig. fab. from RECHERCHE respons. élev., possibilité reprise car proche retraite. www.ferme-portaubry.fr. Envoyez CV et lettre motivation à contacts@ferme-portaubry.fr
✆ **06 09 91 38 93**

69 - Cherche vendangeurs (euses) nourris non logés sur Fleurie.
✆ **04 74 03 69 73 HR**

71 - Cherche associé sur exploitation élevage bovin, déjà 2 associés, 400 ha, 600 bêtes adultes. Ecrire au journal «l»Exploitant Agricole de S&L», CS 70610, 71010 Mâcon cedex.
✆ **Réf : 770, qui transmettra.**

71 - Cherche ouvrier agricole indépendant en élevage bovin + céréales, clunisois.
✆ **06 77 77 03 85**

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs TP engins agricoles rectification culasse etc.... http//michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

OFFRE D'EMPLOI ORGANISME AGRICOLE
FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CUMA DE BOURGOGNE
RECRUTE UN(E) ASSISTANT (E) DE GESTION ADMINISTRATIVE

La région Bourgogne compte 635 CUMA, dont 90 dans la Nièvre. La Fédération CUMA Bourgogne est organisée en 4 antennes départementales ; elle procède au remplacement de l'assistant(e) de l'antenne Nivernaise, pour cause départ en retraite.
Il (elle) s'intégrera au sein d'une équipe de 12 collègues en Bourgogne et devra travailler en collaboration étroite avec les 2 animateurs de l'antenne 58 et les services comptables de CER France 58, réalisant les comptabilités des CUMA.

SES MISSIONS
- Accueil téléphonique, secrétariat de l'antenne 58
- Appui administratif aux CUMA (mise à jour de dirigeants, de statuts, préparation des assemblées générales)
- Facturation et appel de cotisations aux CUMA de la Nièvre, sur un logiciel spécifique
- Préparation du travail des animateurs pour la gestion des CUMA (saisie des unités de travaux …) sur un logiciel spécifique.
- Formation internet au logiciel Cum@net

PROFIL
- BTS assistante de gestion PME/PMI ou équivalent
- Connaissance du milieu agricole souhaitée
- Expérience souhaitable de 1 ou 2 ans
- Domaines de compétences en secrétariat, suivi de dossier et gestion.
- Niveau expert en traitement de texte, normal en tableur.

CONDITIONS
- CDI après période d'essai de 2 mois, renouvelable une fois, basé au siège de l'antenne départementale de la Nièvre (25 Bd Léon BLUM, 58000 Nevers).
- Salaire à négocier selon expérience
- Temps de travail: 35 heure par semaine
- Ouverture du poste : Octobre 2015

CANDIDATURE
Le dossier de candidature comprendra :
- Une lettre manuscrite
- Un curriculum vitae

Il devra être retourné avant le 15 Septembre 2015
Pour tout renseignement, contacter Mr ROUSSEAU Jean-Philippe au 03 85 29 57 00 ou par mail : jean-philippe.rousseau@cuma.fr

ENVOYER LE DOSSIER DE CANDIDATURE
à Monsieur le Président
Antenne 58 CUMA Bourgogne- 25 Bd Léon BLUM - 58000 NEVERS

Demande

Emploi

69 - Conducteur expérimenté machine à vendanger + tracteurs cherche CDD.
✆ **06 11 90 18 29**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 1 an, IA, HBL, fils de Formica et Gagneur, TOP PRICE Lanaud + Cyclone RRE VS + 30 vaches pleines de ces taureaux, vêlages oct., nov., décembre (réf. 340A)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vends génisses salers 9 mois.
✆ **06 61 17 66 96**

18 - Elevage HBC, vends 8 génisses pleines, charolaises, 30 mois, vêlage oct-nov, toutes garanties sanitaires. SCEA Jasset.
✆ **02 48 74 55 94 ou 06 38 88 12 13.**

18 - Elevage HBC vds TB choix de taureaux charolais, 18 mois, qualités maternelles, race et docilité. EARL Breton, 18 Germigny.
✆ **06 82 25 17 13**



19 - AV Taureaux LIM 14 à 20 mois calmes, habitués à l' attache. Vêlages faciles, GS. Livraison
✆ **05 55 27 53 94 HR**

38 - Vds vaches Montbéliardes pretes CL terme 05/09, 23/09, 24/09, 05/10. Tél : 04 74 92 12 01
✆ **06 14 80 45 03**

42 - Vds ou loue taureaux Holstein Noir Rouge et Montbéliard TBO
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds vl Pho 1 et 2 lact - ind IBR CL ok
✆ **06 83 22 30 06 ou 06 75 19 44 12**

42 - Vds troupeau Charolais velage à partir fin de mois cause retraite
✆ **06 17 52 60 51**

42 - Vds cause cessation génisses HBC terme 09 - 10 Prost René
✆ **04 77 66 83 24**

42 - Vds taureaux Charolais HBC 1 an 18 mois 3 et 6 ans Gaec Lapendery - liv. assurée
✆ **04 77 65 67 21**

42 - Vds génisses PH terme septembre BO garantie sanitaire
✆ **06 87 36 94 37**

42 - Vds cse retraite troupeau Charolais issu IA indexé et inscrit HBC en partie
✆ **04 74 64 27 48**

69 - Vds vaches laitières de race 46 et 66 à terme de fin août à fin octobre.
✆ **04 74 70 60 52**

69 - Vds génisses holstein origine US indemne IBR et BVD, vêlage prévu du 09/09 au 15/10.
✆ **06 83 53 04 52**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89**

71 - Vds cause cessation retraite, 25 génisses 30 mois, vêlage nov. déc., HBC, IBR A et 6 vh pleines.
✆ **06 12 49 29 08**

71 - Eleveur limousin vend taureaux reproducteurs 10 à 22 mois, inscrits HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Cse retraite vds génisses cha. 30 mois pleines, 18 mois, élevage viande, IBR A, région Buxy. Rens.
✆ **06 24 69 82 20**

88 - Vds vaches et génisses gestantes blondes d'Aquitaine très calmes, 1 reproducteur 18 mois
✆ **06 12 85 67 49**

89 - Elev. HBC, VEND 20 génisses 18 mois, 40 taureaux 18 mois, 100 veaux de l'année, type élevage - mixte - vêlage facile. TGS, prix raisonnable, livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils (réf. 350B)
✆ **06 89 18 05 87**

Caprin

38 - Vds 5 boucs alpins de 20 mois écornés et issus d'insémination élevage CL et genes.
✆ **06 37 22 29 00**

38 - Vds boucs Saanen sélectionnés très bon niveau génétique
✆ **06 80 43 18 51**

Ovin

07 - Vds 12 brebis avec leurs agneaux femelles plus agnelles de 15 mois. Tél après 20h.
✆ **04 75 34 52 63**

07 - Vends jeune bélier 2015 pur suffolk père inscrit UPRA mère certifiée. 250 euros.
✆ **06 70 04 20 66**

21 - VENDS béliers Texel culard Antenais née double (mars 2014) (35VB1).
✆ **06 19 22 14 06 - 06 75 85 55 91**

71 - Vds béliers charollais, inscrit ou non, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends agnelles charollaises inscrites ou non, TGS, bonne origine, EARL Fénéon Denis.
✆ **06 08 02 53 35**

Volaille-Lapin

26 - Vds belles poules de 18 mois élevées en plein air encore très bonnes pondeuses.
✆ **06 20 43 62 00**

Chien

01 - Vds chiots épagneul français mâles 3 mois vaccinés pucés
✆ **06.09.03.99.43**

39 - A réserver chiot beauceron 2 M 4 F extra gardine bâtiment troupeau mère n° 25026920016754
✆ **03 84 42 30 98**

42 - Vds chiots Shihtzu pucés vaccinés mâle 4 m + 2 femelles 2 mois - tat mère 2 GTC605
✆ **04 77 24 10 01 OU 04 77 24 56 51**

42 - Vds 4 chiots Border Collie tricolors pure race 2 mois parents sur troupeaux - mère 25012638011562782
✆ **06 18 83 42 48**

42 - Vds chiots Basset Fauve de Bretagne nés 03/06/2015 libre de suite - n° mère 1guk501
✆ **06 61 20 69 00**

54 - Vends chiots Beauceron, non Lof, mère 250269600847177 à prendre mi septembre.
✆ **06 82 04 78 17**

54 - Vends chiots Beauceron, non Lof, mère 250269600847177 à prendre mi septembre.
✆ **06 82 04 78 17**

71 - Vds 5 chiots M. et F., petit Berger des Pyrénées, nés le 20/06/15, puc., vacc., verm., non lof, mère n° 250269799036125, pts vis.
✆ **06 72 66 70 04**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Viticulture

Vendanges

69 - Viticulteur Beaujolais ch. vendangeurs(euses) à partir du 7 sept. pour une semaine, nourris logés.
✆ **04 74 69 91 60 HR**

69 - Ch. vendangeurs(euses) sérieux, nourris logés pour déb. sept.
✆ **06 07 01 39 32 ou 04 74 71 86 60**

69 - Ch. vendangeurs(euses) nourris logés avec expérience pour fin août, ambiance familiale.
✆ **06 80 23 66 59**

69 - Beaujolais ch. vendangeurs(euses) conducteur tracteur nourris logés fin août, début septembre.
✆ **06 80 57 68 31**

69 - Beaujolais cherche vendangeurs nourris logés 8/10 jours début 1er septembre.
✆ **04 74 71 61 74**



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

SGMR NEW CO

SAS au capital de 47 030 000 euros
Siège social : 12 rue Gustave Eiffel,
21200 Beaune
788 674 919 RCS Dijon

Des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 22/5/2015, il ressort la nomination de :

- M. Jean-Marc DUFETEL demeurant 2 rue du Général de Gaulle 97150 Saint-Martin, en qualité de second Commissaire aux Comptes titulaire

- La société FIDALSEC-LINSIG ayant son siège 25 avenue du Président Kennedy 68200 Mulhouse, en qualité de second Commissaire aux Comptes suppléant.

AL213515221

RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 213114373 parue le 31/07/2015 concernant la SARL KC CAP VERT, il fallait lire 1 rue du Cap Vert – **21800 Quetigny** et non 21000 Dijon.

Pour avis, la gérance.

AL213515216

CESSION

S.E.L.A.S. « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine GONTHIER NOURISSAT» Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

CESSION

Suivant acte reçu par Me VIARD, notaire à Dijon, le 29/07/2015, enregistré au SIE Dijon Nord le 05/08/2015, Bordereau 2015/1911, case n°1, contenant **cession** par la société dénommée SARL LE COMPTOIR, société à responsabilité limitée, au capital de 7 774,90 Euros, dont le siège social est à Talant (21240), France, 8 rue Charles Dullin, identifiée sous le numéro SIREN 418 438 057 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Dijon,

Au profit de la société dénommée JMJ, société à responsabilité limitée, au capital de 10 000,00 Euros, dont le siège social est à Talant (21240), France, 8 Rue Charles Dullin, identifiée sous le numéro SIREN 811 704 501 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Dijon,

Un fonds de commerce de bar brasserie, sis et exploité à Talant (21240), 8 rue Charles Dullin, pour lequel le Cédant est identifié sous le numéro SIREN 418 438 057 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro 418 438 057 00014, Code APE 5610 A.

Moyennant le prix de 155.000,00€ s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 144.535 € et aux éléments corporels pour 10.465 €.

Entrée en jouissance fixée au 29/07/2015.

Oppositions en l'étude de Me VIARD, notaire à Dijon, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion.

Le notaire.

AL213515212

S.E.L.A.S. « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine GONTHIER NOURISSAT» Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

CESSION

Suivant acte reçu par Me VIARD, notaire à Dijon, le 20/07/2015, enregistré au SIE Dijon Nord le 24/07/2015, Bordereau 2015/1757, case n°1, contenant **cession** par la société dénommée SOFACOM, société par actions simplifiée, au capital de 6 000,00 Euros, dont le siège social est à Paris (75015), FRANCE, 16 Rue de la Procession, identifiée sous le numéro SIREN 532 795 440 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de PARIS,

Au profit de la société dénommée EXPERT D.A, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 1000,00 Euros, dont le siège social est à Savolles (21310), France, 6 Rue de Magny, identifiée sous le numéro SIREN 501 204 911 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de DIJON,

Un fonds de commerce électronique de Distribution, achat, vente et représentation de produits alimentaires et non alimentaires en France et à l'export, connu sous le nom commercial « LE GOURMET DU NET », pour lequel le **cédant** est identifié sous le numéro SIREN 532 795 440 et est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce cédé est identifié à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques sous le numéro 532 795 440 00025, code APE : 4639B.

Moyennant le prix de 31.335,27 € s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 17.000 € et aux marchandises pour 14.335,27 €.

Entrée en jouissance fixée au 20/07/2015.

Oppositions au cabinet de Maître Guillaume CAZELLES, CABINET SAINT LOUIS AVOCATS situé à Paris (75004), 2 Rue des Deux Ponts, avocat à Paris, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion.

Le notaire.

AL213515217

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Fidal
Société d'avocats
9 avenue de l'Europe
Espace Européen de l'entreprise
67300 Schiltigheim

SOCIETE SODILIGHT

SAS au capital de 229.500 euros
Siége social : route de Saulon
21220 Gevrey-Chambertin
393 327 457 RCS Dijon

Le 28 juillet 2015, l'associé unique a nommé, à compter du même jour :

en qualité de président :

Monsieur Philippe Fritzinger demeurant à Montreuil (93100=, 50 rue de Lagny en remplacement de la société H.I.S.L, démissionnaire à compter du 28 juillet 2015,

en qualité de directeur général :

Monsieur Olivier Loth demeurant à la Wantzenau (67610), 1 impasse du Sandre,

Pour avis

Le président

AL213515219

DISSOLUTION LIQUIDATION

CHABLOZ ORTHOPEDIE DIJON

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 30, rue de la Redoute
21850 ST Apollinaire
801.961.350 RCS Dijon

Par décisions en date du 21.08.2015, il a été décidé, la dissolution sans liquidation de la Société, avec effet au 30.09.2015, qui entrainera, à l'issue du délai d'opposition des créanciers, avec effet au 30.09.2015, la transmission universelle du patrimoine de la Société à la société «EPC» (SAS dont le siège social est situé à Seyssinet Pariset (38170) – 2A avenue Pierre de Coubertin, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 440.359.917). Conformément à la loi, les créanciers de la Société «CHABLOZ ORTHOPEDIE DIJON» peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions doivent être présentées au R.C.S de Dijon.

Pour avis, la Gérance.

AL213515187

SIGNAUX GIROD BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
à associée unique
au capital de 40 000 euros
Siège social : 7, rue du Bailly
ZAE Capnord - 21000 Dijon
381 465 038 RCS Dijon

La société «SIGNAUX GIROD BOURGOGNE» a été dissoute par déclaration en date du 28 août 2015 souscrite par Signaux Girod Val de Saône, associée unique, société à responsabilité limitée au capital de 40 000 € dont le siège est sis ZI des Berthilliers – 71850 Charnay-les-Mâcon immatriculée au RCS de Mâcon, sous le numéro 390 788 362.

Cette déclaration de dissolution sera déposée au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Dijon.

Pour la Présidente

AL213515214



AVIS DE CONSTITUTION

SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER» Notaires associés 23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte de Me VIARD, notaire à Dijon, le 18/08/2015, il a été constitué la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SCI DU SEGALA

Siège : Dijon (21000), 27 bis Rue de Longvic.

Durée : 99 ans

Objet : Acquisition par voir d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, ou toute autre opération et leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leurs enfants.

Capital social : Mille Euros (1.000,00 €)

Apports en numéraire : 1.000,00 €

Gérant : M. Pierre Segala, demeurant à Dijon (21000), 27 bis Rue de Longvic.

Il a été stipulé une clause d'agrément en cas de cession entre vifs au profit d'un tiers à la société à l'exception du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et en cas de transmission par voie de succession à toutes autres personnes qu'aux héritiers en ligne directe, au conjoint survivant, au conjoint commun en biens d'un associé décédé et attributaire des parts communes dans la liquidation et le partage de la communauté et aux légataires qui ont en outre la qualité d'héritier en ligne directe ou de conjoint survivant, l'agrément devant être donné par la collectivité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Pour avis et mention

Le notaire

AL213515213

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BEAUNE, du 30 juillet 2015 , il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : J'AIME MON FRAIS

Siège : rue Lucien PERRIAUX 21 200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 8 000 euros

Objet : l'activité de boucherie, charcuterie, traiteur et préparation de toutes denrées alimentaires, la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Jean-Marie FOURMONT, demeurant 13 rue du Bourg 71350 CIEL, exerce les fonctions de président pour une durée illimitée

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON,

Pour avis

Le Président

AL213515215

JK EVENTS & CO

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 2 Bd Robert Schuman,
21000 Dijon

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Dijon du 25 Août 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : JK EVENTS & CO

Siège : 2 Bd Robert Schuman, 21000 Dijon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 500 euros

Objet : Agence de communication, Marketing, Conseil en Image, Régie Publicitaire, Relation Presse, Développement commercial, Organisation d'Evénements, ventes de produits accessoires

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme OUK Julie, demeurant 2 Bd Robert Schuman, 21000 Dijon

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL213515222

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI CAMILLE

SCI au capital de 1.200 €
100 ave de Verdun, 58300 Decize
RCS Nevers 503 263 790

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 03/06/2015, il a été décidé le transfert du siège social du 11, rue de la Mairie 58300 Charrin au 100 Ave de Verdun 58300 Decize. L'art 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L'art 7 relatif au Capital social et Parts sociales a été modifié pour tenir compte de la cession de part intervenue le 04/01/2015

La gérante.

AL583515225

Mentions complémentaires :

Objet : La Société a pour objet :

- L'acquisition d'un tènement immobilier sis à Saint Eloi (Nièvre), comprenant diverses parcelles de terrain,

- La propriété et la location de celles-ci,

- Plus généralement, l'acquisition de tous biens de nature immobilière en tous endroits en vue de la réalisation de constructions à caractère commercial,

- L'étude de tous projets d'urbanisation desdits biens,

- La présentation de toutes demandes administratives permettant la construction d'immeubles à usage commercial,

- La réalisation des constructions et leur location,

- Ainsi que toutes autres opérations à caractère immobilier pouvant être réalisées concernant lesdits biens,

Plus généralement toutes opérations se rapportant à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 années

Montant des apports en numéraire : 2 500 Euros

Associé : La société Nevers DIS, SAS, dont le siège social est à Coulanges es Nevers (58660) Boulevard Beauregard, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 327 098 364.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Le Gérant

AL583515224

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de ASNAN : (AA 58 15/26/05)

1 ha 45 a 30 ca - Campagne d huban: ZA-52 - Champs thery: ZD-53 (sans bâtiment)

Location sur la totalité

Cmne de LANGERON : (58 15 070-01-02)

2 ha 36 a 57 ca - La luie: A-196 - Pres du chateau: A-172-173 - Saint martin: C-397[126] (sans bâtiment)

2 ha 24 a 46 ca - La luie: A-197-198-199-200 (sans bâtiment)

Location sur la totalité de la surface

Cmne de MONTARON : (AA 58 15 69/01)

1 ha 17 a 65 ca - La prairie: ZN-11-12 - Pouligny: B-357-358-359-360-364-367-369 ZN-21(*)

(Bâtiments d'habitation et d'exploitation)

Cmne de MORACHES : (AA 58 15 26/04)

3 ha 20 a 40 ca - Les grands brioux: ZL-73 (sans bâtiment)

Location sur la totalité

Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER :

4 ha 21 a 48 ca - Les patures des rondeaux: C-644[28] (sans bâtiment)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **14/09/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 Nevers , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL583515233

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SCP GUENOT, SENLY
2 Place de l'Hôtel de Ville
58000 Nevers
Tél.03 86 71 62 50, avocat

VENTE SUR SURENCHERES PUBLIQUES

A l'audience de saisies immobilières du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NEVERS (Nièvre), séant au Tribunal de Grande Instance de Nevers, place du Palais, salle ordinaire desdites audiences,

- Le MARDI 06 OCTOBRE 2015 à 10 h 30

SUR LA COMMUNE DE SAINT ELOI (Nièvre)

Un terrain cadastré Section AS n°31 lieu dit « La Sablière » pour 63 a 36 ca

SUR LA MISE A PRIX DE :75 900 €

(soixante quinze mille neuf cents euros)

Le Cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Nevers, au cabinet de l'avocat poursuivant : Me CLEME, 8 rue de Lourdes 58000 Nevers – Tél 03.86.57.38.22 ou au cabinet de la SCP GUENOT, SENLY, 2 Place de l'Hôtel de Ville 58000 Nevers - Tél.03 86 71 62 50, avocat surenchérisseur

Visite sur place le 28 SEPTEMBRE 2015 à 9 h 30 s'adresser à Maître BONNET Huissier de Justice, 1 Avenue du Gal de Gaulle 58000 Nevers Tél. 03 86 36 13 00

AL583515232

MODIFICATION DE STATUTS

DEBRUEL

Société Civile Immobilière
Au capital de 2 500 Euros
Siège social : 35 Quai du Pré Long
77400 Lagny sur Marne
R.C.S. : 538 738 873 RCS Meaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Juin 2015 a confirmé les décisions prises dans l'acte de cession de parts sociales du 26 Mars 2015, à savoir :

- Le transfert du siège social à Coulanges les Nevers (58660) Boulevard Beauregard à compter du 26 Mars 2015

- La démission de Monsieur André Desrosiers de ses fonctions de co-gérant à compter du 26 mars 2015,

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Tribunal de commerce de Nanterre

Par jugement en date du 29/07/2015, le Tribunal de Commerce de NANTERRE a prononcé Modification de la date de cessation des paiements, reportée au 31/12/2013 :

de SOCIETE DE GESTION DE DISTRIBUTION INDEPENDANTE DE FOURNITURES AUTOMOBILES DITE SOGEDIFA

99/101, avenue Louis Roché

92230 Gennevilliers

R.C.S. : 507 548 048

ETS Secondaire: N/REF :

SOCIETE DE GESTION DE DISTRIBUTION INDEPENDANTE DE FOURNITURES AUTOMOBILES DITE SOGEDIFA

avenue du 85e de Ligne

58200 Cosne-Cours-sur-Loire

Le Greffier

AL583515235

PIERVAL IV

Société Civile au capital de 300 €
Ancien siège social :
47 Bis, Rue Henri Bouquillard -58000 Nevers
Nouveau siège social :
ZAC des Grands Champs
8, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 Nevers
389 505 462 RCS Nevers

Il résulte d'un acte ssp du 25/06/2015 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :

*** siège social :**

Ancienne mention : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard - 58000 Nevers

Nouvelle mention : ZAC des Grands Champs – 8, Boulevard du Grand Pré des Bordes -58000 Nevers

*** gérant :**

Ancienne mention : Mme Nicole Vallade dt à Agay (83) – 490 Bd de la Bergerie

Nouvelle mention : Mr Sylvain Vallade dt à Nevers (58) – 18, rue Barreau

AL583515227

SELARL AGRISATIS

au capital social de 3 000 Euros
La Pétarderie – 58460 Corvol l'Orgueilleux
RCS Nevers - 522 043 496

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire à effet du 1er août 2015, il a été décidé l'entrée de l'associé cogérant, M. Frédéric DETABLE, demeurant Dordres, Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre), l'extension de l'objet social par ajout « dès lors que ces opérations sont compatibles avec les dispositions régissant le port du titre d'Expert Foncier Agricole (Article L171 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime).

La présente modification sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis et mention,

La gérance

AL583515234

VENTE

VENTE DE PARCELLES DE BOIS

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente de 8 parcelles sises à

MONTIGNY-AUX-AMOGNES (NIEVRE), cadastrées section :

A641 LES PRES D'ARGENT (86 a 65 ca), A642 LES PRES D'ARGENT

(89 a 45 ca), A930 PRES DES JONCS (1 ha 03 a 61 ca), A932

PRES DES JONCS (5 a 86 ca), A933 LA BALUCHONNE (2 a 37ca),

A935 LA BALUCHONNE (22 a 27ca), A708 LA BALUCHONNE (26 a 80

ca), D 72 SALLERAY (38 a 00 ca).

Moyennant le prix de 9.000,00 euros (neuf mille euros) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière. Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location ou occupation.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contigüe aux biens ci-dessus désignés, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux disposent d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de Montigny-aux-Amognes pour faire connaître à M° François Paulhet, notaire à Saint Benin d'Azy, 2 place Paul Doumer, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre

récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, au prix et conditions contenues dans les résentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente dans un délai de deux (2) mois à compter de la déclaration de ce droit par son bénéficiaire. Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence. Rappel de l'article L.331-19, alinéa 3 : lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigüs exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

AL583515229

SCP «Jean-Paul JACOB et Christophe THEVENY» Notaires associés 14, rue Maréchal Leclerc 58200 Cosne Cours sur Loire

VENTE

Suivant acte reçu par Maître JACOB , Notaire, le 12/08/2015, enregistré à NEVERS le 20/08/2015, Bord n°2015/839 case n°1 ext: 1913

Monsieur Yann CLÉMENT, commercant, demeurant à Donzy (58220) 34, Rue du Général Leclerc .

a vendu à :

La Société dénommée **SNC CAPARD-PHILIPPE,** Société en nom collectif au capital de 10000 €, dont le siège est à Donzy (58220) , 34 rue du général Leclerc , identifiée au SIREN sous le numéro 812955359 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Un fonds de commerce de **Bar - Jeux Loterie - Brasserie - Soirée animation** auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac sis à Donzy (58220) 34 rue du Général Leclerc, lui appartenant, connu sous le nom commercial «CAFE DE LA MAIRIE», et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Nevers, sous le numéro 517.424.685.

Ensemble, tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix principal de 152.000 €

L'entrée en jouissance est fixée au 12/08/2015.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître JACOB, Notaire ci-dessus nommé par acte extra judiciaire, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion

Maître JACOB

AL583515230



DISSOLUTION LIQUIDATION

AUTO CONTRÔLE SAINT LEGER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 620 euros
Siège social : RN 81 – La Sablière
58300 Saint Leger des Vignes
389 156 670 RCS Nevers**

Aux termes du procès-verbal du 27 août 2015, l'associée unique « ACS AUTO CONTRÔLE SPECIALISE», SAS au capital de 4.500 Euros, dont le siège social est situé RN7 Nevers Nord 58640 Varennes Vauzelles, immatriculée au RCS de Nevers sous le n° 384 539 003, a décidé la dissolution par anticipation et sans liquidation de la société AUTO CONTRÔLE SAINT LEGER, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa du Code Civil. Les créanciers de la société AUTO CONTRÔLE SAINT LEGER disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour faire opposition à la dissolution. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Nevers. Passé ce délai ou après règlement du sort des oppositions, s'il y a lieu, le patrimoine de la société AUTO CONTRÔLE SAINT LEGER sera transmis à la société ACS AUTO CONTRÔLE SPECIALISE. La société sera radiée du RCS de Nevers.

AL583515228

AVIS DE CONSTITUTION

J&C SHUNXIN

Par acte SSP en date du 07 août 2015, il a été constitué une SARL

Dénommée : J&C SHUNXIN

Objet social :

- Activité de restauration, brasserie, café, glace et cocktails

- Activité de plat à emporter.

Siège social : Rue Henri Bouquillard - Lotissement Champs des Noyers 58640 Varennes Vauzelles

Capital : 10 000 euros

Gérance : Madame Lu CHEN demeurant 22 rue Bernard Palissy 58000 Nevers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL583515211

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/08/2015, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DUTBLE

Objet social : Acquisition, gestion et exploitation par bail location de tous biens ou droits immobiliers

Siège social : Grand Champ, 58110 Rouy.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Dutillieux Bernard et Mme Ble Valérie, demeurant Grand Champ, 58110 Rouy

Clause d'agrément : cessions libres

Immatriculation au RCS de Nevers

AL583515223

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BATICHAR

Forme sociale : SAS

Capital social : 4 000 €

Siège social : 35, rue des Carrières – Le Pertuiseau -58400 Chaulgnes

Objet social : maçonnerie, travaux de béton armé, menuiserie, tous travaux du bâtiment

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Mr Stéphane Charbonnot dt à Chaulgnes (58) – 35, rue des Carrières – Le Pertuiseau

Immatriculation : RCS de Nevers

AL583515226

**Office notarial
< François PERROT et Magali THUARD, notaires associés >>
27 rue de la Flèche -
03000 Moulins**

SC BNFI

Suivant acte reçu par Me THUARD, notaire à Moulins, le 18/08/2015, enregistré au SIE de Moulins le 19/08/2015 , bord. 2015/935 case no 1 Ext 3372 il a été constitué la Société Civile suivante:

Dénomination: SC BNFI

Siège : Dornes (58390) 2 Les Varillets

Durée : 99 ans

Objet : propriété, administration, acquisition par voie d'apport ou d'achat, prise à bail avec ou sans promesse de vente, location, administration et exploitation de tous biens immobiliers et valeurs mobilières et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant à cet objet, pourvu qu'elles respectent le caractère civil de la société.

Capital social : Mille deux cents euros (1.200 €) constitué d'apports en numéraires.

Gérant : M. Bernard Fidèle, époux de Mme Nathalie Boitier, demeurant à Dornes, 2 Les Varillets

Les statuts contiennent une clause d'agrément par la collectivité des associés de toute cession de parts.

Immatriculation au RCS de : Nevers (58000)

Pour avis et mention

Me Magali THUARD, Notaire

AL583515231

YONNE

NOMINATION

SCHIEVER INTERNATIONAL

**Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social
Chez Ets SCHIEVER
Z.I.- Rue de l'Etang - 89200 Avallon
802 514 935 RCS Auxerre**

La société ANCIENS ETS GEORGES SCHIEVER ET FILS, Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 138 420 euros, dont le siège social est à Avallon (89200) – Z.I. – rue de l'étang, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 425 920 352, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Vincent PICQ, démissionnaire.

Pour avis

Le Président

AL893515275

TRANSFERT DE SIÈGE

SCI LUDAGAR

L'AGO du 01.07.2015 de la SCI LUDAGAR, capital 25.001,64 €, siège social à Perrigny (89) Les Chesnez, RN, 340 464 684 RCS Auxerre, a décidé de transférer son siège social à compter du même jour.

Ancienne mention publiée - Siège social : Perrigny (89) Les Chesnez, RN 6.

Nouvelle mention - Siège social : Appoigny (89) 16, rue du Pont.

AL893515069

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI DU 1 PLACE SAINT AMATRE

Le 3.8.2015, les associés de la SCI DU 1 PLACE SAINT AMATRE au capital de 1.520 € siège social : Auxerre (89) 6, allée de Gascogne, 433 350 675 RCS Auxerre, ont décidé d'augmenter le capital en numéraire.

Anciennes mentions publiées :

Capital : 1.520 € ;

Nouvelles mentions :

Capital : 2.280 €.

AL893515143

MODIFICATION DE STATUTS

GAEC DE LA RUE CARILLON

**Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun agréé
au capital de 60 000,00 euros
Siège social : 15 rue des Carillons
89800 Lignorelles
410 181 713 RCS Auxerre**

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2015, a pris les décisions suivantes :

- Augmentation du capital social de 22 500 euros, ce qui a pour effet de porter celui-ci à la somme de 82 500 euros,

- Nomination de M. Clément MASSE, demeurant à Lignorelles (Yonne), 15 bis rue Carillon, aux fonctions de gérant.

- Transfert du siège social à Lignorelles (Yonne), 8 rue Saint-Jacques.

Ces décisions prennent effet rétroactivement le 1er avril 2015.

Pour avis, la gérance.

AL893515004

SCI HALIGUEN DOUANIERS EXPLOITATION

Par AGO du 14/08/2015 de la SCI Haliguen Douaniers Exploitation, capital social de 100 euros, siège social : Kerberes 29 380 Saint Thurien, R.C.S. Quimper 811 755 826 : a été nommée gérant Mme. Baud Catherine demeurant au 78, route de Lormes 89200 Avallon à compter de ce jour, en remplacement de M. Masmonteil Dominique démissionnaire.

Par AGE du 14/08/2015, le siège social a été transféré le même jour de Kerberes 29 380 Saint Thurien au 78, route de Lormes 89200 Avallon.

Mention des statuts modifiés en conséquence sera faite au RCS Auxerre.

Pour avis.

AL893515190

FARANDOLE GOURMANDE

**SARL au capital de 5000 €
Siège social : 2, rue de la mairie
89400 Cheny
500 512 819 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 17/08/2015 a décidé de transférer le siège social de la société 8, rue du Languedoc, 89000 Saint-Georges-sur-Baulche, à compter du 01/09/2015,

- Modifier l'objet de la société en ajoutant les activités suivantes : Traiteur, plats à emporter, réceptions, crèmerie, boucherie-charcuterie, snacking, restauration sur place

Mention au RCS d'Auxerre

AL893515253

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PRESSOIR

**Société Civile Immobilière
au capital de 1.524,49 €.
Siège social Saint Florentin (89600),
Hameau Des Buissons,
RCS Auxerre 408 340 941**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2014, la collectivité des associés :

A nommé Monsieur Sébatsien Chesne, demeurant à Percey 2 rue Albert Joly aux fonctions de co-gérant et de modifier les statuts en conséquence.

A décidé de transférer le siège social de la société au 19 rue de la Halle à Saint Florentin (89600) à compter du 30 novembre 2014 et de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis

Le gérant

AL893515255

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA BUISSONNIERE

**Société Civile immobilière
au capital de 1.524,49 €
Siège social : 3 Route de Beugnon
(89600) Saint Florentin.
RCS : Auxerre 334 915 436**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2014, la collectivité des associés a nommé Monsieur Lucien Chesne, demeurant à Esnon (Vorvigny) 25 rue de la Forêt aux fonctions de co-gérant.

Et a décidé de transférer le siège social de la société au 19 rue de la Halle à Saint Florentin (89600) à compter du 30 novembre 2014 et de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis

Le gérant

AL893515256

SCI LA CHENERAIE

**Société Civile immobilière
au capital de 1.524,49 €
Siège social : 3 Route de Beugnon
(89600) Saint Florentin.
RCS : Auxerre 347 429 458**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2014, la collectivité des associés a nommé Messieurs Lucien Chesne, demeurant à Esnon (Vorvigny) 25 rue de la Forêt et Monsieur Sébastien Chesne, demeurant à Percey 2 rue Albert Joly aux fonctions de co-gérants en remplacement de Madame Annie Chesne démissionnaire et de modifier les statuts en conséquence.

Et a décidé de transférer le siège social de la société au 19 rue de la Halle à Saint Florentin (89600) à compter du 30 novembre 2014 et de modifier les statuts en conséquence.

Pour avis

Le gérant

AL893515257

PURVI

**société à responsabilité limitée
au capital variable de 1 euro
Siège social: 129 allée des violettes
89110 Sommecaise
792790594 R.C.S Sens**

Par décision du 1er Août 2015, la gérance de la SARL PURVI a décidé de modifier l'objet de la société par l'ajout de la mention: commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La gérance.

AL893515267

CLUB DES NEUF

**SCI au capital de 16.200€
Siège social : Moulin de Dissangis,
89440 Dissangis
323 119 255 RCS d'Auxerre**

L'AGE du 14/08/2015, a décidé de :

- transférer le siège social au : 1 rue de la metairie, 89440 Massangis

- modifier l'objet social comme suit : GESTION ENTRETIEN REPARATIONS ET AMELIORATIONS D'UN COURT DE TENNIS

- proroger la durée de la société jusqu'au 14/08/2045.

- nommer gérant, Mme sophie JAVAULT 1 rue de la Métairie, 89440 Massangis en remplacement de M. claude RAMEAU.

Mention au RCS d'Auxerre

AL893515271

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LUNETTES ET VUES

**SARL au capital de 15.244,90 €
Siège social : 25 rue du Général Leclerc
Centre Commercial
9200 Avallon
402 591 283 RCS Auxerre**

L'assemblée générale mixte du 1er août 2015 a désigné en qualité de Gérant Monsieur Pierre LEVERGER demeurant 39 rue Saint Bonaventure 78200 Mantes la Jolie en remplacement de Monsieur Emmanuel BARBIRA, à compter du 1er août 2015.

L'inscription modificative sera portée au RCS d'Auxerre.

Pour avis

AL893515273

DISSOLUTION LIQUIDATION

DISSOLUTION

L'AGE du 28.7.15 des associés de la SCI du 16, rue des Frères Lumière, capital 1.000€, siège social à Auxerre (89) 40, av. C. de Gaulle, 432 705 671 RCS Auxerre, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Yves JEANNIN demeurant à Auxerre (89) 8, rue Rodin a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à Auxerre (89) 40, av. C. de Gaulle. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL893515144

LIQUIDATION

L'AGE du 1.8.15 des associés de la SCI du 16, rue des Frères Lumière, capital 1.000€, siège social à Auxerre (89) 40, av. C. de Gaulle, 432 705 671 RCS Auxerre, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS d'Auxerre.

AL893515145

EARL DE LAGRAND'GRANGE

**Société civile en liquidation
au capital de 101 195,66 euros.
Siège social : la Grand'Grange
89170 Saint Martin des Champs
400 503 470 RCS Auxerre
Liquidateur : M. Martial Hermier
2 rue de Saint Privé
89170 Saint Martin des Champs**

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2014, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, ont prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL893515235

EARL VINCENT FRANÇOIS

**Société civile
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Le Génétroy
89190 Foissy sur Vanne
417 781 713 RCS Sens**

Dissolution et nomination du liquidateur

L'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2015 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

M. François VINCENT, demeurant à Foissy sur Vanne (Yonne), le Génétroy, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Foissy sur Vanne (Yonne), le Génétroy, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL893515254

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre du 29-07-2015, prononçant la modification de la date de cessation des paiements au 31 décembre 2013, procédure ouverte au profit de la **SARL SOGEDIFA** 4 rue Léon Serpollet 89000 Auxerre RCS 507 548 048 (Commerce sous forme de dépôt ou de négoce de toutes fournitures industrielles).

AL893515252

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS du 22/07/2015 ouvrant une procédure de Sauvegarde au profit de la **SAS NATION CHAUSSURES** 25 rue du Temple 89000 Auxerre (Vente de chaussures au détail). RCS PARIS 632.043.147 et a désigné juge commissaire : M. Jean MESSINESI, administrateur : SCP LAURENT-JANNEROT en la personne de Me Jean-Louis Laureau, 7 rue Jean Mermoz 78000 Versailles, avec pour mission : de surveiller, mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy, 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris cedex 10, et a ouvert une période d'observation expirant le 22-11-2015, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au bodacc du jugement d'ouverture.

AL893515258

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination APPOIGNY FITNESS, une SAS au capital de 10.000 €, ayant son siège social à Appoigny (89) 92, route de Paris, ayant pour objet l'exploitation d'une salle de sport, le fitness, l'aérobic, le stretching, le renforcement musculaire, musculation, la détente, le sauna, la relaxation ; centre de remise en forme et de loisirs ; centre d'amincissement ; toutes activités physiques et/ou sportives et/ou de loisirs, collectives ou individuelles visant l'entretien et/ou l'amélioration de la condition physique et/ou le bien-être ; la vente de produits et marchandises accessoires. Accès aux assemblées – vote : tous les associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. En outre, il a été procédé à la nomination de M. S. Lalandre, demeurant 16, rue du Gué de la Pucelle 89380 Appoigny, en qualité de Président. La société sera immatriculée au registre du commerce d'Auxerre.

AL893514689

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI DU 92 ROUTE DE PARIS au capital de 4.000 €, dont le siège social est à Appoigny (89) 92, route de Paris, ayant notamment pour objet, l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété. Monsieur S. Lalandre demeurant 16, rue du Gué de la Pucelle 89380 Appoigny, a été nommé gérant. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité des 2/3 des parts.

Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL893514690

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 août 2015 à Perceneige, il a été constitué une société en nom collectif.

Dénomination sociale : LAVILLETTE.

Forme : Société en nom collectif.

Objet : La réalisation de travaux agricoles. Et accessoirement, les activités de travaux publics, terrassement, métallerie, transport, d'achat et vente de matériels, d'achat et vente de paille et la location de matériels agricoles.

Capital social : 50 000,00 euros.

Siège social : 6 rue des Lilas – Villiers Bonneux - 89260 Perceneige.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants associés tenus indéfiniment des dettes sociales :

- M. Michel LAVILLETTE demeurant 6 rue des Lilas – Villiers Bonneux – 89260 Perceneige.

- M. Vincent LAVILLETTE demeurant 6 rue des Lilas – Villiers Bonneux – 89260 Perceneige

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL893515224

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 août 2015 à Collemiers, il a été constitué une société en nom collectif.

Dénomination sociale : THÉVENON

Forme : Société en nom collectif.

Objet : La réalisation de travaux agricoles et accessoirement l'activité de travaux publics et la location de matériels agricoles.

Capital social : 10 000,00 euros.

Siège social : 4 rue des Régypeaux - Les Bois Plantés - 89100 Collemiers

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérants associés tenus indéfiniment des dettes sociales :

- M. Guillaume THÉVENON demeurant 4 rue des Régypeaux - Les Bois Plantés - 89100 Collemiers

- M. Joël THÉVENON demeurant 4 rue des Régypeaux - Les Bois Plantés - 89100 Collemiers

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, la gérance.

AL893515226

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/07/2015, il a été constitué une SCI dénommée FLOOTNOOCORP

Siège social : 3 rue Porte d'en haut 89240 Chevannes

Capital : 300 €

Objet : acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers

Gérance : Mme Virginie Mader 3 rue Porte d'en haut 89240 Chevannes

Cessions : soumises à agrément des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre

AL893515249

**Etude de Maître Jean-Luc BARDE, Notaire
87 rue du General Degaulle
89320 Cerisiers.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Luc Barde , Notaire à Cerisiers(Yonne) , le 11 août 2015, a été constituée une société civile immobilière entre: Bernard Davoust, né le 2 juin 1948,demeurant 23 rue des Vallées, 89320 Vareilles, Patricia Lafontaine épouse Davoust, née le 12 février1955 à Villiers-Saint-Georges(77560), demeurant 23, rue des Vallées, 89320 Vareilles et Julie Davoust, née le 4 octobre 1991, 77300 Fontainebleau, demeurant 23 rue des Vallées, 89320 Vareilles

Objet : acquisition, aménagement, administration, location de tous biens et droits immobiliers

Dénomination sociale : Société civile» JUPABER»

Siège social: Vareilles (89320) , 23rue des Vallées

Durée: 99 années

Capital social: Mille euros(1.000,00 EUR) entièrement libéré

Cessions de parts soumises à agrément préalable à l'unanimité

Co-gérants: Patricia Lafontaine épouse Davoust et Julie Davoust susnommées RCS Sens

Pour avis le notaire.

AL893515251

**SCP Pascale HENAUT-THOMAS
Et Guylaine SAUDAN-NALTET
Notaires associées
Place de la Mairie
10130 Ervy le Châtel
Tél : 03 25 70 51 44
Fax : 03 25 70 62 55**

Un acte reçu par Me Pascale HENAUT-THOMAS, le 17 août 2015, a constaté la constitution de la Société Civile Immobilière :

Dénomination : SCI DU PUITS MIROIR

Siège : Epineuil (89700) 12 rue du Champ de la Ville

Durée : 99 années

Objet : Acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, prise de participation dans toutes sociétés immobilières.

Apport par M. Boris Darley : la somme de 20.000 €

Apport par M. et Mme Raphaël Darley : la somme de 60.000 e et une grange à Epineuil (89700) 13 rue du Champ de la Ville, cadastrée AD 91évaluée 8.000 €

Apports par Mme Ségolène Darley : maison à Epineuil (89700) 16 rue de la Poterne, cadastrée AD 405 évaluée 34.000 €

Apport par M. et Mme Roger Darley et Mme Ségolène Darley : jardin à Epineuil (89700), 11 rue des Fossés, cadastré AD 55 évalué 200 € en usufruit et 800 € en nue-propriété.

Capital social : 123.000 € divisé en 1.230 parts de 100 € chacune, numérotées de 1 à 1.230 inclus et attribuées aux associés en proportion de leur apport.

Gérant : Mr Raphaël Charles Maurice Darley demeurant à Epineuil (89700) 12, rue du champ de la Ville.

Cession de parts : agrément pour toute cession à des tiers.

Immatriculation : RCS Auxerre.

Pour avis et mention

Me Pascale HENAUT-THOMAS

AL893515259

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 19/08/15, constitution d'une SASU :

Dénomination : POM'FEVER

Siège social : Route de Dijon 89700 Tonnerre

Objet : Restauration rapide

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 €

Président : Véronique Gaborit Route de Dijon 89700 Tonnerre

Admission aux Assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

RCS Auxerre

AL893515261

**SCP Clotilde TATAT,
Emmanuel ARNAUD,
Christophe DUGROSSY
Notaires associés à Sens (89100),
28 avenue Georges Pompidou**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire à Sens (89100), le 22 janvier 2015, publié au service de la publicité foncière de Sens (89100), le 19 février 2015, volume 2015P, numéro 508,

il a été constitué une association foncière urbaine libre régie par les dispositions de l'ordonnance numéro 2004-632 du 1er juillet 2004 et les textes subséquents, ainsi que par les dispositions des articles L 322-1 et suivants du code de l'urbanisme, qui existera entre les propriétaires des volumes immobiliers soumis à l'état descriptif de division figurant au même acte, et s'appliquant à un ensemble immobilier sis à Sens (89100) 17 grande rue, cadastré section BY numéro 153,

ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AFUL du 17 Grande rue à Sens

Siège : 17 Grande rue, 89100 Sens

Durée : illimitée

L'association a pour objet : - d'assurer la contribution de ses membres à la vie de l'immeuble, aux impôts, taxes, charges d'entretien du bâtiment et ouvrage, etc...

- de veiller à l'application du cahier des charges de la division en volumes de l'immeuble.

Les statuts de l'association foncière urbaine libre seront transcrits au receuil des actes administratifs de la Préfecture de l'Yonne.

Pour insertion, le notaire

AL893515262

SAS ROUSSEAU CREMIERE

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/08/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SAS ROUSSEAU CREMIERE

Siège social : 1 rue du Moulin, 89270 Voutenay sur cure

Forme : SAS

Capital : 50000 Euros

Objet social : Tous travaux de plomberie chauffage; tous travaux d'électricité; tous travaux d'entretien de maintenance et d'équipement de chauffage sanitaire et de systèmes électriques

Président : Monsieur Matthieu Crémière demeurant : 1 rue du moulin, 89270 Voutenay sur Cure élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL893515269

Maître Christophe Dugrossy Notaire associé à Sens (89100), 28 Avenue Georges Pompidou

Suivant acte reçu par Maître Christophe Dugrossy, notaire associé de la société « Clotilde Tatat, Emmanuel ARNAUD, Christophe Dugrossy, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial », dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 24 août 2015, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE NID DOUILLET

Siège social : Domats (89150), 3 Rue Saint Abdon

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Capital social : CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (175.500,00 EUR)

Apports : en numéraire

Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, la location, la mise à disposition gratuite au profit des associés fondateurs, et la vente de tous biens et droits immobiliers ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus

Co-gérants : Monsieur Luc HEIJDE, né à Schoten (Belgique), le 24 novembre 1969 et Madame Valérie LE FAOU, dont le nom d'usage est GASSET, née à Cosne Cours sur Loire (58200), le 14 juillet 1973, demeurant ensemble à Villebougis (89150), 4 Route de Saint-Georges.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis

Le notaire.

AL893515276

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par la somme de €TTC
carte N° I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I
expire fin I__I__I / I__I__I signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

LOISIRS Dans la vie, il y a les bons et les mauvais chasseurs disent certains… Occupons-nous des bons ! Quelles règles, quels conseils faut-il suivre pour faire partie de cette catégorie ?

Comment chasser en toute tranquillité ?


J. C. GUTNER/RÉUSSIR

Pour être autorisé à chasser, tout le monde le sait, il faut être détenteur d'un permis. Depuis le 1er janvier 2014, les règles ont quelque peu évolué, désormais il n'y a plus qu'une seule épreuve avec des questions théoriques et des exercices pratiques. Plusieurs sessions sont organisées tout au long de l'année dans chaque département en fonction de la demande. Ce sont des inspecteurs de l'ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage) qui délivrent le sésame. Il est nécessaire d'avoir 15 ans révolus et de suivre une formation théorique et pratique, proposée par l'ONCFS avant de se présenter à l'examen qui se déroule en deux temps.

Le premier, noté sur 21 points, comporte des exercices de maniement de l'arme, de parcours de chasse et de tir réel. Le second, quant à lui noté sur 10 points, consiste en des questions théoriques sur les thèmes de la faune sauvage, la loi relative à la police de chasse ou encore les armes et les munitions (caractéristiques, règles de prudence et de sécurité…). Le candidat qui totalisera un minimum de 25 points se verra attribuer le permis de chasse. Il faut noter que tout comportement dangereux constaté pendant le déroulement des épreuves entraînera tout naturellement l'élimination du candidat.

Une fois le permis de chasse obtenu, en plus de contacter une assurance chasse, l'intéressé doit valider son permis pour une période et une zone géographique souhaitée. Pour la période, elle peut être annuelle (du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante) ou bien aller de 3 à 9 jours consécutifs sur la campagne cynégétique. En ce qui concerne la zone, celle-ci peut aussi bien être départementale que nationale.

Dans le premier cas, la validation est également valable sur les communes limitrophes des départements voisins. Dans le second, l'autorisation est aussi applicable sur les DOM et TOM. Une fois le permis ainsi validé, encore faut-il avoir des terres sur lesquelles pouvoir pratiquer la chasse.

C'est le droit de propriété qui consacre au propriétaire son droit de chasse : « *la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements* » selon le Code civil.

Chasse et propriété

Ainsi, tout propriétaire de terre bénéficie du droit de chasser tout en se conformant aux règles cynégétiques, telles que les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, les règles de chasse… Dans le cas où les terres seraient louées, l'occupant ne peut empêcher le propriétaire d'exercer son droit de chasse sur les terres. C'est-à-dire qu'il ne peut installer des clôtures faisant obstacle au gibier ou à la libre circulation des chasseurs, par exemple.

Par ailleurs, le propriétaire est libre d'interdire la chasse sur ses terres, y compris pour lui-même. Il peut aussi simplement renoncer à cette prérogative. Dans ce cas, le locataire des terres restera toutefois libre d'exercer son droit de chasser.

Il faut noter qu'en cas de transfert de propriété, le titulaire d'un éventuel bail de chasse perdure, sauf dans le cas où le nouvel acquéreur le contesterait. La résiliation devrait s'effectuer selon les modalités du bail en question (voir plus bas). Par ailleurs, en cas d'indivision, chacun des indivisaires est titulaire d'un droit de chasse égal, et ce, quelle que soit l'importance de leur part dans l'indivision. Lorsque l'occupant des terres n'est pas le propriétaire de celles-ci, deux droits coexistent : le droit de chasse et celui de chasser.

Droit de chasse et droit de chasser

Ces deux droits s'exercent selon des modalités différentes. Le droit de chasser tout d'abord, est un droit personnel, accordé au locataire des terres et qui lui permet de pratiquer la chasse sur les terres qu'il exploite sans toutefois pouvoir y inviter d'autres personnes. Ce droit ne peut être ni loué ni transmis à un tiers, seul le titulaire du bail peut en bénéficier. Le droit de chasse est différent en ce qu'il permet non seulement à son titulaire de chasser mais aussi d'inviter des tiers pour participer à la chasse. C'est le propriétaire qui détient ce droit mais il peut l'exercer lui-même ou l'accorder à un tiers à titre gratuit ou onéreux. Il peut par exemple l'accorder au titulaire du droit de chasse. Dans ce cas, le locataire des terres pour alors inviter des personnes à venir chasser sur les terres qu'il occupe. Lorsqu'il s'agit de terres agricoles, c'est souvent l'agriculteur en place qui bénéficie du droit de chasse, bien qu'il puisse s'agir d'un tiers. S'il s'agit d'un bois, le propriétaire pourra signer un bail de chasse, un contrat signé avec les bénéficiaires du droit et qui organise les conditions d'exercice de ce droit.

A.-L. CHAPELLE, L'UNION AGRICOLE

coin cuisine

Carpaccio de pêches blanches et pétales de roses cristallisés (4 personnes)

- Temps de préparation : 15 minutes
- Temps de cuisson : 1 heure


PÊCHES DE NOS RÉGIONS

Ingrédients

- 4 pêches blanches,
- 2 roses non traitées,
- 1 œuf,
- 80 grammes de sucre en poudre,
- 4 cuillères à soupe de miel,
- 2 cuillères à soupe de muscat.

Réalisation

Laver très soigneusement les roses sous l'eau froide et garder les vingt plus beaux pétales à cristalliser. Les sécher délicatement dans du papier absorbant et hacher grossièrement les autres pétales pour l'infusion.

Battre un blanc d'œuf dans un bol puis en enduire chaque pétale à l'aide d'un pinceau plat. Saupoudrer de sucre en poudre et déposer les pétales sur une grille au soleil ou 1 heure au four à 50 °C, porte ouverte pour les faire sécher.

Dans une petite casserole, porter à ébullition vingt centilitres d'eau et quatre cuillères à soupe de miel, ajouter les pétales de roses hachés et laisser infuser dix minutes hors du feu.

Retirer les pétales à l'aide d'une écumoire et faire réduire l'infusion cinq minutes à feu vif en ajoutant le muscat pour obtenir un sirop léger.

Laisser refroidir à température ambiante puis au réfrigérateur. Au moment de servir, peler les pêches puis les tailler en fines tranches autour du noyau. Déposer les tranches sur quatre assiettes, arroser de sirop et disposer les pétales cristalliser tout autour.

vient de paraître

Jardins

« Jardins secs. S'adapter au manque d'eau » est un livre de Brigitte Lapouge-Déjean et Serge Lapouge paru aux éditions Terre Vivante (www.terrevivante.org).



27,40 €

La première est jardinière et auteure, le second est paysagiste et photographe. Ensemble, ils présentent cet ouvrage bien dans l'air du temps… qui se réchauffe.

Un jardin peut être sec pour de multiples raisons, aussi bien naturelles (sol caillouteux, vents asséchants…) que pour cause de réchauffement climatique. Les deux auteurs sont partis, et ont trouvé, à la recherche de douze jardins secs remarquables. Ils en ont tiré des conclusions et surtout des exemples à suivre pour gérer au mieux cette problématique : paillage, compost, engrais verts, marnage, haies coupe-vent, ombrière, culture sur lasagne, couvre-sols…

À ces solutions, ils ajoutent des bonnes pratiques et un choix de plantes adaptées en fonction du problème de sécheresse rencontré. L'idée, au final ? En dépit du réchauffement, continuer à jouir de beaux jardins tout en économisant de l'eau !

THIERRY MICHEL

VIE FAMILIALE Le mardi 2 septembre ouvrira l'année scolaire 2015-2016. Quelques considérations et informations de pré-rentrée pour que ce moment, souvent délicat pour les familles, se passe au mieux.

Rentrée 2015-2016, c'est parti !

Pour lancer la rentrée 2015, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé, mi-août, que «*l'augmentation du coût de la rentrée scolaire 2015 est estimée à 0,1 % par rapport à la rentrée 2014. Elle est inférieure à celle de l'inflation globale pendant la même période (+0.2 %).* « Au delà de ce chiffre, qui se base sur les fournitures elles-mêmes mais qui inclut aussi les frais d'inscription (hors établissements privés) et l'assurance scolaire, le ministère précise qu'il en coûte deux fois d'équiper un lycéen qu'un écolier. Deux autres choses à prendre en compte pour mieux appréhender ces dépenses: d'une part, «*la plus grande part de la dépense (43 %) est consacrée aux accessoires de rentrée (papeterie, stylos, articles de rangement, matériel comme la calculatrice par exemple)*»; d'autre part, «*l'évolution des dépenses varie selon les postes considérés: +1,1 % pour la papeterie, le matériel, et les accessoires de rentrée, +1,1 % pour les livres scolaires ou parascolaires, +0,3 % pour l'assurance scolaire et les frais de scolarité, - 0,6 % pour le cartable, ou encore -2 % pour les vêtements scolaires (de sport ou de travail).*»


CATHERINE PERROT/LOIRE ATLANTIQUE AGRICOLE

Outre l'allocation de rentrée scolaire (363 euros pour les 6-10 ans, 383 euros pour les 11-14 ans et 396 euros pour les 15-18 ans), il existe tout un système de bourses et aides pour faciliter la vie scolaire. Certains conseils départementaux accordent une bourse de fréquentation scolaire aux familles de condition modeste. Elle est réservée aux parents qui doivent scolariser leur enfant dans une école élémentaire d'une commune voisine, en qualité de demi-pensionnaire ou de pensionnaire, en l'absence d'école dans leur commune d'habitation. Les conditions d'attribution varient d'un département à l'autre. La demande de bourse doit être effectuée en début d'année scolaire et renouvelée chaque année. C'est le directeur de l'école qui remet le dossier aux familles.

Des aides en tout genre

Au niveau des collèges, il existe la bourse de collège (collèges d'enseignement public, collèges d'enseignement privé sous contrat avec l'État, collèges privés hors contrat habilités par le recteur d'académie et centre national d'enseignement à distance), le fonds social collégien (pour répondre à des situations difficiles), le fonds social pour les cantines et des bourses d'enseignement d'adaptation.
Au niveau des lycées, on retrouve les notions de fonds social lycéen, de fonds social des cantines et des bourses de lycée. S'y ajoutent les bourses au mérite (à destination de ceux qui ont brillamment réussi le diplôme national du brevet. À noter que certaines bourses sont destinées plus spécifiquement aux élèves des filières CAP (prime d'équipement, prime à la qualification).
Des aides de la région et du département existent en plus des aides nationales citées ci-dessus: les communes, les départements et les régions donnent en effet des bourses aux élèves et aux étudiants. Ces aides s'inscrivent dans la politique définie par les collectivités locales et elles varient donc d'une commune à une autre, ou d'une région à une autre. Il s'agit de se renseigner directement auprès des communes, départements et régions.

Et en ligne ?

Toutes ces informations sont disponibles, dans le détail, sur le site du ministère de l'Éducation nationale. On trouvera aussi sur ce site un petit moteur de recherche qui permet de connaître les horaires des écoles en cliquant sur l'application «Téléchargez les horaires de l'école de votre enfant» (valable pour tout établissement public). Pour faciliter la vie à la rentrée, de plus en plus d'initiatives voient le jour pour aider à régler la question des fournitures scolaires. À Houdan, dans une zone semi-rurale d'Île-de-France, le collège a mis au point un système de kit à des tarifs avantageux pour le portefeuille des ménages. À Denain (Nord), ce sont les fournitures les plus onéreuses (papier à dessin par exemple) qui sont effectuées en achat groupé par l'établissement scolaire. En Basse-Normandie, une entreprise spécialiste des fournitures scolaires a passé un accord avec certains établissements pour établir des listes de fournitures type…

THIERRY MICHEL

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Une expérience est lancée cette année dans le secteur de l'enseignement agricole. Il est possible, dans six établissements publics (Montpellier, Carcassonne, Nîmes, Narbonne, Tours et au lycée Erstein) de se téléinscrire pour valider une demande d'inscription. Ceci concerne les classes de 4e jusqu'au BTS. Une possibilité de mise à jour de la fiche de renseignements de l'élève est créée à cette occasion. Cette possibilité devrait être ouverte à tous les établissements en 2016.

coin cuisine

Thon germon sauté au basilic et sa fine ratatouille (6 personnes)


DR

Préparation 1 h et cuisson 1 h sur le feu.

Ingrédients

Pour le poisson: 750 g de longe de thon, coupée en tranches d'1 cm d'épaisseur; 90 g de beurre; 6 cl d'huile d'olive; 2 gousses d'ail; 25 cl d'eau; 5 cl de jus de citron; 1 botte de basilic; Sel, poivre.
Pour la ratatouille: 750 g de tomates; 200 g d'oignons; 350 g de courgettes; 250 g de poivrons; 350 g d'aubergines; 10 cl d'huile d'olive; 1 gousse d'ail; 1 belle pincée de thym; 1 feuille de laurier; 1 cuillerée à café de sucre; Sel, poivre

Réalisation de la recette

Retirer les pédoncules des tomates et les plonger pendant 15 secondes dans de l'eau bouillante. Les égoutter, les peler, les couper en 2, les épépiner et les concasser grossièrement au couteau. Éplucher et ciseler finement les oignons et l'ail. Verser un filet d'huile d'olive dans une cocotte et faire suer sur un feu moyen les oignons et l'ail pendant 5 min. Ajouter la chair des tomates avec le thym, le laurier, le sucre et l'assaisonnement. Laisser cuire doucement à mi-couvert, environ 30 min.
Pendant ce temps, éplucher 1 fois sur 2 les courgettes et les aubergines, les laver et les tailler en petits cubes. Retirer le pédoncule des poivrons, les ouvrir en 2 et supprimer les parties blanches et les pépins de l'intérieur. Les laver et les tailler en petits dés.
Faire sauter les légumes séparément dans une poêle avec à chaque fois un filet d'huile d'olive et sur un feu vif. Une fois les légumes saisis, les ajouter à la sauce tomate, bien mélanger, vérifier l'assaisonnement et laisser cuire à couvert 20 min. Réserver au chaud.
Ciseler les feuilles de basilic et conserver 6 belles feuilles pour la décoration des assiettes.
Dans un plat creux, disposer les tranches de thon, les saler et les napper d'huile d'olive. Dans un saladier, verser l'eau, le beurre coupé en petits morceaux, le jus de citron et l'ail haché.
Dans une poêle chaude, saisir les tranches de thon huilées, une minute de chaque côté.
Verser le contenu du saladier dans la poêle, monter à ébullition, assaisonner, prolonger la cuisson d'une minute, ajouter le basilic ciselé et retirer la poêle du feu. Le thon, ainsi, devrait rester mi-cuit et moelleux.
Dresser un lit de ratatouille au centre de l'assiette, disposer dessus le thon, napper le tout de jus de cuisson et décorer chaque assiette avec une belle feuille de basilic.

vient de paraître

Marlène Jobert raconte

«Marlène Jobert raconte» est le nouvel intitulé de la collection qu'elle présente aux éditions Glénat (www.glenat.com).



5,99 euros chaque

Depuis de nombreuses années maintenant, la formidable Marlène Jobert enchante les petits, et aussi les plus grands, en proposant des contes dits par elle, le tout édité par Éditions Atlas Livres/Glénat Jeunesse.
Pour cette rentrée 2015-2016, la conteuse revient avec une collection enrichie et toujours aussi passionnante.
Le graphisme a évolué et les illustrations de couvertures ont changé. La technique du flashcode (qui permet de télécharger l'histoire pour la dévorer dans différents endroits et circonstances) est maintenue. Et bien évidemment, le livre comporte toujours son inséparable compagnon: le CD. Quatre titres viennent d'arriver chez les libraires: Le livre de la jungle d'après Rudyard Kipling, Les trois petits cochons d'après Charles Perrault, Mary Poppins d'après Pamela Travers et Pinocchio d'après Collodi.
La collection concerne les enfants dès l'âge de 3-4 ans.

THIERRY MICHEL

la p'tite graine

la page interdite aux grands

A quoi servent les pépins ?

Les pépins, ce n'est pas la partie des fruits qu'on préfère. C'est dur, ça se coince dans les dents. Et pourtant, ces petits grains ont une importance capitale pour perpétuer le cycle de la vie des fruits.



Le fruit sert de réserve de nourriture aux pépins. Photo Germain Schmitt

Quand on mange un fruit, tomber sur le pépin peut être une sensation désagréable. C'est pour cela que l'on utilise l'expression « avoir un pépin » lorsque l'on rencontre un petit problème dans la vie. Les fruits contiennent en leur cœur soit un noyau, soit des pépins. On retrouve les pépins dans les pommes, les raisins, les poires et même sur de plus petits fruits comme les fraises, les framboises (on les appelle alors des akènes).

Dans la nature, le fruit n'a pas pour but d'être mangé. Il sert de réserve de nourriture pour le pépin. Un pépin est une graine qui, en germant, donnera naissance à un nouveau plant. Ce plant portera à son tour des fleurs puis des fruits avec des pépins et ça recommence...

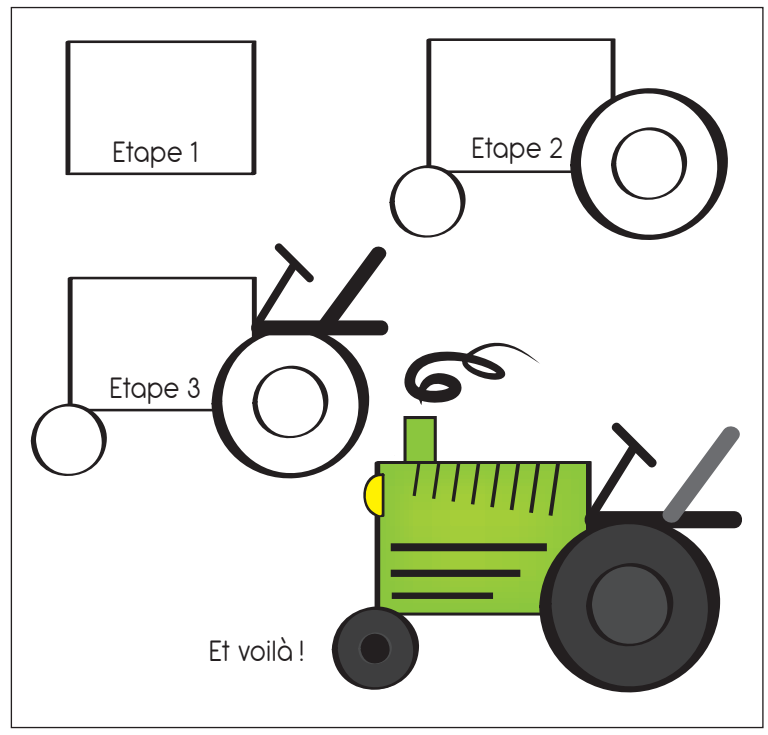
Le fruit forme également un bouclier utile aux pépins pour se protéger des prédateurs, comme les oiseaux. Il est également un moyen de transport très efficace pour que l'espèce puisse se développer un peu plus loin de son point d'origine. C'est le cas de la noix de coco qui flotte et qui peut ainsi parcourir de nombreux kilomètres, transportant sa graine tout au long des côtes des régions tropicales.

Certains pépins peuvent avoir un réel intérêt pour l'homme : c'est le cas des pépins de raisin qui, une fois pressés, sont transformés en huile. L'extrait de pépins de pamplemousse est utilisé en pharmacie pour lutter contre différentes infections. Parfois les pépins ont même un intérêt gustatif : c'est le cas du grain de café, qui après être torréfié (chauffé) sera moulu puis additionné d'eau chaude pour donner du café. Les grains de poivre sont également des pépins qui, une fois séchés, pourront être utilisés en cuisine, en baies entières ou moulues.

Le pépin est une graine.

Sophie Schwendenmann

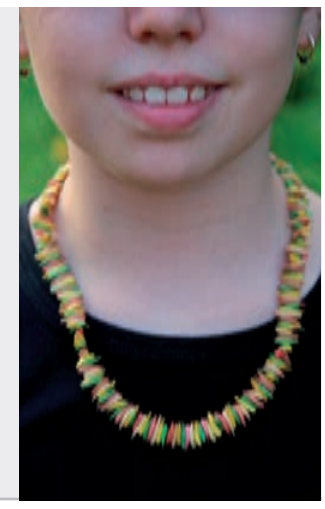
Bravo l'artiste • Apprends à dessiner un tracteur



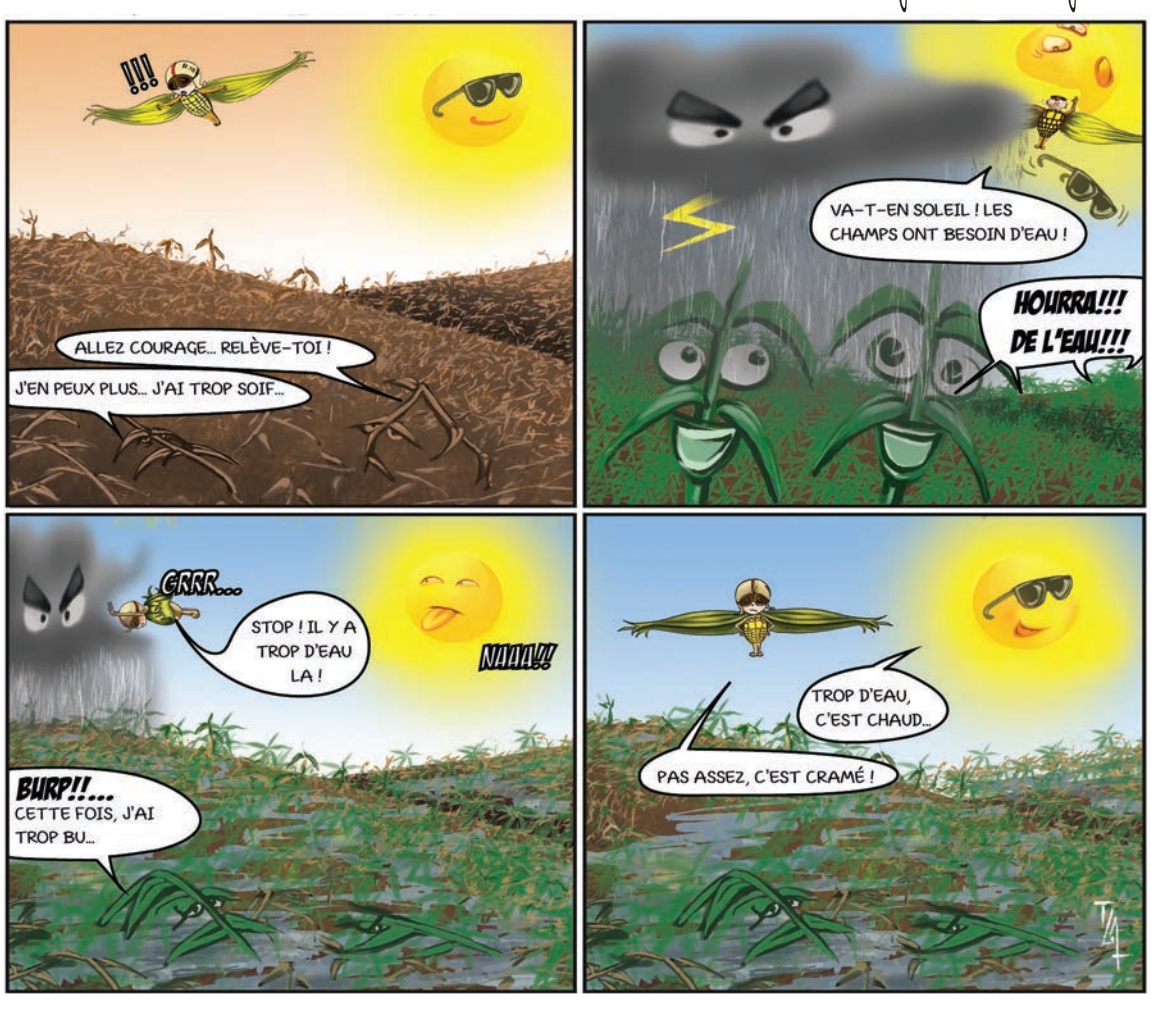
Le truc de la semaine

Un collier en pépins de melon

Lave les pépins d'un melon. Fais-les sécher sur une assiette. Sépare-les en quantité égale dans plusieurs bols. Teinte les pépins avec des colorants alimentaires : 4 ou 5 gouttes par bol avec un peu d'eau. Laisse sécher. Avec un fil et une aiguille, perce les pépins au milieu comme des perles et confectionne un collier selon tes goûts. Termine le collier avec un fermoir. Et voilà !



Les Campagnons ! • De l'eau mais pas trop...



Ce qu'il faut savoir • fiche à collectionner

La courgette

La courgette est un légume originaire d'Amérique centrale. Elle a été importée en Europe au 16e siècle.



La courgette est allongée ou ronde, de couleur verte, jaune ou blanche.

- ★ C'est une plante qu'il faut replanter chaque année.
- ★ Elle est facile à cultiver, idéale pour un jardinier débutant car elle ne nécessite que des soins simples.
- ★ Elle aime le soleil et a besoin d'arrosages réguliers et abondants sans mouiller les feuilles. On la récolte en été.
- ★ On la mange crue ou cuite notamment en gratin, soupe, salade, tartes, farcie avec de la viande ou en purée...

Le p'tit quiz

A. Il faut replanter la courgette :
1. Dans des jardinières à fleurs
2. Chaque année
3. Au pied d'un chêne

B. La courgette aime :
1. Le soleil
2. Chanter sous la pluie
3. Les gratins

C. La courgette se récolte :
1. Avec une moissonneuse
2. Le lundi
3. En été

Réponses: A.2, B.1, C.3

Chablis

La vigne d'antan

Le musée de la vigne et du tire-bouchon à Beines, dans le Chablisien, rassemble des outils divers, tous en rapport avec cette culture ancestrale. Ce témoignage est un véritable hommage à cette activité. Le tire-bouchon est particulièrement mis en valeur.



Les cannelles servent à sortir le vin du tonneau. En voici tout un assortiment, de différentes tailles

À la télévision, une présentation du musée tourne en boucle. L'histoire, racontée parfois d'une voix hésitante, fait un tour d'horizon de la vigne et de son histoire en France. L'image tutélaire du grand-père, Alain Geoffroy, apparaît à l'image. Il explique le fonctionnement des outils rassemblés dans le musée. On y apprend par exemple qu'en 1950, l'arrivée du sécateur révolutionne le monde de la vigne. On oublie alors la faucille, cet outil millénaire. Mais Alain ne l'a pas oublié.

Passion tire-bouchon

Le patriarche a aussi une autre passion : le tire-bouchon. Il l'entretient depuis 15 ans et lui a consacré ce musée. Il continue, jour après jour, d'étoffer sa collection. Alain a ramené une vingtaine de ces tire-bouchons récemment. Il les chine sur les brocantes ou ailleurs. Il y a en environ 3 800 – Alain aussi a perdu le compte -, exposés un peu partout, dans les sept salles du musée. De toutes les formes, de toutes les tailles, de tous les âges. Les plus vieux datent du XVIII^{ème} siècle. Là encore, l'histoire à sa place. On y apprend que la création des bouteilles en verre est récente, son utilisation massive date de 1700. Arrive alors dans le même temps le bouchon de liège. A cette époque, Londres est à la pointe du commerce de vin et de liège avec le Portugal. C'est d'ailleurs dans la ville britannique que les premiers tire-bouchons seront créés.



Dans cette commode Louis XIV se trouve près de 700 tire-bouchons. Les tiroirs en sont remplis.



Certains objets sont plus personnels, mais en rapport avec la vigne. Cette bouteille a été bu par le propriétaire des lieux.

l'un des grands crus de Chablis, et s'occupe de sa vinification. Les saveurs minérales caractéristiques de ces vins viennent notamment de la terre, composés de fossiles d'huîtres. Et la passion d'Alain est entre de bonnes mains. Sa fille veille au grain sur l'entreprise familiale.

JEAN-BAPTISTE AUDUC



Ce blaireau ne sert pas à raser des barbes mais à nettoyer les goulots souillées de moisissures. La partie basse est un tire-bouchon classique.



Certains exemplaires détenus par Alain Geoffroy sont pour le moins surprenants, et érotiques.

La vigne, toute sa vie

Et puis, suite de la visite, vient la découverte des outils du passé. Ici, on a oublié la mécanisation du travail du vigneron. En tout, 4 000 pièces diverses émaillent le musée. Des pioches de vigne, des fouloirs de vendanges ou encore des Pals injecteurs sont exposés. Ce dernier outil est une sorte de marteau-piqueur servant à injecter le sulfure de carbone aux pieds de vigne touché par le phylloxera. Cela n'a d'ailleurs pas suffit. Le petit puceron a ravagé les vignes partout en France dans les années 1880-1900.

Des objets de dégustation ont aussi leur place avec des taste-vins - la coupelle de dégustation des vignerons - des alambics ou encore des pipettes de dégustation. Le visiteur peut alors finir le tour de la vigne en goûtant les différents vins du domaine. Alain Geoffroy récupère les raisins de la parcelle «*Les Clos*»,



Les salles sont remplies d'objets anciens. Sur le mur du fond, on distingue des pioches de vigne.



Les tire-bouchons peuvent être très luxueux, comme cet exemplaire Cartier.